

République Islamique de Mauritanie

Ministère de l'Economie et des Finances



**STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE PROSPERITE
PARTAGEE (SCAPP) 2016-2030**

**RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE DU
PLAN D' ACTIONS DE LA SCAPP POUR
L' ANNEE 2024**

RAMO 2024

Mai 2025

Table des matières

Abréviations et acronymes.....	4
Liste des tableaux	7
Liste des graphiques	8
Liste de graphiques	8
Liste des encadrés	8
RESUME ANALYTIQUE.....	9
I. INTRODUCTION	14
II. EVOLUTION MACROECONOMIQUE RECENTE.....	15
III. PROMOTION D'UNE CROISSANCE ECONOMIQUE FORTE, DURABLE ET INCLUSIVE	17
III.1. Chantier 1 : Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	17
III.1.1. Analyse des progrès et évolution des indicateurs	17
III.1.2. Analyse des défis et contraintes.....	27
III.1.3. Financement du chantier.....	29
III.1.4. Recommandations	29
III.2. Chantier 2 : Un environnement préservé au service d'un développement durable et résilient aux changements climatiques	30
III.2.1. Analyse des progrès et évolution des indicateurs	30
III.2.2. Analyse des contraintes et défis environnementaux.....	32
III.2.3. Financement du chantier 2.....	32
III.3. Chantier 3 : « Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance économique ».....	33
III.3.1. Analyse des progrès et évolution des indicateurs	33
III.3.2. Analyse des défis et contraintes du chantier 3	44
III.3.3. Financement du chantier 3.....	45
III.3.4. Recommandations du chantier 3.....	46
IV. DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	47
IV.1. Chantier 4 : « Amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle »	47
IV.1.1. Analyse des progrès et évolution des indicateurs	47
IV.1.2. Défis et contraintes du chantier 4.....	51
IV.1.3. Financement du chantier 4.....	52
IV.1.4. Recommandations	52
IV.2. Chantier 5 : Renforcement des conditions d'accès aux services de santé	53
IV.2.1. Analyse des progrès et évolution des indicateurs	53
IV.2.2. Contraintes et défis du chantier 5.....	55

IV.2.3.	<i>Financement du chantier 5</i>	56
IV.2.4.	<i>Recommandations du chantier 5</i>	56
IV.3.	Chantier 6 : Promotion de l’emploi, de la jeunesse et de la résilience des couches les plus vulnérables	57
IV.3.1.	<i>Progrès enregistrés en 2024</i>	58
IV.3.2.	<i>Défis structurels et contraintes persistantes</i>	62
IV.3.3.	<i>Financement du chantier 6</i>	62
IV.3.4.	<i>Recommandations pour le chantier 6</i>	64
V.	RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DANS TOUTES SES DIMENSIONS	65
V.1.	Chantier 7 « Gouvernance politique, sécurité et décentralisation »	65
V.1.1.	<i>Analyse des progrès et évolution des indicateurs</i>	65
V.1.2.	<i>Contraintes et défis du chantier 7</i>	69
V.1.3.	<i>Financement du chantier 7</i>	69
V.1.4.	<i>Recommandations prioritaires</i>	70
V.2.	Chantier 8 : Droits humains, justice, contrôle citoyen de l’action publique et culture 70	
V.2.1.	<i>Analyse des progrès et évolution des indicateurs</i>	70
V.2.2.	<i>Analyse des contraintes et défis du chantier 8</i>	73
V.2.3.	<i>Financement du chantier 8</i>	74
V.2.4.	<i>Recommandations du chantier 8</i>	74
V.3.	Chantier 9 : Gouvernance administrative, économique et financière et dividende démographique	75
V.3.1.	<i>Analyse des progrès et évolution des indicateurs</i>	75
V.3.2.	<i>Analyse des défis et contraintes du chantier 9</i>	83
V.3.3.	<i>Financement du chantier 9</i>	83
V.3.4.	<i>Recommandations du chantier 9</i>	83
VI.	MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION ET DE COORDINATION	85
VI.1.	Le cadre légal et institutionnel	85
VI.2.	Les indicateurs de suivi	86
VI.3.	Les outils de reporting	90
VII.	ANNEXES	91
VII.1.	Exécution du budget de l’Etat 2024	91
VII.2.	Exécution du BCI 2024 – Ressources extérieures	94
VII.3.	Bibliographie	99

Abréviations et acronymes

ADPPC	Agence pour le développement de la Pêche Continentale et de la Pisciculture
ADRiFi	Programme de financement des risques de catastrophe en Afrique
AEP	Adduction d'Eau Potable
AGR	Activité Génératrice de Revenus
AMAM	Agence Mauritanienne des affaires maritimes
ANARPAM	Agence nationale de la recherche géologique et du patrimoine minier
ANCCE	Agence Nationale de Cybersécurité et de Certification électronique
AN-Etat	(Agence Numérique de l'Etat)
ANRSI	Agence Nationale pour la Recherche Scientifique et l'Innovation
ANSADE	Agence Nationale de la Statistique et de l'analyse Démographique et Economique
APBM	Association Professionnelle des Banques de Mauritanie
BAD	Banque Africaine de Développement
BCI	Budget d'investissement
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BIT	Bureau International du Travail
BSA	Système informatique de supervision bancaire
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
C4D	Communication pour le changement social et comportemental
CAMEC	Centrale d'Achats des Médicaments et des Consommables
CDN	Contribution déterminée nationale
CDS	Comités de développement sectoriels
CE/CP	Crédits d'Engagement et de Paiement
CEC	Comité Elargi de Concertation
CHN	Centre Hospitalier National
CIP	Comité Interministériel de Pilotage
CNAM	Caisse Nationale Assurance Maladie
CNASS	Caisse Nationale d'Assurance Santé
CPI	Indice Perception de la corruption
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSET	Centre Supérieur d'Enseignement Technique
CSIRT	Équipe nationale d'intervention en cas d'urgence informatique ()
CTC	Comité Technique de Coordination
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DGB	Direction Générale du Budget
DGFCE	Direction Générale du Financement et de la Coopération Economique
DGI	Direction Générale des Impôts
DGMG	Direction générale des mines et de la géologie ()
DGPSD	Direction Générale des Politiques et Stratégies de Développement
EDSM	Enquête Démographique et de Santé
EHEC	École des Hautes Etudes Commerciales
ENS	Ecole Normale Supérieure
ENTE	Enquête Nationale Trimestrielle sur l'Emploi
EPCV	Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages
FAO	Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
Feddai	Plateforme Société Civile
FMI	Fonds Monétaire International
FTP	Formation technique et professionnelle
GCI	Global Competitiveness Index

GCM	Garde Côte
GII	Global Innovation Index
GMV	Grande Muraille Verte
GNL	Gaz Naturel Liquéfié
GTA	Champ Grand Tortue Ahmeyem
HAPA	Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel
IA	Intelligence Artificielle
IDA	Association Internationale pour le Développement (Banque Mondiale)
IGE	Inspection Générale d'État
IGF	Inspection Générale des Finances
IPELAN	Institut des Langues nationales
IPM-M	Indice de Pauvreté Multidimensionnelle en Mauritanie
IPS	Indicateur de Performance Statistique
ISN	Institut supérieur du numérique
LFI	Loi des Finances Initiale
LFR	Loi des Finances Rectificative
LNCQM	Laboratoire National du Contrôle de la Qualité des Médicaments
LOLF	Loi Organique des Lois de Finances
MA	Ministère de l'Agriculture
MAJESSC	Ministère de l'Autonomisation de la Jeunesse, de l'Emploi, du Sport et du Service Civique
MASEF	Ministère à l'Action Sociale, l'Enfance et la Famille
MCT	Ministère du Commerce et du Tourisme
ME	Ministère de l'Elevage
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MENRSE	Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme du Secteur Educatif
MET	Ministère de l'Equipement et des Transports
MPE	Ministère du Pétrole et de l'Energie
MPEM	Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime
MPIMP	Ministère de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires
MRU	Unité monétaire - Ouguiya nouvelle
MS	Ministère de la Santé
MT	Moyenne Tension
NASMO	Notes Annuelles Sectorielles de Mise en Œuvre
ND	Non disponible
ODD	Objectif de Développement Durable
ODIN	Open Data Inventory
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONDD	Observatoire National du Dividende Démographique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PASyFIS	Projet d'Appui au Système de Filets Sociaux
PCDE	Programme de conversion de la dette extérieure Mauritanie-Espagne
PDI	Pôles de Développement Intégré
PEJ	Projet d'Employabilité des Jeunes
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissement Public
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNAT	Politique nationale de l'aménagement du Territoire
PNAT	Plan National d'Aménagement du Territoire
PNDSE III	Programme National de Développement du Secteur Educatif

PNPIP	Portefeuille National des Projets Publics
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PPP	Partenariats Public-Privé
PPR	Peste des petits ruminants
PTF	Partenaires techniques et financiers
RAMO	Rapport Annuel de Mise en Œuvre
RESEN	Rapport sur l'Etat du Secteur de l'Education Nationale
RGE	Recensement Général de l'Elevage
RGPH	Recensement général de la population et de l'Habitat
RIAD	Réseau haut débit de l'administration
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement Urbain
SEMAH	Prévention des conflits et Promotion du dialogue interculturel
SIGM	Système d'information géologique et minier
SMH	Société Mauritanienne des Hydrocarbures
SNDDL	Stratégie Nationale de la Décentralisation et du Développement Local
SNDDS	Stratégie Nationale Décennale de Développement de la Statistique
SNDE	Société Nationale d'Eau
SNIF	Stratégie nationale d'inclusion financière
SNIM	Société Nationale Industrielle et Minière
SNIS	Système National d'Information Sanitaire
SOC	Centre d'opérations de cybersécurité
SSE	Système de Suivi-Evaluation
SWEDD	Projet d'Autonomisation des filles et du Dividende Démographique
T/ha	Tonne/hectare
TAAZOUR	Délégation Générale pour la Lutte contre l'Exclusion
TBS	Le taux brut de scolarisation () primaire
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'État
UE	Union Européenne
USD	Dollars des Etats-Unis
WEF	World Economic Forum
ZEE	Zone Economique Exclusive

Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour l'agriculture	17
Tableau 2 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour l'élevage	19
Tableau 3 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour la pêche	20
Tableau 4 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour les industries extractives.....	22
Tableau 5 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour l'industrie	24
Tableau 6 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour l'artisanat	24
Tableau 7 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour le commerce	25
Tableau 8 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour le tourisme	26
Tableau 9 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour l'environnement.....	30
Tableau 10 : Récapitulatif du financement du chantier 2	32
Tableau 11 : Indicateurs SCAPP 2021-2025 pour les infrastructures énergétiques	33
Tableau 12 : Evolution des indicateurs des Infrastructures d'équipement et de transport	35
Tableau 13 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 des Infrastructures de l'hydraulique et l'assainissement.....	37
Tableau 14 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 des TIC	40
Tableau 15 : Evolution de l'indicateur type d'habitat	42
Tableau 16 : Récapitulatif du financement du chantier 3	46
Tableau 17 : Évolution du taux d'achèvement au fondamental entre 2016 et 2024.....	48
Tableau 18 : Indicateurs de suivi du chantier 4 du plan d'action 2021-2025 de la SCAPP	50
Tableau 19 : Investissements dans le secteur de l'éducation selon la nature du financement (millions MRU).....	52
Tableau 20 : Indicateurs de suivi du plan d'action de la SCAPP pour le secteur de la santé	54
Tableau 21 : Financement du secteur de la santé	56
Tableau 22: Indicateurs de suivi du chantier 6	57
Tableau 23 : Taux de chômage par sexe et milieu de résidence (2024)	58
Tableau 24 : Dépenses du budget de l'Etat des ministères du chantier 6 en 2024.....	63
Tableau 25 : Exécution des projets sur ressources extérieures du chantier 6 en 2024 (million MRU)	63
Tableau 26 : Dépenses publiques du chantier 6 en 2024 par INSTITUTION (MRU).....	64
Tableau 27 : Indicateurs de suivi du chantier 8 du Plan d'action SCAPP 2021-2025	73
Tableau 28 : Indicateurs de suivi du plan d'action SCAPP pour la planification (chantier 9).....	75
Tableau 29 : Indicateurs de suivi du plan d'action SCAPP pour la Statistique (chantier 9)	77
Tableau 30 : Indicateurs de suivi du plan d'action SCAPP pour le Dividende démographique (chantier 9).....	78
Tableau 31 : Indicateurs de suivi du plan d'action SCAPP pour la Lutte contre la corruption (chantier 9).....	79
Tableau 32 : Indicateurs de suivi du plan d'action SCAPP pour le Climat des affaires (chantier 9)	80
Tableau 33 : Indicateurs de suivi du plan d'action SCAPP pour les Finances publiques (chantier 9).....	80
Tableau 34 : Indicateurs de suivi du plan d'action SCAPP pour le secteur financier (chantier 9)	82
Tableau 35 : Indicateurs de suivi du plan d'action SCAPP pour la Transformation de l'Administration (chantier 9)	83
Tableau 36 : Nombre d'indicateurs selon les chantiers	87
Tableau 37 : Programmation et exécution du BCI 2024 sur ressources extérieures.....	94

Liste des graphiques

Graphique 1 : Taux annuels de croissance économique réelle et d'inflation, 2020-2024.....	15
Graphique 2 : Taux de sous-utilisation de la main d'œuvre.....	59
Graphique 3 : Décaissement du portefeuille de projets par Département	76
Graphique 4 : Indicateur de Performance Statistique (SPI global)	77

Liste de graphiques

Figure 1 : Dispositif institutionnel de suivi et évaluation de la SCAPP	85
---	----

Liste des encadrés

Encadré 1 : Indicateurs ODD sur la mobilisation de ressources pro-pauvres.....	88
Encadré 2 : Définition de l'Indice de pauvreté Multidimensionnel (IPM)	88
Encadré 3 : L'indice des pertes alimentaires.....	89

RESUME ANALYTIQUE

Le présent Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) de la Mauritanie évalue les progrès réalisés dans le cadre du deuxième plan d'action (2021-2025) pour l'année 2024. Articulé autour de trois leviers stratégiques – promotion d'une croissance économique forte, durable et inclusive, développement du capital humain et accès aux services sociaux, et renforcement de la gouvernance – le plan comprend neuf chantiers déclinés en 41 interventions prioritaires et 244 projets, suivis par 154 indicateurs.

Le rapport met en lumière les avancées, les défis et les recommandations pour chaque chantier, tout en intégrant les contributions des parties prenantes nationales et internationales et en s'appuyant sur les Notes Annuelles Sectorielles de Mise en Œuvre (NASMO).

Évolution macroéconomique

La croissance économique a été de 6,2 % en moyenne sur les trois dernières années (2022-2024). L'année 2024 a été marquée par un ralentissement du PIB réel à 5,2 %, dans un contexte économique pas toujours favorable. La bonne performance de secteurs comme la pêche (+10,8 %), l'agriculture (+6,6 %), la construction (+8,3 %) et les autres services (+5,4 %), a partiellement compensé le repli du secteur extractif (+3,2 % en 2024 contre +9,4 % en 2023).

L'inflation a poursuivi sa décélération, atteignant 2,5 %, grâce notamment au plafonnement des prix de certains produits de base. Sur le plan extérieur, le déficit courant s'est creusé à 9,5 % du PIB et les réserves en devises ont légèrement diminué à 1,92 milliard USD, couvrant 6,4 mois d'importations. Le crédit au secteur privé et la masse monétaire ont connu une croissance soutenue.

Les finances publiques ont affiché une stabilité relative, avec un déficit modéré. Les recettes budgétaires se sont élevées à 96 milliards MRU (22,5 % du PIB) et les investissements publics ont représenté 8,8 % du PIB.

Croissance durable et inclusive

Dans le secteur agricole, la production maraîchère est passée de 99 260 tonnes en 2023 à 161 020 tonnes en 2024, dépassant largement la cible de 146 249 tonnes prévue pour 2025. La part du secteur dans le PIB a progressé à 5,1 %. En revanche, le rendement des céréales a tendance à stagner.

L'élevage a connu une couverture vaccinale accrue avec plus de 7 millions de têtes traitées, et un recensement du cheptel a identifié 29,3 millions d'animaux. Les indicateurs de production laitière (608 741 tonnes) sont encourageants mais la transformation locale reste faible.

Le secteur de la pêche, bien que dynamique en termes de captures (1 005 305 tonnes), a vu sa contribution au PIB chuter à 3,3 %. Les débarquements nationaux et les emplois

directs sont en baisse, posant la question de la valorisation locale des ressources halieutiques.

Dans les industries extractives, la part du secteur atteint 18,9 % du PIB. Des avancées majeures ont été enregistrées sur le Gaz Master Plan et la préparation de la construction de pipelines vers Nouadhibou. Le projet gazier GTA approche 98 % de réalisation pour la phase 1a. Des investissements importants sont également réalisés dans le secteur minier et énergétique.

Le secteur industriel connaît une progression modeste et graduelle ainsi que le lancement de réformes réglementaires et infrastructurelles. L'infrastructure de l'artisanat a été renforcée. Le commerce a profité d'une hausse des exportations et d'actions de régulation du marché intérieur. Quant au tourisme, des efforts de promotion sont en cours, mais les données de performance 2024 sont encore indisponibles.

Le renforcement des infrastructures a progressé, notamment dans les domaines de l'énergie, du transport et de l'hydrogène vert. L'accès à l'électricité atteint 57 % en 2024, mais de fortes disparités persistent entre zones rurales et urbaines, avec 44 % de renouvelable et l'électrification rurale est en cours.

En matière de transport, plus de 2 200 km de routes ont été réalisés ou sont en cours et les infrastructures aéroportuaires ont été modernisées. Toutefois, les accidents de la route restent un défi majeur. L'objectif de 7 500 km en 2025 sera probablement atteint dès lors que le réseau est déjà long de 6 939 km de routes bitumées, y compris les travaux en cours.

En matière d'eau et assainissement, 74,2 % de la population a accès à l'eau potable, mais seulement 59,4 % à des installations d'assainissement améliorées. Des investissements importants ont été lancés ou en cours de préparation sont de nature à améliorer la situation de ce secteur.

Dans le domaine des TIC, 80 % des individus utilisent internet, dépassant la cible de 65 %. La digitalisation des services administratifs et la modernisation de la gestion publique ont été intensifiées.

Environ 35% de la population vivent dans un habitat précaire en 2023-2024. Les actions et aménagements visant l'amélioration du cadre vie des populations s'intensifient à la fois en milieu urbain et rural. Sur le plan des bâtiments publics, plusieurs infrastructures ont été achevées alors que d'autres sont en cours de construction ou de réhabilitation.

Sur le plan environnemental, des avancées significatives ont été enregistrées dans la lutte contre la désertification et le changement climatique : reboisements, restauration de terres, ensemencement aérien, création de réserves naturelles, Observatoire de l'environnement et du littoral, stratégie sur la biodiversité. Malgré cela, les indicateurs restent insuffisamment renseignés et les capacités institutionnelles demeurent faibles.

Capital humain et services sociaux

En éducation, le taux d'achèvement au fondamental a poursuivi sa hausse, avec 65,6 % mais la cible est de 92 %. De même, les investissements dans les infrastructures scolaires et la formation des enseignants est en hausse. Malgré ces efforts, les défis d'abandon scolaire, de qualité, et d'équité (disparités régionales) persistent et la gouvernance scolaire mérité d'être améliorée.

Les établissements de formation professionnelle accueillent 9 591 apprenants, en augmentation de 3,6 %, mais l'objectif de 16 118 sera difficilement atteint. Environ 28 % des enfants de 3-5 ans sont inscrits dans le préscolaire mais objectif de 50 % ne serait probablement pas atteint.

Dans l'enseignement supérieur, le taux d'encadrement s'est amélioré, passant de 31 à 39 enseignants pour 1000 étudiants, un nouveau complexe universitaire de 11.000 places a été mis en service et de nouvelles filières ont été ouvertes.

Le système de santé a été renforcé par l'extension des infrastructures, une meilleure couverture vaccinale et des innovations comme la télémédecine, le nombre d'assurés par la Caisse Nationale d'Assurance Santé (CNASS) a atteint 156 000 bénéficiaires. La mortalité infantile demeure à un niveau de 46,2 décès pour 1 000 naissances pour un objectif de 25. En matière de couverture sanitaire, 32,4 % des femmes bénéficient de consultations prénatales alors que la cible est de 55 % à terme. Les défis portent sur l'inégalité d'accès et les déséquilibres régionaux, le faible ratio personnel soignant/population ainsi que la faible allocation budgétaire par rapport au standard international.

En matière d'emploi et de cohésion sociale, la sous-utilisation de la main-d'œuvre est à 34,6 % les besoins en emploi restent préoccupants, surtout chez les jeunes, bien que plusieurs programmes ciblés aient été lancés et les financements accrus.

La résilience et la protection sociales ont été renforcées par des programmes ciblés avec des résultats significatifs dans la lutte contre la vulnérabilité, la préservation de la famille, l'autonomisation des femmes et la protection et le développement de la petite enfance, l'accès décent aux services publics de base et à un cadre de vie amélioré (Programmes DARI et Cheyla), l'accès de membres de ménages pauvres et vulnérables à des emplois décents et à des AGR (Programme ALBARAKA), le renforcement du pouvoir d'achat des ménages les plus pauvres (Programme TEKAVOUL)

En ce qui concerne la sécurité alimentaire, les actions de 2024 ont permis d'atténuer les effets de la vulnérabilité alimentaire pour des centaines de milliers de bénéficiaires, le renforcement du pouvoir d'achat des ménages vulnérables, le secours aux ménages sinistrés victimes des tempêtes et inondations, la nutrition scolaire et communautaire, le renforcement de la résilience communautaire et de la capacité de stockage.

Gouvernance et institutions

Des progrès ont été réalisés dans l'organisation des élections locales et la décentralisation ainsi que le renforcement de la sécurité intérieure grâce à la modernisation des forces de défense et l'acquisition d'équipements. Cependant des retards ont été notés dans la mise en œuvre complète de la décentralisation et le transfert de compétences aux collectivités locales et les capacités des administrations locales ont besoin d'être renforcées et leur déconcentration accélérée.

Dans le domaine de l'état-civil, des avancées notables ont été enregistrées dans la couverture, la digitalisation, la sécurisation et l'interconnexion du système national d'état civil.

Le nombre de réfugiés est passé de 150.000 en 2023 à 260.000 en 2024, soit une évolution de 73%, à la suite d'une accélération des flux des réfugiés vers le Hodh Chargui. Face à cela, un ensemble d'actions ont été engagées dans le cadre de la politique migratoire, en s'appuyant sur une approche multisectorielle et partenariale.

Le secteur de la justice enregistre l'adoption de textes renforçant l'indépendance judiciaire et l'accès à la justice, à travers l'adoption de plusieurs réformes législatives, la professionnalisation des acteurs judiciaires, la modernisation des outils de gestion judiciaire (numérisation des procédures) et l'amélioration des infrastructures (construction et réhabilitation de tribunaux). Des avancées notables ont été aussi enregistrées dans l'accès à l'assistance juridique et le développement de la médiation communautaire à travers le programme Mouslih.

Des avancées notables ont été enregistrées dans l'accès aux droits humains à la suite de l'adoption de la stratégie nationale des droits humains, accompagnée de campagnes de vulgarisation régionales et le suivi des recommandations internationales en matière de droits humains (traités, EPU).

Le contrôle citoyen et le rôle de la société civile a connu des avancées avec l'adoption d'une stratégie nationale de promotion des OSC, le déploiement de la plateforme Feddai, la construction et l'équipement du siège de la Radio du Saint Coran et de plusieurs stations locales et l'appui à la presse privée.

Quant à la culture, elle a été promue, notamment à travers l'organisation de la 13^{ème} édition annuelle du Festival du patrimoine des villes historiques à Chinguetti, l'appui à l'organisation de plusieurs festivals et l'enregistrement de sites historique dans le patrimoine islamique.

En 2024, le système national de planification et de mobilisation du financement du développement a connu des réformes majeures visant à renforcer la qualité de la programmation publique et l'alignement des investissements sur les priorités nationales. Le nombre de conventions démarrées en 2024 est de 24 et le nombre de projets est de 14 pour un coût de 27 503 millions MRU et un cumul global des décaissements de 969 millions MRU.

Des progrès importants ont été réalisés dans la modernisation des outils d'aide à la décision. Ainsi, le score ODIN (Open Data Inventory) a franchi la barre des 42 points en 2024 contre 41 en 2023 et 34 en 2022, dépassant ainsi la valeur cible prévue de 40 pour 2025. Cette progression est le fruit d'un effort soutenu en matière de publication régulière des données et de respect des calendriers de diffusion. A noter la réalisation en 2024 du 5^{ème} recensement général de la population (RGPH) et de la nouvelle enquête nationale trimestrielle sur l'emploi (ENTE).

Le taux de rétention scolaire des filles dans les zones d'intervention du projet SWEDD a atteint 97 %, dépassant l'objectif fixé à l'horizon 2025, et confirmant une dynamique soutenue depuis trois ans.

L'indice de perception de la corruption n'a pas évolué par rapport aux années récentes, en dépit de l'adoption d'une stratégie nationale et de la création d'un cadre de pilotage. Il convient de consolider les mécanismes de redevabilité et de lutte contre la corruption.

Sur le plan fiscal, la proportion du budget national financé par les impôts a progressé à 64,52 %, signe tangible des effets des réformes engagées. Cette tendance traduit une meilleure mobilisation des recettes internes et une volonté croissante de renforcer l'autonomie financière de l'État. Le service de la dette, en proportion des exportations de biens et services, s'établit à 8,9 %,

Suivi-évaluation

La mise en œuvre de la SCAPP est suivie à travers 154 indicateurs clés, des NASMO et le RAMO. Un dispositif institutionnel est mis en place par des dispositions légales mais son fonctionnement nécessite d'être amélioré, notamment en assignant le pilotage des CDS à des membres du gouvernement. Les efforts doivent se poursuivre pour revisiter le cadre de résultats et améliorer la qualité et la mise à disposition à temps des données nécessaires au renseignement des indicateurs, notamment en mettant en place des comités dédiés au suivi des indicateurs et aux données financières.

Conclusion générale

Le bilan de l'année 2024 témoigne de performances globalement satisfaisantes et d'un engagement solide dans la mise en œuvre de la SCAPP, avec un bon taux d'exécution financière, notamment dans les chantiers productifs et sociaux. Cependant, les défis structurels et contraintes persistantes, les retards d'exécution et la faible intégration de la SCAPP dans les politiques sectorielles doivent être corrigés pour assurer l'atteinte des objectifs à l'horizon 2025.

Pour renforcer les acquis, il est recommandé d'intensifier les efforts de coordination, de planification, de mobilisation des ressources et de suivi rigoureux. D'autres recommandations plus spécifiques sont formulées dans chaque domaine.

I. INTRODUCTION

Le deuxième plan d'action de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) s'articule autour de trois leviers stratégiques composés de neuf chantiers, eux-mêmes déclinés en 41 interventions prioritaires mises en œuvre à travers 244 des projets, et assortis d'une liste de 154 indicateurs de suivi.

Les trois leviers stratégiques fixés dans la loi d'orientation n°2018-021 du 12 juin 2018 relative à la SCAPP et dans lesquels s'inscrivent les ambitions de son second plan d'action sont les suivants : (i) la promotion d'une croissance forte, durable et inclusive ; (ii) le développement du capital humain et de l'accès aux services sociaux de base ; et (iii) le renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions.

Le présent rapport rend compte de la mise en œuvre en 2024 de ce deuxième plan d'action de la SCAPP. Il fait partie des produits prévus par le système de suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan d'action de la SCAPP, encadré par le décret n°2019-085 du 6 mai 2019.

Les principaux éléments de diagnostics et d'analyse ainsi que les recommandations sont issues des Notes Annuelles Sectorielles de Mise en Œuvre (NASMO) élaborées pour rendre compte de l'exécution des neuf chantiers de la SCAPP pour l'année 2024.

L'élaboration de ce RAMO a bénéficié de l'apport de nombreuses parties prenantes représentant les administrations, les partenaires au développement, la société civile et le secteur privé, en particulier à travers leur participation aux réunions des comités de développement sectoriels (CDS) et à un atelier d'échanges sur le contenu des NASMO.

En plus de la partie sur le contexte macroéconomique, le contenu de ce rapport est articulé autour des trois leviers stratégiques de la SCAPP en couvrant pour chaque chantier les éléments suivants : (i) Bilan des progrès : analyse des progrès et évolution des indicateurs, réformes engagées ou mises en œuvre en 2024 ; (ii) Analyse des défis et contraintes ; (iii) Financement ; et (iv) Recommandations. A cela s'ajoutent une partie qui traite des mécanismes de suivi et évaluation du Plan d'action ainsi que les annexes.

II. EVOLUTION MACROECONOMIQUE RECENTE

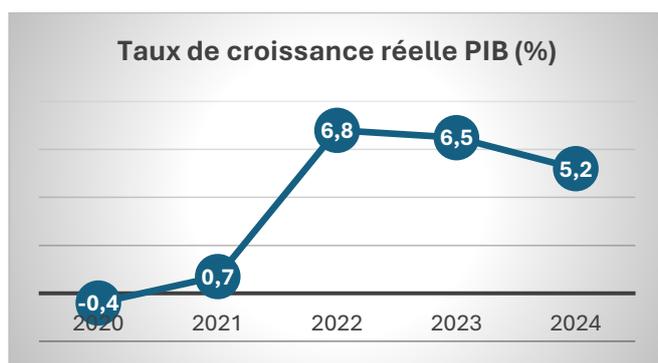
Croissance économique

La croissance économique se maintient à un niveau appréciable ces trois dernières années avec une moyenne annuelle de 6,2%. En 2024, le taux de croissance réel du PIB a accusé un ralentissement pour se maintenir à 5,2% (graphique 1) et ce, dans un contexte moins favorable.

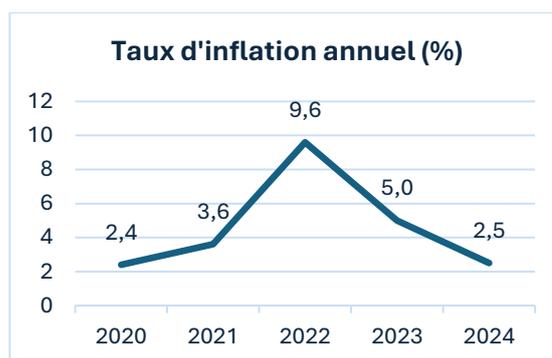
Cette évolution en 2024 résulte en partie du ralentissement du secteur extractif (3,2% contre 9,4% en 2023), compensé par la bonne tenue des branches de la pêche (+10,8%) et de l'agriculture (6,6%) au niveau du secteur primaire, de la construction (8,3%) au niveau du secteur secondaire, du transport (9,6%) et « Autres services » (5,4%)¹ dont le secteur financier pour le tertiaire. Dans l'ensemble le secteur non extractif enregistre un taux de croissance de 5,6%.

Quant au PIB nominal, il est estimé en 2024 à 426,6 milliards MRU, soit 10,912 milliards \$. Le taux d'épargne brut était évalué à 28,6% du PIB pour un investissement brut qui a représenté 38,6%, soit un besoin de financement brut équivalent à 9,5%.

GRAPHIQUE 1 : TAUX ANNUELS DE CROISSANCE ECONOMIQUE REELLE ET D'INFLATION, 2020-2024



Source : Cadre macroéconomique, 2020-2030



Source : ANSADE

Inflation

Après un pic de 9,6% en 2022, l'inflation a connu une décélération successivement en 2023 et 2024 avec des taux en moyenne annuelle respectivement de 5% et 2,5% (graphique 2).

Cette décélération est principalement entraînée par la baisse des taux de hausse des prix des produits alimentaires, passant de 15,4% en 2022 à 5,4% en 2023 et à 1,9% en 2024. Il y a lieu de noter que les prix de certains de produits de base ont été plafonnés à partir du mois d'octobre 2024, en soutien au pouvoir d'achat des consommateurs.

Secteur extérieur

Au niveau de la balance des paiements, le déficit du compte courant est estimé à 9,5% du PIB en 2024 contre 8,8% en 2023, soit une aggravation de 8%. Les réserves officielles

¹ Source : ANSADE- Note de conjoncture pour le 4^{ème} trimestre 2024 – Mars 2025

brutes de change sont évaluées à 1,921 milliards \$ en fin d'année 2024, couvrant 6,4 mois d'importations, contre 2,032 milliards de dollars à la fin décembre 2023. Quant à la dette publique extérieure, elle s'élève à 3,980 milliards \$ soit 36,3% du PIB.

Finances publiques

Les recettes budgétaires ont totalisé en 2024 environ 96 Milliards MRU, soit 22,5% du PIB, contre 87,4 Milliards MRU en 2023. Leur poids par rapport au PIB est resté stable entre les deux années (22,5%). La structure de ces recettes a été marquée par une meilleure mobilisation des recettes fiscales et une baisse des dons.

Les dépenses ont accusé une baisse de l'ordre de 1% du PIB en 2024 par rapport à 2023 (23,9% contre 25%). Les dépenses d'investissement public ont représenté 8,8% du PIB. Des ressources suffisantes ont pu être réservées pour renforcer la résilience sociale et économique. La dette publique, y compris intérieure, quant à elle, représente 42,1% du PIB en 2024.

Le secteur monétaire et financier

Le crédit au secteur privé a augmenté de 8,8% en 2024 contre 5,2% en 2023. Quant à la masse monétaire au sens large, elle a évolué de +13,3% contre une hausse de 4,7% en 2023.

III. PROMOTION D'UNE CROISSANCE ECONOMIQUE FORTE, DURABLE ET INCLUSIVE

III.1. Chantier 1 : Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs

III.1.1. Analyse des progrès et évolution des indicateurs

Le bilan 2024 du chantier 1 fait ressortir un accroissement du PIB par rapport à celui de 2023 au niveau de tous les sous-secteurs du chantier. En effet, on enregistre une augmentation du PIB par rapport à celui de 2023, de 5,83% pour l'agriculture, de 5,38% pour l'élevage, 29,20% pour la pêche, de 9,96% pour les industries extractives, de 8,49% pour l'industrie (2,18% hors production et distribution d'eau et d'électricité et 29,70% pour la production et la distribution d'eau et d'électricité), 5,15% pour le commerce et 11,05% pour les autres services qui comprennent le tourisme. Il y'a donc une nette progression de la croissance pour l'ensemble du chantier 1.

Cette progression traduit les performances au niveau de la mise en œuvre des différentes interventions, pour lesquels plusieurs des cibles à l'horizon 2025 ont été dépassées. On note par exemple : (i) la perspective très prochaine de la production et l'exportation de Gaz Naturel Liquéfié (GNL) (début 2025) du champs GTA et (ii) une augmentation substantielle de la production maraichère qui enregistre un bond exceptionnel, passant de 99 250 tonnes en 2023 à 161 020 tonnes en 2024, en dépassement de la cible pour 2025 qui était de 146 249 tonnes.

Le bilan 2024 de la mise en œuvre au niveau des différentes interventions figure ci-après.

Promotion d'une agriculture productive, compétitive et durable

La contribution du secteur agricole au PIB national est passé de 4,9% en 2023 à 5,1% en 2024. Le rendement à l'hectare du riz, en tonnes par ha n'a pas évolué, il est de 5,3 tonnes/ha en 2024 et s'approche de la cible 2025 qui est de 5,62 tonnes. Le rendement des céréales traditionnelles a légèrement régressé passant de 0,5 T/ha en 2023 à 0,47 T/ha en 2024. Pour ce qui concerne les légumes, la production nationale de légumes est passée de 99 260 tonnes en 2023, à 161 020 tonnes en 2024, soit une augmentation exceptionnelle de 62%.

Au total 2 indicateurs de ce secteur sur 4 sont au vert contre 2 au jaune (les rendements) et aucun au rouge (tableau 1).

TABEAU 1 : EVOLUTION DES INDICATEURS SCAPP 2021-2025 POUR L'AGRICULTURE

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source Valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source	Valeur 2024 et source
Part de l'agriculture dans le PIB	4,0%	2020	-	-	4,9%	4,9%	5,1%
Rendement du riz (tonne/hectare)	4,96 T/ha	2014	PNDA	5,62 T/ha	5,25 T/ha	5,37 T/ha (MA)	5,3 T/ha (MA)

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source Valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source	Valeur 2024 et source
					(MA ²)		
Rendement des céréales traditionnelles (tonne/hectare)					0,5 T/ha (MA)	0,5 T/ha (MA)	0,47 T/ha (MA)
Quantité de la production nationale de légumes	44 921 T	2014	PNDA	146 249 T	85 527 T (est. MA)	99 260 T (est. MA)	161020 T (est. MA)

Source : Ministère de l'Agriculture et ANSADE (pour le PIB)

Les principales réalisations en 2024 se sont faites dans le cadre du développement des filières agricoles prioritaires et l'amélioration de leur productivité, en vue de parvenir à la souveraineté alimentaire. Dans ce cadre, les progrès enregistrés portent sur :

- Le lancement de travaux d'aménagement sur une superficie de 1.575 hectares ;
- La poursuite des études pour réhabiliter 2.400 hectares ;
- L'entretien de 73 km de cours d'eau et le lancement des travaux sur 26 km supplémentaires ;
- Le lancement du projet d'électrification des zones agricoles, au niveau de la vallée, dans le cadre duquel 300 km ont été réalisés ;
- Le lancement et la réalisation de plusieurs chantiers et activités au niveau de l'agriculture pluviale :
 - La construction de 5 barrages et le lancement des travaux de 27 autres ;
 - La construction de 2 300 digues et diguettes ;
 - L'installation de 2500 clôtures ;
 - La distribution de 645 tonnes de semences et de matériel agricole, y compris des tracteurs et des charrues.
- Plusieurs réalisations au niveau du maraichage, au niveau duquel des progrès importants sont enregistrés, et du développement des cultures oasiennes :
 - L'aménagement de 43 hectares ;
 - La création de 100 sites expérimentaux et la distribution de milliers de tonnes de semences améliorées ;
 - Le forage et la rénovation de 184 puits ;
 - La construction de 22 châteaux d'eau pour irriguer 300 hectares ;
 - La distribution de 10.000 plants pour replanter les oasis.

La principale réforme du secteur agricole, en 2024 a porté sur la mise en place de mesures fiscales pour favoriser et protéger la production maraichère locale.

Accroissement des retombées du secteur de l'élevage

La part de la valeur ajoutée du secteur de l'élevage qui était de 10,9% du PIB en 2023, a légèrement régressé à 10,3% en 2024. Le recensement du cheptel a été réalisé en 2024 et il en a résulté un effectif de 29 339 913 têtes de bétail.

² MA= Ministère de l'Agriculture

Au total 1 indicateur de ce secteur sur 5 est au vert contre 1 au jaune et 3 non renseignés (tableau 2).

TABLEAU 2 : EVOLUTION DES INDICATEURS SCAPP 2021-2025 POUR L'ELEVAGE

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source	Valeur 2024 et source
Part de l'élevage dans le PIB	~ 15%	2021	Plateforme du développement rural en Mauritanie	-	11,2% (ANSADE)	10,9% (ANSADE)	10,3%
Production en tonne de viandes rouges, contrôlée	160 000 T	2018	ME	184 000 T	248 247 T	267 625 T	
Production usinée de lait en tonne	520 000 T	-	ME	598 000 T	586 330 T	608 741 T	
Nombre de tête de bétail par espèce	Bovins : 2 402 077 Camelins : 1 560 108 Ovins : 15 571 303 Caprins : 10 006 999	2021	ME	Bovins : 2 831 769 Camelins : 1 662 377 Ovins : 19 732 699 Caprins : 12 681 347	Bovins : 2496360 Camelins : 1580455 Ovins : 16020874 Caprins : 10680582	Bovins : 2601207 Camelins : 1599420 Ovins : 17020575 Caprins : 11347050	Bovins : 6147368 Camelins : 2001277 Ovins et caprins : 21391268 (RGE)
Quantités de peaux et cuirs exportés	615 T	2016	ME	700	715 T	732T	

Source : Ministère de l'Elevage et ANSADE (pour le PIB)

En 2024, les activités dans le domaine de l'élevage se sont focalisées sur le développement des filières animales intensives et la santé animale.

- **Santé animale et santé publique vétérinaire** : Une campagne annuelle de vaccination a été organisée et a permis la vaccination de 2.272.340 têtes de bovins contre la péripneumonie contagieuse bovine et de 4.766.156 têtes de petits ruminants contre la peste des petits ruminants (PPR). A cela s'ajoute la construction en 2024 de 176 parcs de vaccination, 2 laboratoires pour le diagnostic des maladies animales, 9 postes de santé vétérinaires, un laboratoire de contrôle des médicaments vétérinaires et un laboratoire mobile pour la surveillance épidémiologique ;
- **Développement de la productivité du cheptel** : Au cours de l'année 2024, une campagne annuelle d'insémination artificielle a touché 1850 vaches ;
- **Gestion et développement des ressources fourragères et hydrauliques pastorales** : En 2024, 120 unités intervenant dans le domaine des cultures fourragères ont bénéficié de l'appui du Ministère de l'élevage dans le cadre du projet de développement des cultures fourragères (fourniture des semences, des équipements d'irrigation et de récolte, ...). A cela s'ajoute également la fourniture de grandes quantités d'aliment de bétail, dans le cadre du programme

d'assistance aux éleveurs pour faire face aux conséquences de la faible pluviométrie de 2024 ;

- **Développement des filières animales** : Accélération des travaux techniques et autres préparatifs nécessaires pour la réouverture de l'usine de la Société Mauritanienne des Produits Laitiers, dans le cadre de la réorganisation du bassin laitier du Hodh El Charghi. La ferme intégrée de Timbedra a également été aménagée.

Intégration de la pêche dans l'économie, valorisation des produits de la mer et préservation du patrimoine marin

Le secteur de la pêche, dont la part dans le PIB était de 6,5% en 2020, a accusé une baisse de cette part PIB pour la troisième année consécutive pour se situer à 3,3% en 2024, après avoir été à 4,2% en 2023 et 4,8% en 2022, la cible pour 2025 étant de 5,4%. Néanmoins, en 2024, les quantités capturées ont atteint plus de 1 005 305 tonnes, soit une augmentation de 10% par rapport à 2023. Les ventes, en valeur, ont dépassé 703 millions de dollars, soit une progression de 20% par rapport à 2023.

Quant aux deux autres indicateurs, tonnage débarqué au niveau national et le nombre d'emplois directs dans le secteur de la pêche, ils sont en baisse en 2024 par rapport aux années précédentes 2023 avec respectivement 539 257 T contre 583 091 T en 2023 et 67.508 emplois contre 69 868 emplois en 2022 (Tableau 3)

Au total 3 indicateurs de ce secteur sur 4 sont au rouge, 1 au jaune et aucun au vert (tableau 3).

TABLEAU 3 : EVOLUTION DES INDICATEURS SCAPP 2021-2025 POUR LA PECHE

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source	Valeur 2024
Part de la pêche dans le PIB	6,50%	2020	-	5,4%	4,8%	4,2 %	3,3%
Captures globales réalisées en ZEE mauritanienne	1 356 802 T	2019	DARE/MPE M	1 524 633 T	1 007 462 T	869 345 T	1 005 305 T
Tonnage débarqué au niveau national	766 842 T	2019	DARE/MPE M	1 085 442 T	730 561 T	583 091 T	539 257 T
Nombre d'emplois directs dans le secteur de la pêche	66 000	2019	DARE/MPE M	100 000	69868	ND	67 508

Source : MPEM et ANSADE (pour le PIB)

Le potentiel des ressources halieutiques de la ZEE mauritanienne est estimé à 1,8 Millions de tonnes. Malgré les progrès importants en matière d'exploitation durable des ressources, les résultats en termes de réduction de la surexploitation et de création de valeur ajoutée locale ne sont pas encore à la hauteur des ambitions.

Les principaux enjeux pour le secteur restent donc d'assurer une exploitation durable du potentiel halieutique pour un développement économique intégré, grâce à l'augmentation de la part locale de la valeur ajoutée tirée des ressources halieutiques.

En 2024 les efforts du secteur se sont traduits par les principales réalisations suivantes :

- La réalisation d'une enquête approfondie sur l'emploi dans le secteur afin de déterminer les capacités et les opportunités d'emploi ;
- Le renforcement des capacités de la recherche scientifique ;
- Le renforcement de la Garde Côte (GCM) par l'acquisition de deux vedettes rapides, de drones, de radars pour la surveillance des côtes, la construction en cours d'un quai pour l'accostage des navires de surveillance et la création d'un département de surveillance dans le secteur Sud ;
- Le renforcement des capacités de la Société Nationale de Distribution du Poisson qui lui a permis d'augmenter les quantités distribuées quotidiennement de 45 à 55 tonnes ainsi que le nombre de jours de distribution qui passe de 3 jours à 4 jours ;
- L'opérationnalisation de l'Agence pour le développement de la Pêche Continentale et de la Pisciculture (ADPPC) ;
- L'installation de deux fermes expérimentales de pisciculture à Kaédi et Boghé, la réhabilitation de la ferme de Bakhaw, l'implantation de fermes piscicoles à Tekane, Aleg, Dielwar et Kouroudjel et le lancement d'une étude pour la construction d'un centre de pêche et d'une station piscicole et de rempoissonnement dans plusieurs plans d'eau ;
- L'opérationnalisation de l'agence Mauritanienne des affaires maritimes (AMAM), l'adoption d'un nouvel accord salarial entre armateurs et gens de mer qui a permis une augmentation substantielle des salaires, la préparation d'un projet de numérotation des bateaux de pêche artisanale et côtière et le lancement du processus de création d'un fonds de solidarité sociale pour les travailleurs maritimes.

En matière de réforme, il y a lieu de mentionner :

- Le renforcement du cadre stratégique régissant la politique du secteur ;
- L'amélioration de la gouvernance par l'aboutissement de la création de l'ADPPC et l'AMAM par leur opérationnalisation ;
- Le lancement de l'évaluation de la stratégie sectorielle en vue de la préparation de la prochaine stratégie ; et
- La révision du Code de la pêche et du Code de la marine marchande.

Promotion et mise en valeur des industries extractives

La contribution au PIB des industries extractives a connu une évolution au cours des dernières années et atteint environ 19% en 2024.

La cible relative à l'élaboration du schéma directeur du gaz a été atteinte l'année dernière avec l'élaboration du Gaz Master Plan en 2023.

Le pipeline, initialement prévu pour l'acheminement du gaz du champs GTA à Nouakchott, a été redimensionné pour atteindre Nouadhibou sous l'égide de la SNIM qui vient de contracter pour sa construction.

Quant au développement des phases 2 et 3 du champs gazier GTA, il est en standby du fait du non-renouvellement du permis accordé précédemment par l'Etat à la société BP. Concernant le développement du champs gazier Bir Allah, plusieurs protocoles d'accord ont été signés avec des compagnies pétrolières mais la cible de production en 2024 ne sera pas atteinte et semble même irréaliste.

Cependant, les capacités de stockage des produits pétroliers à Nouakchott sont en cours d'extension à travers deux projets, un premier projet financé par la Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH) et un autre de nature PPP.

Au total 4 indicateurs de ce secteur sur 6 sont au vert contre 2 au rouge (tableau 4).

TABLEAU 4 : EVOLUTION DES INDICATEURS SCAPP 2021-2025 POUR LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2023 et source	Valeur 2024 et source
Part des industries extractives dans le PIB	15,10%	2020	Autorités mauritaniennes/ Services du FMI	18%	18,9% (ANSADE)	18,94%
Etat d'avancement de l'élaboration du schéma directeur du gaz (Gaz Master Plan)	0%	2021	MEPM	100%	100% (Min pétrole)	Cible atteinte en 2023
Etat d'avancement de la construction d'un pipeline pour l'acheminement du gaz du champs GTA à Nouakchott	0%	2021	MEPM	100%	30% (étude de faisabilité)	Etendu à Nouadhibou
Etat d'avancement du développement des phases 2 et 3 du champs gazier GTA	0%	2021	MEPM	100%	27% (phase 2)	Permis non renouvelé
Etat d'avancement du développement du champs gazier Bir Allah	0%	2021	MEPM	Production en 2024	32% (évaluation de la découverte du champ)	
Capacités de stockage des produits pétroliers à Nouakchott	50% des besoins en extension	2021	MEPM	100% des besoins en extension	58% (Min pétrole)	En cours de construction

Source : Ministère chargé du Pétrole et du Gaz

Outre ces résultats, les principales réalisations en 2024 portent notamment sur :

- La préparation d'un contrat programme avec l'Agence nationale de la recherche géologique et du patrimoine minier (ANARPAM) qui permettra de cartographier en

détail les potentialités minières, notamment les minéraux stratégiques et ceux utilisés dans la transition énergétique ;

- Le renouvellement de l'accord spécial avec la SAMIA ;
- Le suivi de l'avancement de la première phase de développement du projet gazier GTA dans ses différentes composantes, aboutissant à la perspective de l'extraction du premier baril de gaz en 2025 ;
- La signature de plusieurs protocoles d'accord avec des compagnies pétrolières pour accélérer le développement des ressources gazières dans le champ de Bir Allah ;
- La signature avec un consortium d'entrepreneurs internationaux d'un contrat d'exploration et de production de l'électricité à partir du gaz à travers le projet Panda-Tevet ;
- Démarrage d'un projet visant à établir un système de suivi des engagements des opérateurs miniers ;
- Poursuite du soutien aux projets en préparation pour l'exploitation de l'uranium, du fer, de l'or et du phosphate par le biais du comité mis en place à cet effet ;
- Réalisation de plusieurs missions de contrôle et d'inspection sur les sites miniers et les carrières et mise en œuvre de nouvelles procédures pour assainir la situation des carrières ;
- Préparation d'un guide de procédures pour la Direction générale des mines et de la géologie (DGMG).

Les principales réformes engagées dans le secteur des industries extractives, en 2024, sont :

- Le lancement du projet de réforme du cadre juridique, réglementaire et fiscal du secteur ;
- La réhabilitation de la gestion du registre minier et la mise en place de nouvelles procédures d'assainissement de la situation des carrières ;
- La conception et la mise en œuvre du système d'information géologique et minier, et l'élaboration d'un système de suivi des obligations des mineurs ;
- Lancement du projet relatif à l'élaboration d'une stratégie de promotion de l'exploitation minière et à la conception et à la mise en œuvre d'un système d'information géologique et minier (SIGM) ;
- La promulgation de la loi sur le contenu local dans les secteurs extractif et énergétique ;
- La préparation et la publication du Code de l'hydrogène vert.

Impulsion du secteur industriel

La part du secteur industriel dans le PIB n'a pas connu de changement notable en passant de 8,6% en 2023 à 8,32% en 2024. Le plan d'action de fixe pas de valeur cible pour cet indicateur mais la situation de référence n'était que 6%, ce qui dénote d'une évolution positive au cours de ces dernières années.

Sur les 3 indicateurs du secteur, un indicateur pourrait être considéré au vert et les deux autres ne sont pas disponibles (tableau 5).

TABLEAU 5 : EVOLUTION DES INDICATEURS SCAPP 2021-2025 POUR L'INDUSTRIE

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source	Valeur 2024 et source
Part des industries non extractives dans le PIB	6%	2020	-	-	8% (ANSADE)	8,6% (ANSADE)	8,32%
Création d'unités industrielles	9	2018	MI	-	15 (Min industrie)	20 (Min industrie)	ND
Nombre d'emplois dans le secteur industriel (industries manufacturières) et (%) par rapport au nombre d'emplois au niveau national	5000 (3%)	2015	MCIAT	15 000 (10%)	ND	ND	ND

Source : Ministère de l'Industrie/ANSADE pour le PIB

Les principales réalisations, en 2024, au niveau de l'industrie, sont :

- L'approbation du programme exécutif de la Stratégie nationale d'industrialisation ;
- L'organisation de la première exposition des industries nationales ;
- La préparation de la création d'une nouvelle zone industrielle à Nouakchott ;
- Le lancement effectif des activités de l'Office national de normalisation ;
- L'aménagement et la mise en exploitation effective du nouveau siège de l'Office de Documentation de la Propriété Intellectuelle.

Les principales réformes engagées pour le secteur industriel, en 2024, sont :

- La préparation d'un projet de loi pour réglementer l'activité industrielle ;
- La mise en place du Conseil supérieur de l'industrie.

Promotion d'un artisanat à fort contenu culturel et générateur de revenus et d'emploi

Le nombre d'infrastructures dédiées à l'artisanat disponibles et fonctionnelles a connu une évolution substantielle en passant de 15 en 2022-2023 à 18 en 2024. Cependant, il est loin d'atteindre la cible fixée à 55 en 2025, d'où la couleur jaune pour attirer l'attention des décideurs.

TABLEAU 6 : EVOLUTION DES INDICATEURS SCAPP 2021-2025 POUR L'ARTISANAT

Intitulé de l'indicateur	Valeur Référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024
Nombre d'infrastructures dédiées à l'artisanat disponibles et fonctionnelles	15	2018	MCIAT	55	15	15	18

Source : Ministère en charge de l'Artisanat

Les principales réalisations, en 2024, au niveau de l'artisanat, sont :

- La promotion de l'artisanat et des métiers à travers l'accélération des travaux du village artisanal de Nouakchott sur une superficie de 17 000 mètres carrés ;
- La réhabilitation de la maison de l'artisanat de Kiffa avec la construction d'un siège pour les ateliers d'artisans ;
- L'achèvement des travaux dans le village artisanal de Chinguetti ;
- La création d'un centre moderne de tannage du cuir à Nouakchott ;
- La promotion de l'artisanat mauritanien dans les fora nationaux et internationaux.

En matière de réforme, il est noté l'organisation des journées nationales de l'artisanat en novembre 2024, qui permettra de mieux cerner les besoins en termes de gouvernance et d'organisation du secteur en vue d'une meilleure identification des réformes à engager.

Promotion du commerce

Les exportations ont enregistré une hausse continue ces dernières années, atteignant 3,884 Milliards \$. La balance commerciale de la Mauritanie est structurellement déficitaire avec un déficit de -382 millions \$ en 2024. En l'absence de valeurs cibles 2025 du plan d'action pour les indicateurs relatifs aux exportations et importations, les réalisations de l'année 2024 ne peuvent être considérées que satisfaisantes. Ainsi, sur les 3 indicateurs du secteur, deux sont au vert (tableau 7) et un au rouge du fait de la cible fixée pour le nombre de nouveaux textes adoptés sur les procédures fiscales et douanières (25).

TABLEAU 7 : EVOLUTION DES INDICATEURS SCAPP 2021-2025 POUR LE COMMERCE

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source	Valeur 2024 et source
Importations Mauritaniennes (en Milliards de \$)	3,86	2021	Trademap	-	4,647 (Min Commerce)	4,419 (Min Commerce)	4,318 (Rapport FMI 2024)
Exportations Mauritaniennes (en Milliards \$)	3,267	2021	Trademap	-	3,513 (Min Commerce)	3,706 (Min Commerce)	3,884 (Rapport FMI 2024)
Nombre de nouveaux textes adoptés sur les procédures fiscales et douanières	11	2011	MCIAT	25		ND	1 seul : Révision du code des douanes

Source : Ministère du Commerce / FMI

Au cours de l'année 2024, le Département du Commerce a enregistré les réalisations suivantes :

- 4725 tournées à l'intérieur des marchés, qui ont abouti à 23 110 inspections de magasins, abattoirs, complexes commerciaux et boulangeries, au cours desquelles 8 790 infractions ont été détectées ;

- Confisqué 1765 tonnes de produits périmés, dont 285 ont été détruits et 1500 sont dans les magasins en attente d'incinération ;
- Engagé des actions pour contenir les hausses des prix des denrées alimentaires qui ont abouti aux résultats suivants :
 - Baisses consensuelles de prix des produits de première nécessité ;
 - Création d'un cadre de concertation continue entre l'Etat et les fournisseurs sur la question des prix des denrées alimentaires.
- Enregistré 27 sociétés nationales dans le système REX, bénéficiant ainsi du traitement préférentiel douanier vers l'Union Européenne.
- Étude d'impact d'un accord de libre-échange avec la Tunisie.
- Élaboré une étude d'impact et d'évaluation du projet de libre-échange avec la Turquie.

Les réformes engagées en 2024 pour le secteur du commerce, en général, sont :

- La ratification d'une loi sur la concurrence et la liberté des prix et de nouvelles politiques mises en place ;
- L'adoption d'un arrêté fixant la liste des activités commerciales soumises à autorisation et celles soumises à déclaration ;
- L'adoption d'un arrêté fixant le modèle d'autorisation des activités commerciales ;
- La mise en place d'une base de données électronique pour l'archivage et l'enregistrement de tous les registres du commerce au niveau national et la formation du personnel du registre central du commerce sur la gestion et la maîtrise du système électronique et support papier du registre central du commerce.

Concernant le commerce extérieur, en particulier :

- La mise en place d'un comité national des négociations commerciales ;
- Le développement des accords commerciaux (Accord préférentiel avec la République Populaire de Chine)
- L'élaboration de la stratégie nationale pour le Commerce Extérieur.

Redynamisation et développement du tourisme

Le pays est désormais considéré comme une destination sûre en Afrique. Les données pour 2024 ne sont pas rendues disponibles.

TABLEAU 8 : EVOLUTION DES INDICATEURS SCAPP 2021-2025 POUR LE TOURISME

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source	Valeur 2024 et source
Part du tourisme dans le PIB	Non déterminée	-	ANSADE	-	ND	ND	ND
Nombre de touristes étrangers	4000	2018	MCIAT	15 000	4 500	5 200	ND

Source : Ministère en charge du Tourisme

Les principales réalisations de 2024 sont :

- La préparation des saisons touristiques pour l'organisation des vols charters Paris – Atar ;
- La participation aux salons du tourisme, dont FITUR DE MADRID, BTL Lisboa Lisbonne, BIT de Milano, Salon TOP RESA, SATOLIC Dakar ;
- La sortie de la première promotion de l'Ecole Nationale de formation Hôtelière et touristique et l'intégration de la totalité des stagiaires dans le marché local ;
- L'organisation de campagnes de sensibilisation pour le respect des normes de qualité dans les restaurants.

Les réformes engagées au niveau du tourisme ont porté sur :

- L'élaboration d'un projet de loi portant sur le tourisme visant à introduire et appliquer des règles de protection, de promotion et de gestion durable des ressources touristiques ;
- L'élaboration d'une stratégie nationale pour le développement du tourisme.

III.1.2. Analyse des défis et contraintes

De façon globale, au niveau des différentes interventions et secteurs du chantier 1, les principales contraintes sont :

- La faible coordination entre les activités d'un même secteur et entre les différents secteurs, se traduisant par une faible implication et surtout un manque de synergie et d'optimisation de l'utilisation des ressources mobilisées ;
- L'environnement légal, réglementaire et administratif n'est pas toujours adapté au contexte dans lequel évoluent les entités publiques ;
- Le manque de ressources humaines ayant les qualifications requises pour le bon fonctionnement des départements ministériels ;
- Le manque de ressources financières et les faibles capacités de mobilisations des fonds affectés ;
- Les retards importants dans l'exécution de la plupart des projets ;
- La faible référence à la SCAPP dans la conception et la mise en œuvre des politiques, programmes et projets, malgré la référence explicite à celle-ci, due à la non mise en phase explicite de la SCAPP avec des politiques sectorielles.

A ces contraintes globales, s'ajoutent des contraintes spécifiques par secteur.

Promotion d'une agriculture productive, compétitive et durable : Les facteurs qui limitent l'agriculture sont: la faiblesse de la pluviométrie, l'insuffisance ou la mauvaise qualité des intrants, le manque des infrastructures et leur faible qualité, le manque d'entretien des aménagements et des ouvrages hydroagricoles, le manque de financements adaptés et accessibles, le manque de diversification et de valorisation des produits, le faible niveau d'organisation des agriculteurs et le manque de qualifications et de compétences et l'inadéquation formation/emploi.

Accroissement des retombées du secteur de l'élevage : En dépit d'un grand potentiel du fait de l'important cheptel, les principaux défis restent l'intensification de l'élevage, l'absence d'une infrastructure moderne et adaptée aux besoins du secteur, la valorisation des sous-produits, la faible industrialisation, le coût élevé de l'aliment bétail et la faible utilisation des techniques modernes (insémination, amélioration des races, ...), le manque de financements adaptés et accessibles aux éleveurs.

Intégration de la pêche dans l'économie, valorisation des produits : Le secteur des pêches fait face au défi de l'exploitation durable et de valorisation des produits. Plusieurs espèces stratégiques sont en état de surexploitation, notamment le poulpe, malgré les progrès enregistrés grâce, entre autres, la mise en place du système des quotas dont l'application reste à parfaire. Les autres principaux défis demeurent l'accroissement de la valeur ajoutée locale à travers les chaînes de valeurs avec notamment le débarquement et la transformation locale, l'amélioration du système de commercialisation et l'accès aux marchés extérieurs, le développement de la distribution et de la consommation de poisson au niveau national, la mise en place d'un système performant de gestion des gens de mer et des navires, le développement de la pêche et de la pisciculture continentales, le renforcement de l'adéquation formation/emploi et la mise en place d'un système de financements adaptés et accessibles. Le défi d'une bonne coordination intersectorielle devient de plus en plus important avec la multiplication des usages de la mer (exploration et exploitation en off-shore) et le risque de diminution des zones de pêches qui en découle.

Promotion et mise en valeur des industries extractives : Les défis du secteur extractif sont : l'application de la loi de contenu local, pour le développement de l'emploi et l'implication pleine des entreprises nationales dans les industries extractives, la faible valorisation des ressources naturelles qui sont exportées pratiquement à l'état brut, l'amélioration de l'environnement des affaires, l'exposition de l'économie aux fluctuations des prix internationaux des matières premières extraites, l'amélioration de la réglementation juridique et fiscale, la mise à jour et la gestion du registre minier et la mise en exploitation du champs Bir Allah.

Impulsion du secteur industriel : le secteur manufacturier est handicapé par l'étroitesse du marché local, la concurrence des produits importés, la difficulté d'accès à des marchés extérieurs, la non-maitrise des processus techniques de production et les difficultés dans la mobilisation des financements ainsi que la non disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée.

Promotion d'un artisanat à fort contenu culturel et générateur de revenus et d'emploi : Le secteur artisanal mauritanien, malgré son grand potentiel fondé sur un riche patrimoine naturel et des savoirs faire traditionnels, reste informel. Il fait face à la non prise en compte suffisante des métiers d'art et à la faiblesse du dispositif de formation professionnelle au niveau national. Il est confronté à la concurrence des produits industriels. Sa productivité est faible, alors que l'utilisation des nouvelles technologies dans son processus de production est quasi inexistante.

Promotion du commerce : Le commerce mauritanien, bien que disposant d'un avantage certain du fait de son emplacement géographique, est caractérisé par une balance commerciale souvent déficitaire. En effet, la valorisation de cet avantage reste confrontée à de nombreuses contraintes, dont les principales sont : Le manque de compétitivité, le manque d'attractivité du pays, le faible niveau de transformation des ressources naturelles, la faible diversification des exportations, le manque d'infrastructures et de logistiques, l'étroitesse du marché intérieur et le faible accès aux marchés extérieurs.

Redynamisation et développement du tourisme : La Mauritanie dispose d'un potentiel touristique important en matière d'écotourisme et de patrimoine culturel. Le défi majeur est la valorisation de ce potentiel, en levant le frein principal qui est la faiblesse de l'offre touristique dont le développement se heurte au manque d'infrastructures et de compétences et qualifications dans les métiers du tourisme. La création d'une école du tourisme vise à lever cette contrainte. Le tourisme intérieur est quasi inexistant, il reste à susciter et à développer à travers la structuration de la demande touristique intérieure et de l'offre devant y répondre.

III.1.3. Financement du chantier

Le financement du chantier 1 a été fait par des ressources nationales (Budget de l'Etat 2024) et par des ressources extérieures. Pour des prévisions de financement de 8 149 Millions de MRU, 7 625 Millions ont été décaissés, soit un taux de décaissement de 93,57%, qui indique une bonne exécution financière.

III.1.4. Recommandations

Les principales recommandations découlant de la mise en œuvre du chantier sont :

- Prendre des mesures visant à améliorer le système de planification national, pour mettre en phase la SCAPP et les autres politiques de référence ;
- Harmoniser le dispositif de suivi évaluation et de reporting des différents départements au niveau des différents secteurs et des différents programmes ;
- S'inspirer du guide d'entretien utilisé pour l'élaboration des NASMO et du RAMO pour élaborer un formulaire de reporting de la mise en œuvre du plan d'action de la SCAPP, devant être renseigné, tout au long de l'année, par les différents secteurs, pour tous les chantiers et toutes les interventions de la SCAPP.
- Redoubler les efforts, y compris par la mobilisation de moyens supplémentaires pour atteindre les cibles fixées pour 2025 car le bilan 2024 de la mise en œuvre du chantier 1 indique que le rythme d'exécution, s'il était maintenu et renforcé, permettrait un bon taux d'atteinte des objectifs du second plan d'action, au regard de la comparaison des valeurs des différents indicateurs aux valeurs cibles fixées à l'horizon 2025.

III.2. Chantier 2 : Un environnement préservé au service d'un développement durable et résilient aux changements climatiques

III.2.1. Analyse des progrès et évolution des indicateurs

L'indicateur relatif à la surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre, a évolué pour atteindre 0,31% en 2024. La longueur des pare-feu réalisés a atteint 6 254 km en 2024, à comparer avec les 10 835 km réalisés en 2023 (tableau 9).

En revanche, L'examen des valeurs cibles 2025 des deux premiers indicateurs de suivi de ce chantier (« Surface des aires marines protégées en proportion de la surface totale » et « Proportion de la production obtenue de façon durable ») montre qu'elles n'ont pas été convenablement exprimées, ayant été remplacées par l'intitulé des cibles des objectifs ODD.

En outre, plusieurs indicateurs n'ont pas de valeurs cibles fixées pour 2025 et d'autres ne sont pas renseignés pour 2024.

TABLEAU 9 : EVOLUTION DES INDICATEURS SCAPP 2021-2025 POUR L'ENVIRONNEMENT

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2023 et source	Valeur 2024
Surface des aires marines protégées en proportion de la surface totale	12,40% (banc d'arguin et diawling)	2018	MEDD	Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience	12.40% (MEDD)	12,40% (MEDD)
Proportion de la production obtenue de façon durable	Non déterminée	-	-	D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	Non disponible	
Mise en place de mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable	Aucun mécanisme	2020	-	Mécanismes mis en place en 2025	Non disponible	
% de réalisation du Programme Grande muraille Verte	4%	-	-	-	Non disponible	
Surfaces des zones forestières, en proportion de la surface terrestre	0,30%	2017	MEDD	-	0.30% (MEDD)	0.31% (MEDD)

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2023 et source	Valeur 2024
Emissions de gaz à effet de serre	13.41 Mt éq. CO2	2015	MEDD	-	16.51 Mt éq. CO2 ³	
Longueur des pare-feu réalisés (km)	10 900	2018	MEDD	-	10 835 km	6 254 km

Source : MEDD

Le bilan 2024 du chantier 2 fait ressortir une activité intense tant au niveau de la réalisation des actions concrètes de préservation de l'environnement et de lutte contre les catastrophes que de l'initiation et la réalisation de réformes visant à renforcer les capacités institutionnelles du secteur et ses instruments de pilotage stratégique pour une meilleure gouvernance du secteur. Les principales actions sont :

- L'amélioration des missions de contrôle environnemental et la protection du littoral à travers le renforcement des structures régionales (Construction / réhabilitation de 8 sièges de Délégations Régionales de l'Environnement et du Développement Durable), la mise en œuvre du plan annuel de contrôle environnemental, essentiellement dans le domaine minier et industriel, la réalisation de plusieurs missions de suivi et d'évaluations environnementales ;
- La restauration des écosystèmes dégradés et la conservation de la biodiversité à travers la réalisation de pare-feux, l'ensemencement aérien de grandes superficies, la production de plants, la mise en place, dans le cadre de la gestion décentralisée des ressources naturelles, d'associations de Gestion Locale Communautaire (AGLC) ;
- Le soutien à la mise en place de coopératives féminines de maraîchage ;
- La mise en place de Fermes Agricoles Communautaires Intégrées (FACI), dotées de plusieurs équipements et aménagements ;
- La réalisation d'une opération d'ensemencement aérien sur 7 560 000 ha (Trarza, Inchiri, Adrar, Tagant, Assaba, Hodh El Gharbi et Hodh Charghi) ;
- La restauration de terres (1 140 ha), fixation de dunes (100), reboisement (1 340 ha), mise en défens (200 ha) et ensemencement aérien par drone (2 500 ha), dans le cadre de la Grande Muraille Verte (GMV) ;
- L'élaboration du plan d'investissement pour la contribution déterminée nationale (CDN) de 2021 ;
- L'élaboration de la cinquième communication nationale sur le changement climatique.

Quant à la sécurité civile et la gestion des crises, les principales mesures prises en 2024 pour renforcer les capacités de réponse en cas de catastrophes ont porté sur :

- L'acquisition d'un lot composé de véhicules de commandement, d'ambulances et de camions d'intervention incendie en milieu rural ;

³ [Base de données EDGAR \(Base de données sur les émissions pour la recherche atmosphérique mondiale\)](#)

- La construction et la réhabilitation d'infrastructures de sécurité civile ;
- Renforcement de la résilience locale par la mise en place d'outils de réponse rapide ;
- Création de centres d'intervention et de secours dans des régions à risque, notamment l'Adrar et le Tiris Zemmour ;
- Acquisition d'équipements modernes (drones, caméras, outils d'alerte) pour la surveillance des catastrophes naturelles ;
- Promotion du volontariat communautaire, avec des formations pour appuyer les capacités locales en matière de protection civile.

En matière de réforme, les activités ont abouti à :

- L'élaboration de la stratégie nationale de la biodiversité à l'horizon 2030 et son plan d'action ;
- L'adoption d'un décret relatif à la protection de la baie de l'étoile, contribuant à la conservation de la biodiversité marine et côtière ;
- L'adoption d'un décret portant création d'une réserve naturelle de faune sauvage dans les wilayas de l'Inchiri, de l'Adrar, de Tiris Zemmour et de Dakhlet NDB ;
- Le lancement d'une analyse du cadre juridique environnemental ;
- La création de l'observatoire national de l'environnement et du littoral.

III.2.2. Analyse des contraintes et défis environnementaux

Le patrimoine naturel de la Mauritanie est riche et varié, il est composé d'écosystèmes variés incluant des aires protégées et de nombreuses zones humides entourées de vastes espaces arides. La Mauritanie dispose également d'un potentiel important dans les énergies renouvelables.

Avec ce patrimoine et ce potentiel, la Mauritanie est confrontée à des défis majeurs dans le secteur environnemental. La désertification, la sécheresse et le changement climatique menacent fortement le patrimoine naturel. Par ailleurs, les activités humaines, telles que la déforestation, le surpâturage et l'urbanisation rapide accentuent la dégradation des terres et la perte de biodiversité.

Face à cette situation et aux impacts potentiellement négatifs sur l'environnement, l'identification et la mise en œuvre de mesures de mitigation appropriées sont handicapés par des contraintes telles que les faibles capacités institutionnelles, le manque de ressources humaines qualifiées et de financements adaptés.

III.2.3. Financement du chantier 2

Les éléments relatifs au financement du chantier 2 sont récapitulés dans le tableau ci-après. Il ressort un taux élevé de l'exécution financière des ressources allouées au chantier 2, en 2024.

TABLEAU 10 : RECAPITULATIF DU FINANCEMENT DU CHANTIER 2

Chantier	Programmation 2024 (En million de MRU)			Exécution			
	Budget Etat	Ressources extérieurs	Total ressources	Exécution Etat	Exécution extérieur	Total exécution	Taux
Préservation de l'environnement et réduction des catastrophes	807	198	1 005	813	185,91	998,91	99,39%
Total chantier 2		198	1005	813	185,91	998,91	99,39%

Source : MEF

III.3. Chantier 3 : « Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance économique »

III.3.1. Analyse des progrès et évolution des indicateurs

Le bilan 2024 du chantier 2, fait ressortir, les réalisations et progrès décrits ci-après selon les différents domaines.

Renforcement des infrastructures énergétiques de soutien à la croissance

Des améliorations substantielles ont été apportées aux infrastructures énergétiques. En effet, l'accès à l'électricité est passé de 48% de la population totale en 2021 à 57% en 2024, malgré une grande disparité entre les milieux rural (12%) et urbain (96%) et (ii) la part des énergies renouvelables est passée de 42% en 2021 à 44% en 2024.

Au total, trois indicateurs sur quatre sont au vert et le quatrième pourrait très bien passer au vert si les efforts d'électrification rurale sont intensifiés au cours des prochaines années.

TABLEAU 11 : INDICATEURS SCAPP 2021-2025 POUR LES INFRASTRUCTURES ENERGETIQUES

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2023	Valeur 2024
Accès à l'électricité	48%	2021	MPME	85% en 2030	56.6% (MPME)	57% (RGPH)
Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	42%	2021	MPME	60% en 2030	43% (MPME)	44% (RGPH)
Proportion des ménages ayant accès à l'électricité en milieu urbain	78%	2021	MPME	100%	95% (MPME)	96% (RGPH)
Proportion des ménages ayant accès à l'électricité en milieu rural	6%	2021	MPME	50%	11% (MPME)	12% (RGPH)

Source : MPME

Dans le domaine du pétrole et gaz :

- Signature avec la société TGS, leader mondial du retraitement/promotion/commercialisation des données pétrolières, d'un contrat pour la commercialisation, le retraitement et l'interprétation des données sismiques et promotionnelles du Bassin Côtier, malgré le délaissement progressif des activités d'exploration dans notre pays du fait de l'objectif d'atteindre la neutralité carbone dans le cadre de la transition ;
- Au niveau du champs GTA : (i) pour la phase 1a, poursuite travaux sur les différentes composantes et l'achèvement des travaux au niveau du FLNG et du FPSO, un avancement de plus de 90% des travaux pour le Hub le tout se traduisant par un avancement global, du projet de 98%, (ii) pour la phase 1b, Les études du concept de cette phase ont été finalisées, (iii) pour la Phase 1+ , les études de faisabilité de cette phase ont été lancées au mois de mars 2024 pour prendre pris fin au mois d'octobre, (iv) pour la Phase 2, le projet n'a pas connu d'évolution, la phase 2 demeure au niveau du stade du concept ;
- Au niveau du champs Banda et Tevet, l'année 2024 a été marquée par la signature d'un contrat d'Exploration-Production avec la société GoGas pour le développement de ce champ ainsi que celui de Tevet situé dans le même bloc ;
- Au niveau du champs Bir Allah, l'année 2024 a été marquée par une activité de promotion considérable. Le Département a pris part à des conférence internationales majeures sur le pétrole et gaz naturel, notamment l'OTC et Gas Tech aux Etats Unis, ADIPEC aux Emirats Arabes Unies ou encore Africa Energy Week en Afrique du Sud ;
- Le bouchage et l'abandon du champs de Banda/Tiof (Amont) a été totalement achevé. Les (7) sept puits concernés ont été abandonnés de façon définitive ;
- Extension minimale et réhabilitation des capacités de stockage et d'approvisionnement de Nouakchott et de Nouadhibou en produits pétroliers ;
- Au niveau national, réalisation d'une étude d'audit des investissements des sociétés de distribution de gaz butane, tarification du gaz butane et mise en place d'une nouvelle structure des prix du gaz butane.

Dans le domaine de l'hydrogène vert :

- La finalisation de l'étude de l'état des lieux des infrastructures nécessaires pour accompagner le développement du secteur de l'hydrogène vert ;
- Le lancement de plusieurs études dont une étude de diagnostic organisationnel et des options de structuration de l'Agence de l'Hydrogène vert.

Dans le domaine de l'électricité et des énergies renouvelables

La poursuite de l'exécution des projets d'envergure suivants :

- Projet de mise en place du second terre de la ligne 225 kV entre Nouakchott et Boulenuar et des postes associés ;
- Projet de la réalisation des lignes 225 & 33 kV entre Nouakchott et Zouerate et des postes associés ;

- Projet de construction de la ligne HTA 225 kV Nouakchott (Mauritanie) – Keur Per et des postes associés.
- Projet de la réalisation des lignes 90/33/0.4 kV et postes associés dans la zone sud (lot 01, 02 et 03) :
- Projet de l’Electrification du Littoral Nord ;
- Projet d’extension des réseaux MT dans la zone Sud-Est de la Mauritanie. Réalisation clés en main d’une boucle 33 kV entre Kaédi et Sélibabi et postes associés ;
- Projet de mise en place de systèmes de Stockage de l’Energie Electrique BESS ;
- Projet de Réalisation d’une ligne de 90 KV entre Kiffa et Sélibaby et Postes associés.

En matière de réforme

Les principales réformes ont porté sur :

- L’amélioration de l’exercice d’importation, d’exportation, de stockage, d’enfûtage, de transport, de distribution et de commercialisation des produits pétroliers.
- L’élaboration et la promulgation du Code de l’hydrogène vert ;
- L’élaboration du cadre de mise en œuvre du Code de l’hydrogène vert

Equipement et infrastructures de transports

L’accès à moins de 2 km du réseau routier dont la cible à l’horizon 2030 est de 100%, est passé de 75% en 2023 à 80% 2024 (tableau 12). Par ailleurs, en 2024, le linéaire de routes bitumées a atteint 6 939 km, s’approchant de la cible de 7500 km à l’horizon 2030.

La qualité et la faible durabilité des infrastructures de transport est posé, expliquant en partie l’augmentation des décès et des blessés des accidents de la circulation (5748 en 2024). Mais ce facteur n’est pas l’unique raison, le comportement des conducteurs sur la route est de nature à aggraver cette situation.

Les investissements en infrastructures des secteurs de l’équipement et des transports ont atteint 14,157 Milliards MRU (MET), dénotant d’un effort soutenu dans ce domaine.

Au total, cinq indicateurs sur six sont au vert, indiquant que les objectifs fixés seront atteints, contre un seul lié à la sécurité routière qui est dans la zone route critique.

TABLEAU 12 : EVOLUTION DES INDICATEURS DES INFRASTRUCTURES D’EQUIPEMENT ET DE TRANSPORT

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2023 Et source	Valeur 2024 et source
Accès à moins de 2 Km du réseau routier	70%	2020	MET	100% en 2030	75% (RGPH 2023)	80%
Nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	2827	-		1431	2400 (MET)	5748

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2023 Et source	Valeur 2024 et source
Renforcement des investissements en infrastructures des secteurs de l'équipement et des transports	6 840 Millions MRU	Jusqu'à 2020		7 500 (entre 2021 et 2030)	14,150 Milliard MRU (MET)	14,157 Milliard MRU (MET)
Nombre de linéaire de routes bitumées (Km)	4811	-		7500	5000 (MET)	6939 y compris en cours de réalisation
Nombre de Km réalisés	342	-	-	1689	745 (MET)	2 215 km de routes interurbaines réalisées y compris en cours 387 km voiries urbaines réalisées y compris en cours
Nombre de linéaire de routes réhabilitées (Km)	459	-	-	740	232 (MET)	Routes interurbaines réhabilitées : 997 km Voiries urbaines réhabilitées : 104 km

Source : MET

Les principales réalisations de 2024 sont :

- L'achèvement des travaux sur la route de Noubaghiya ;
- La réhabilitation du tronçon Aioun- Aouinat Zbel de la route de l'Espoir ;
- L'achèvement des travaux des ponts Taazour et Hay Saken à Nouakchott ;
- Achèvement des travaux des axes 1 et 2 du programme de transports urbains à Nouakchott. Leur inauguration est attendue dès la fin des travaux du pont de l'amitié ;
- Le lancement de projets routiers pour désenclaver les zones de production ;
- Le lancement de nouveaux axes reliant notre pays à ses voisins, comme la route Zouerate-Tindouf ;
- Le lancement de l'étude de faisabilité pour deux lignes de chemins de fer, Nouakchott – Choum, via Akjoujt et Nouakchott – frontière malienne via Bofal ;
- La réalisation d'une étude d'une ligne de tramway à Nouadhibou ;
- Le lancement des travaux de réhabilitation et remise en exploitation de l'aéroport de Nouadhibou ;
- L'achèvement de la signalisation et augmentation des niveaux d'accueil des aéroports de l'intérieur ;
- L'amélioration de la couverture en communication et de la sécurité des vols dans des zones de faible couverture.

Infrastructures d'hydraulique et d'assainissement

L'accès à l'eau et aux services d'assainissement à l'ensemble de la population du pays, restent posés avec acuité. En effet, la proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité est passée de 70,6% en 2023 à 74,2% en 2024, pour une cible de 100% à l'horizon 2030. Quant au taux de desserte dont la valeur cible est fixée à 100% en 2030, elle est estimée à 60,7% en 2024 contre 51,8% en 2023

Quant à la fourniture de services d'assainissement, les populations vivant dans des ménages utilisant des installations d'assainissement améliorées représentent 59,4% en 2023-2024 pour une valeur cible de 100% en 2030. L'indicateur du taux de défécation à l'air libre est estimé à 30,8% en 2023-2024, à comparer avec la valeur de la cible de 25% à l'horizon 2025. Le taux d'équipement en latrines familiales améliorées est de 66,7% pour une valeur de la cible de 70% en 2025.

Au total, quatre indicateurs risquent de ne pas atteindre leur valeur cible si le rythme actuel est maintenu. Un indicateur est dans le rouge et n'atteindrait donc probablement pas sa valeur cible de 100% en 2023.

TABLEAU 13 : EVOLUTION DES INDICATEURS SCAPP 2021-2025 DES INFRASTRUCTURES DE L'HYDRAULIQUE ET L'ASSAINISSEMENT

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Source	Valeur 2023	Valeur 2024
Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	62%	2015	MICS	100% en 2030	RGPH 2023	70.6%	74,2%
Les populations vivant dans des ménages utilisant des installations d'assainissement améliorées	48%	2015	MICS	100% en 2030	RGPH 2023	59.4%	59,4
Le pourcentage de ménages chez qui un lieu de lavage des mains a été observé	20,30%	2015	MICS	100% en 2030	(Enquête SWSC)/MHA	69.7%	ND
Le pourcentage de ménages avec lieu spécifique pour le lavage des mains où de l'eau et du savon ou autre produits nettoyant sont présents	41%	2015	MICS	100% en 2030	(Enquête SWSC)/MHA	69.7%	ND
Taux d'accès à l'eau potable	-	-	-	100% en 2030	RGPH 2023	70.6%	74,2%
Taux de desserte	-	-	-	100% en 2030	RGPH 2023	51.8%	60,7
Taux de raccordement au réseau de collecte des eaux pluviales	10%	2016	-	50% en 2025	RGPH 2023	2.1%	ND
Réutilisation des eaux usées à Nouakchott et Nouadhibou	20%	2016	-	50% en 2025	ND	N/A	ND
Taux DAL (Défécation à l'air libre)	36%	2016	-	25% en 2025	RGPH 2023	30.8%	30,8%

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Source	Valeur 2023	Valeur 2024
Taux d'équipement en latrines familiales améliorées	42%	2016	-	70% en 2025	RGPH 2023	66.7%	66,7%

En 2024, les principales réalisations sont les suivantes :

- Lancement d'un vaste programme de réhabilitation des réseaux de distribution et de pompage de la ville de Nouakchott par la pose de la première pierre, le 16 décembre 2024 ;
- Pose de la première pierre d'un projet d'augmentation de la quantité d'eau de Nouakchott en provenance du champs d'Idini d'une capacité de de 60.000 m³/j ;
- Le lancement du projet de sécurisation d'AEP de Nouakchott à partir d'Idini avec un apport supplémentaire de 60.000 m³/j pour une durée de 26 mois (pose de la 1^{ère} pierre par SEM le Président de la République le 20 novembre 2024) ;
- Construction à « Beni Naaji » d'une installation de traitement de la turbidité de l'eau ;
- Construction d'une unité de dessalement d'eau de mer, à Nouadhibou, d'une capacité de 5 000 m³ par jour et la mise en service du deuxième module ;
- Achèvement de 8 études géodésiques pour la réalisation de 8 nouveaux barrages, la poursuite de la construction de 15 autres et le lancement d'un projet de construction de 36 nouveaux barrages dans neuf wilayas ;
- La Réalisation de 7 barrages dans les wilayas du Hodh Chargui et Brakna.
- La réalisation de 265 études hydrogéologiques pour la création de nouveaux points d'eau dans toutes les wilayas ;
- Création d'un réseau piézométriques national par la mise en place de 23 piézomètres ;
- La réalisation des études Hydrogéologiques du Nord Mauritanien et du système aquifère de l'Aouker de DHAR ;
- La réalisation d'une campagne de contrôle de qualité d'eau ;
- La pose de 355 km linéaire de conduites de différents diamètres dans le cadre des projets de renforcement et extension des réseaux d'adduction et de distribution ;
- La création et équipement de 179 points d'eau dans les wilayas du Hodh Echarghui, Hodh El Gharbi, Assaba, Brakna et Trarza ;
- La réalisation de 90 nouveaux systèmes d'AEP en milieu rural en plus du raccordement de 4 localités au système de Dhar ;
- La réhabilitation de 60 AEP existantes en milieu rural et urbain ;
- Le renouvellement de 559 équipements de production au niveau des installations de production existantes ;
- Installation de 2 nouvelles lignes de pompage et maintenance des équipements à 85% permettant de faire passer le débit de l'Aftout de 115 000 à 150 000 m³/j ;

- L'amélioration de la production par le raccordement de nouveaux forages pour les villes de Koubenni, Tintane, Boumdeid, Tamchakett, R'kiz, Tidjikja, Lexeiba, Bababé et Boulenuar.
- La sécurisation de la production par l'acquisition de nouveaux groupes électrogènes pour les villes de Fassala, Tintane, Termessa, Tamchaket, Rosso, R'kiz et Aoujeft ;
- Augmentation de la production de 22.786 m3/j au niveau national ;
- Le raccordement au réseau de distribution de 25 506 ménages ;
- Lancement des DAO relatifs aux travaux des lots 1 et 2 du projet d'alimentation de la ville de Kiffa à partir du fleuve ;
- Curage, réhabilitation et extension de 30 km linéaire des réseaux d'eau pluviale dans les Wilaya de Nouakchott, Gorgol, Brakna, Trarza, Adrar et Inchiri ainsi que la réhabilitation de 5 stations de pompage ;
- Réhabilitation et extension des tronçons du réseau d'eau usée dans la Wilaya de Nouakchott Ouest ;
- La construction de 240 latrines dans les lieux publics tels que les écoles, les centres de santé et les marchés, principalement à Nouakchott.

En matière de réforme

Les principales réformes entreprises en 2024 pour le secteur de l'eau et de l'assainissement sont :

- Elaboration du schéma directeur des données de l'eau et de l'assainissement en vue de mettre en place un système national d'information sur l'eau et l'assainissement, contribuant ainsi à l'amélioration de la gouvernance et à la numérisation de l'administration ;
- La finalisation du diagnostic organisationnel de la SNDE ;
- L'avancement continu du processus de révision du code de l'eau, reflétant l'engagement du secteur à adapter notre cadre réglementaire aux évolutions récentes ;

Infrastructures liées aux nouvelles technologies

Le pourcentage des individus utilisant internet a atteint 80% en 2024, dépassant la cible de 65%, fixée pour 2025 (tableau 14). Une longueur de 5 800 km de backbone a été réalisée en 2024, à comparer avec la cible de 8 000 km prévue pour 2025.

Quant au nombre de startups labellisées, des efforts supplémentaires seront nécessaires pour atteindre la valeur cible.

Hormis les indicateurs non renseignés, un seul indicateur a dépassé sa valeur cible et deux autres sont en zone jaune avec un risque élevé de ne pas atteindre leurs valeurs cible.

TABLEAU 14 : EVOLUTION DES INDICATEURS SCAPP 2021-2025 DES TIC

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur en 2024
Taux de couverture 4G	31%	2021	-	75% en 2025		ND	ND
Valeur Ajoutée du Numérique / % du PIB du numérique	350 Millions \$ / 4,5% du PIB	2020	-	700 Millions \$ / 8% du PIB (2025)		ND	ND
Emplois directs et indirects formels créés à l'horizon 2025 par le secteur des TIC	5000	2020	-	15 000 en 2025		ND	ND
% individus utilisant internet	25%	2021	-	65% en 2025		21,9% (RGPH 2023)	80%
Nombre de startups labellisées	N/A	2021	-	200		ND	0
Taux de pénétration du paiement mobile	8%	-	-	25%		ND	ND
Kilomètres de backbone	4000	2021	-	8000 en 2025		ND	5 800

Les principales réalisations sont les suivantes :

- Installation de plus de 1700 Km de fibre optique ;
- Interconnexion de plus de 300 sites avec l'intranet rapide de l'administration ;
- Contractualisation avec un prestataire international pour la mise en place d'un second câble sous-marin ;
- Connexion de plus de 350 sites au réseau haut débit de l'administration RIAD ;
- Création de plusieurs Services digitaux pour les citoyens ;
- Création de plateformes numériques sous forme de groupes qui incluent tous ceux qui sont impliqués ou intéressés par le processus éducatif au niveau de chaque Moughataa ;
- Mise en opération de l'AN-Etat (Agence Numérique de l'Etat) et de l'Autorité de protection des données à caractère personnel ;
- Accélération de la couverture du réseau et amélioration de la qualité du service chez les opérateurs télécom ;
- Réalisation des études nécessaires pour la mise en place d'un « Guichet unique des infrastructures » ;
- Elaboration très avancée de la Stratégie Nationale de l'Intelligence Artificielle ;
- Etude de faisabilité pour la mise en place d'une équipe nationale d'intervention en cas d'urgence informatique (CSIRT) et d'un centre d'opérations de cybersécurité (SOC) et élaboration du cahier des charges et d'un programme de renforcement de capacités et de sensibilisation dans la cybersécurité ;

- Lancement de la mise en place d'un fond d'innovation.

En matière de réforme

Les principales réformes et mesures prises en 2024 portent sur :

- Adoption du décret n° 2024-109 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de Cybersécurité et de Certification électronique « ANCCE » ;
- Adoption du StartUP Act ;
- Elaboration de la Stratégie de Modernisation de l'Administration 2024 – 2027 ;
- L'élaboration de la stratégie et du plan opérationnel de digitalisation (santé digitale) pour le ministère de la Santé publique en Mauritanie ;
- Elaboration d'une Stratégie pour le développement de la commercialisation des capacités vers les pays de la région (transit), optimisation de la bande passante de la connectivité internationale existante et offre de référence pour la future connectivité internationale ;
- Elaboration d'une Stratégie de migration vers l'IPv6 et assistance à sa mise en œuvre.

Infrastructures du bâtiment et équipements publics de l'habitat et de l'urbanisme

Dans le domaine des bâtiments et équipements publics :

- L'achèvement de la construction de plusieurs infrastructures : 700 salles de classes ce qui correspond à 115 écoles achevées, stades de Dar Naim et de Teyaret, pelouses stades d'Akjoujt, Atar, Tidjikdja et Aïoun, Réhabilitation de l'ambassade à Dakar, du siège du commissariat aux droits de L'Homme et de l'action humanitaire ;
- La poursuite de la construction/réhabilitation de plusieurs infrastructures administratives, sociales, religieuses, sportives et autres : Ambassades de Bamako (45%) et Rabat (98%), ancien immeuble du Gouvernement, les sièges du Conseil Economique, Social et Environnemental (42%), de la HAPA (55%) et de la délégation générale de la protection civile et de la gestion des crises (96%) ;
- La construction de 8 délégations régionales du ministère de l'environnement, du village artisanal, du centre de formation dans les métiers de l'artisanat à Nouakchott (92%), du centre commercial et administratif d'Arafat (98%), de 40 mosquées à l'intérieur du pays, de bureaux et de tribunaux et prisons ;
- La poursuite de la construction de plusieurs établissements d'enseignement supérieur et d'enseignement professionnel : L'école Nationale d'Administration, de Journalisme et de la Magistrature (93%), l'École des Hautes Etudes Commerciales EHEC (47%), l'institut supérieur du numérique ISN (78%), la construction d'une école de pétrole, mine et Gaz (84%) et le lancement de la construction d'une école NTIC à Nouadhibou, ;
- La poursuite des travaux d'extension du Centre Hospitalier National CHN (89%) et de la construction de plusieurs établissements de santé : 28 postes de santé (60%), 20 centres de santé (65%), de plusieurs hôpitaux régionaux d'Aïoun, d'Aleg et de Tidjikdja (46%) ;

- La réalisation de plusieurs études : l'étude technique pour la construction d'un immeuble R+9, les études techniques pour la construction du siège du Conseil Supérieur de la Fatwa et des recours, l'étude sur les bâtiments publics et semi-publics (50%).

Dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme :

Environ 35% de la population vivent dans un habitat précaire en 2023-2024 (tableau 15), chiffre qui n'a pas beaucoup évolué par rapport à 2015 (34,7%).

TABLEAU 15 : EVOLUTION DE L'INDICATEUR TYPE D'HABITAT

Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible / Objectif	Valeurs années (2021, 2022)	Valeur 2023	Valeur 2024
% de la population qui vit dans un logement précaire	34,70%	2015	ND	ND	35,3%	35,35%

Source : ANSADE (RGPH)

Les progrès dans ce domaine ont concerné :

- La poursuite des travaux du projet du secteur 22 à Toujounine, dédié à l'élimination des 28 poches de bidonvilles à Nouakchott et l'aménagement de 450 hectares, la construction de 3 écoles, de 10 magasins de distribution, de 15 km de voiries en terre améliorée, de 8 km de routes goudronnées ainsi que le raccordement du secteur au réseau d'eau potable et au réseau d'électricité ;
- L'exécution, à 75%, de l'opération du déplacement de citoyens d'une zone éliminée d'habitat précaire ;
- Le lancement des travaux d'aménagement de 30 espaces verts (90%) ;
- La finalisation de l'étude sur les mécanismes de financement de l'Habitat, adaptés au contexte mauritanien (50%) ;
- L'élaboration d'un guide méthodologique pour l'élaboration des stratégies de développement urbain (90%) ;
- L'élaboration en cours des plans de lotissement de Selibaby, Tidjkdja, Atar, Akjoujt, Kaédi, Aleg, Guerou, Pk55, Chinguitty, M'Haijrat, Tiguint, l'extension de Boumdeid, Zira et la nouvelle ville de N'Diago ;
- Lancement d'une étude pour la construction d'un quartier modèle à Nouakchott (45%).

Dans le domaine des regroupements des localités :

- Le lancement des travaux de construction des équipements publics du regroupement Ematt Leekarich, Hodh charghi (45%) ;
- Le lancement des travaux de construction des équipements publics du regroupement Hweiriye, Hodh charghi (30%) et des travaux d'AEP du regroupement Hweiriya-Hodh charghi (35%) ;

- L'achèvement des travaux d'aménagement et de bornage des plans de lotissement des regroupements Oum sfeiya, extension Adel bagrou et bouratt ;
- La réalisation d'une étude d'impact environnemental et de faisabilité des nouveaux regroupements El Baraka, M'bout Gorgol (100%) ;

Dans le domaine de la cartographie :

- Le renforcement du réseau géodésique de triangulation de Nouakchott (100%).
- La réalisation d'une cartographie de base à l'échelle 1/50000 sur une partie du territoire national (réalisé à 60%) ;
- La réalisation d'un réseau de nivellement sur une partie du territoire national (100 Km sur les axes nationaux 1, 2, 3 et 4 ;
- La finalisation de l'étude de faisabilité pour la création d'un institut national géographique.

En matière de réformes

Les principales réformes engagées ou réalisées en 2024, sont :

- L'élaboration et l'approbation d'un décret portant création d'une commission nationale de qualification et de classement des entreprises du secteur du bâtiment et des équipements publics et la mise en place d'un système de qualification et de classement des entreprises nationales de construction ;
- L'élaboration d'un guide de procédures de réglementation du domaine des bâtiments sur la base des politiques gouvernementales approuvées dans ce domaine ;
- La reprise et le parachèvement des procédures de classification/qualification des opérateurs du BTP ;
- L'élaboration d'une politique nationale de la construction (réalisée à 80%) ;
- L'élaboration des normes relatives au domaine de la construction en adéquation avec le contexte national dans le respect des mesures de sauvegarde environnementales ;
- La mise en place de règlements d'encadrement du domaine architectural (réalisée à 50%) ;
- La réalisation d'une carte thématique des architectures régionales et l'élargissement du champ d'application de l'assistance architecturale en milieu rural (réalisée à 60%) ;
- L'élaboration, l'approbation et la promulgation d'un nouveau code de l'urbanisme et de la construction ;
- Le lancement de l'élaboration de la stratégie nationale de l'habitat urbain, en partenariat avec ONU-Habitat ;

- La mise à jour de l'arsenal juridique régissant le secteur de l'habitat, de l'urbanisme et de l'Aménagement du Territoire ;
- L'élaboration et approbation d'un projet de décret définissant les grandes orientations de l'architecture en Mauritanie.

Dans le domaine de l'Aménagement du territoire :

En 2024, plusieurs actions ont été engagées dont :

- L'élaboration et l'approbation d'un décret précisant les formes, les contenus et les modalités d'élaboration, d'application, de suivi et d'évaluation des outils de l'aménagement du territoire ;
- L'élaboration et l'approbation en conseil des ministres d'un décret révisé portant organisation et fonctionnement de l'Observatoire national de l'aménagement du territoire ;
- Le lancement du processus d'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire (première phase de diagnostic) (40%) ;
- La révision et l'approbation en conseil des ministres du décret portant typologie et tailles des établissements humains et les règles générales de sédentarisation et fixant les critères et normes de répartition des infrastructures socio- collectives ;
- La réalisation en cours de la Stratégie d'encadrement de la sédentarisation (25%) ;
- L'élaboration de la politique nationale de l'aménagement du Territoire (PNAT) (15%) ;

Dans le domaine de la toponymie :

La réalisation d'une base de données toponymique de la ville de Nouakchott pour un système d'information toponymique.

III.3.2. Analyse des défis et contraintes du chantier 3

Les principales contraintes générales au niveau des différentes interventions et secteurs du chantier 3, sont :

- Les insuffisances au niveau de l'environnement légal, réglementaire et administratif, notamment son manque d'adaptation au contexte ;
- Le manque de ressources humaines et des qualifications requises pour le fonctionnement et la mise en œuvre au niveau des départements ministériels ;
- Le manque de ressources financières et les faibles capacités de mobilisations des fonds affectés ;
- Les retards importants dans l'exécution de la plupart des projets ;
- La faible référence à la SCAPP dans la conception et la mise en œuvre des politiques, programmes et projets, malgré la référence explicite à celle-ci, due à la non mise en phase explicite de la SCAPP avec des politiques sectorielles ;

- Les longs délais dans les études de préparation des projets d'infrastructures du fait des étapes incompressibles : études de faisabilité, mobilisation de financement et passation des marchés.
- Infrastructures énergétiques : (i) l'inadaptation, à certains égards, du cadre juridique et réglementaire du secteur, (ii) la vaste superficie du pays avec une grande dispersion des localités, surtout en milieu rural et (iii) le coût élevé de l'électricité pour les ménages et les opérateurs économiques.
- les enjeux et les défis du secteur de l'énergie portent aussi sur (i) l'allègement des charges du secteur de l'énergie sur le budget de l'Etat grâce à la participation croissante du secteur privé, (ii) l'élargissement de l'accès à des services énergétiques fiables et modernes, (iii) l'accroissement du mix énergétique en faveur des énergies renouvelables et (iv) le renforcement des infrastructures énergétiques, sur la base de la transition énergétique en faveur de la décarbonation des activités industrielles et d'un positionnement comme moteur de croissance économique inclusive.
- Infrastructures hydrauliques et d'assainissement : (i) le manque de connaissance sur les ressources en eau sous-terraines qui induit une sous-exploitation ou surexploitation ; (ii) l'absence de mesures de protection des eaux souterraines ; (iii) l'absence de stratégie de gestion des eaux de surface ; (iv) la faiblesse des structures décentralisées de gestion de l'eau en milieu rural ; (v) la très faible pérennité des ouvrages ; et (vi) le manque de coordination sectorielle.
- Infrastructures liées aux nouvelles technologies : des contraintes importantes continuent à peser sur le développement des TICs, parmi lesquelles celles relatives à la cyber sécurité mettant en danger les acquis, l'analphabétisme digital et la résistance au changement qui limitent la promotion du secteur.
- Infrastructures du Bâtiment et équipements publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme : Les défis portent sur : (i) l'accès de tous les habitants aux services publics de base, (ii) la dotation des villes en équipements et infrastructures nécessaires à leur épanouissement social, (iii) l'accès des populations à la propriété foncière et immobilière, (iv) la proportion importante de l'habitat précaire, (v) la grande dispersion des localités sur un vaste territoire et (vi) la mise à niveau du cadre juridique et réglementaire, en matière d'habitat et urbanisme, (vii) un cadre juridique et règlementaire encore à compléter et à adapter, (viii) l'inexistence d'un système de financement adapté à l'habitat et à l'urbanisme, (ix) le faible recours aux matériaux locaux et (x) la grande dispersion des localités sur un vaste territoire national.

III.3.3. *Financement du chantier 3*

Le financement du chantier 3 a été fait par des ressources nationales (Budget de l'Etat 2024) et des ressources extérieures. Pour les ressources nationales, les montants (programmés et décaissés) du chantier ont été obtenu par la somme des budgets des départements des secteurs du chantier. Avec un taux de 86,90%, Il ressort une assez

bonne efficacité dans l'exécution financière des ressources allouées au chantier 3, en 2024.

Les éléments relatifs au financement du chantier 3 sont récapitulés dans le tableau ci-après :

TABLEAU 16 : RECAPITULATIF DU FINANCEMENT DU CHANTIER 3

Chantier	Programmation 2024 (En million de MRU)			Exécution			
	Budget Etat	Ressources extérieures	Total programmation	Exécution Etat	Exécution extérieur	Total Exécution	Taux Exécution
Chantier 3 : Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance	22 214	6 274,89	28 489	20 761	3 996,22	24 757	86,90%
Total chantier 3	22 214	6 274,89	28 489	20 761	3 996,22	24 757	86,90%

Source : MEF

III.3.4. Recommandations du chantier 3

Les principales recommandations, découlant de la situation décrite ci-dessus, sont :

- La poursuite des efforts et l'intensification du rythme d'exécution y compris par la mobilisation de moyens supplémentaires, au niveau de l'ensemble des interventions du chantier, pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2025 ;
- L'adoption de mesures visant à améliorer le système de planification national, pour mettre en phase, au niveau de la conception, la SCAPP et les autres politiques de référence, notamment les stratégies sectorielles ;
- Harmoniser le système de suivi évaluation des différents départements au niveau des différents secteurs et des différents programmes, pour qu'il intègre, à un certain niveau, l'ensemble des stratégies (SCAPP, Stratégies sectorielles, ...) dans un même dispositif.

IV. DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

Le capital humain joue un rôle central dans le développement économique durable et le bien-être des populations. En regroupant les compétences, connaissances, santé et expériences des individus, il stimule la productivité et l'innovation. Des populations bien éduquées et en bonne santé contribuent davantage à l'économie en augmentant l'efficacité au travail, en adoptant rapidement les nouvelles technologies et en développant des industries innovantes. Un capital humain bien formé favorise également une meilleure gestion des ressources naturelles et facilite la transition vers des pratiques durables, garantissant ainsi un développement pérenne.

IV.1. Chantier 4 : « Amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle »

IV.1.1. Analyse des progrès et évolution des indicateurs

L'investissement dans l'éducation permet de réduire les disparités économiques et sociales en offrant à chacun des opportunités équitables de réussite, quelles que soient ses origines. Cela contribue à bâtir une société plus équitable et solidaire, essentielle à la stabilité et à la prospérité.

Dans cette optique, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) consacre son quatrième chantier à l'éducation et la formation tout au long de la vie pour promouvoir un capital humain de qualité, capable de stimuler la croissance économique tout en réduisant les inégalités. L'investissement dans ce domaine est impératif pour garantir que l'ambitieuse transformation économique souhaitée soit non seulement réalisable, mais également bénéfique à tous, et qu'elle puisse générer une durabilité à long terme.

Le tableau 18 ci-dessous porte sur les indicateurs de performance du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle.

Enseignement préscolaire

Concernant l'accès à l'éducation, le recensement de 2023 révèle que 28 % des enfants de 3 à 5 ans sont scolarisés, dont 11 % dans l'enseignement formel et 50 % dans des structures coraniques. 6 % sont inscrits prématurément au primaire, faute d'infrastructures adaptées. L'objectif de 50 % de scolarisation au préscolaire d'ici 2025 paraît difficilement atteignable en raison de la gouvernance morcelée du sous-secteur.

Le MASEF a validé la stratégie nationale du préscolaire, avec des actions concrètes comme la rénovation des écoles maternelles, la formation de plus de 200 monitrices, le recrutement de 140 éducatrices, et l'équipement de 395 classes. 15 000 enfants vulnérables ont été accueillis à travers 22 réseaux dans les wilayas.

L'enseignement originel

L'enseignement originel joue un rôle important dans la scolarisation et l'alphabétisation. Deux enfants sur trois âgés de 3 à 5 ans y sont inscrits. Pour les enfants de 6 à 14 ans, 60% fréquentent l'enseignement originel.

Alphabétisation

Le taux d'analphabétisme pour les 10 ans et plus est en baisse : 30 % en 2024, contre 36 % en 2013.

Enseignement primaire

Chez les enfants de 6 à 11 ans, 17,5 % sont totalement exclus du système éducatif, 23,3% fréquentent uniquement les écoles coraniques et 56 % sont inscrits au primaire. La cible du taux net de scolarisation de 90% en 2025 ne sera donc pas atteinte. Le taux brut de scolarisation (TBS) primaire est estimé à 96,9 % selon le RGPH, tandis que les statistiques administratives le situent à 110 %. À peine 1 % des enfants de cette tranche sont déjà passés au secondaire. Pour les 12-18 ans, 40,7 % sont encore au primaire, soulignant les retards scolaires. Malgré les efforts, la capacité d'accueil reste en deçà des besoins. Entre 2011 et 2020, seulement 1 308 salles de classe ont été construites au primaire (pour un objectif de 3643).

Le taux d'achèvement du primaire a reculé de 2 points depuis 2019, après une amélioration entre 2016 et 2019 (tableau 17). Ce recul reflète une instabilité persistante du système, accentuée par des facteurs comme la rentrée tardive des enfants, le faible niveau des acquis, et la forte proportion (60 %) d'écoles incomplètes. Etant établi à 65,6% en 2024, la valeur cible de 92% en 2025 ne serait pas atteinte (tableau 18).

TABLEAU 17 : ÉVOLUTION DU TAUX D'ACHEVEMENT AU FONDAMENTAL ENTRE 2016 ET 2024

	2016	2017	2018	2019	2023	2024
Garçons	59,6 %	67,2 %	67,6 %	64,7 %		
Filles	63,1 %	72,5 %	68,8 %	70,9 %		
Total	61,3 %	69,8 %	68,2 %	67,7 %	61,2 %	65,6%

Source : Rapport PNDSE III

La qualité de l'apprentissage demeure préoccupante. Selon l'enquête SDI 2024, 56 % des élèves de 4^{ème} année lisent une phrase simple en arabe, mais seulement 26 % la comprennent. En français, ces proportions chutent à 18 % pour la lecture et 3,7 % pour la compréhension. En mathématiques, 62 % réussissent une addition simple, 17 % une soustraction à deux chiffres, et seulement 9 % une multiplication.

Dans l'enseignement primaire, le gouvernement a construit 1 062 salles de classe, recruté 886 enseignants, titularisé 1 143 prestataires, distribué 43 000 tables-bancs, et étendu les cantines scolaires à 1 710 écoles pour 242 548 élèves. Plus de 200 000 uniformes ont été distribués. L'encadrement pédagogique a concerné 4 056 enseignants,

accompagnés d'une prime d'encadrement de 10 000 MRO. Plus de 1 million de manuels scolaires ont été imprimés.

Enseignement secondaire

Le TBS au secondaire s'élève à 36,8 % en 2023 contre 30,3 % en 2013. Pour les 12-18 ans, 13 % restent hors du système. Malgré les efforts, la capacité d'accueil reste en deçà des besoins. Entre 2011 et 2020, 798 au secondaire ont été construites (sur 1 292 prévues).

Un nombre de 2 700 tablettes ont été distribuées aux enseignants et 2 150 élèves ont accédé à l'enseignement numérique.

Le programme Excellence Républicaine a permis l'intégration de 78 élèves issus de familles vulnérables au Lycée d'Excellence, avec un taux de réussite de 90,9 %. Le taux de réussite au baccalauréat est passé de 15 % à 23 % en session normale.

Formation Technique et Professionnelle

Le nombre d'apprenants dans la FTP a atteint 9 591 étudiants en 2023-2024, dont 33 % de filles, représentant une augmentation de 3,6% par rapport à l'année précédente. La cible valeur de 16 118 élèves ne sera probablement pas atteinte.

Le ratio élèves/formateur est de 15,62 avec de fortes disparités régionales : 11,35 au Tagant contre 24,37 au Gorgol. Le taux de redoublement est élevé (6 %). Le taux de participation des 15-24 ans à la FTP reste très faible : 0,95 % en 2023 (contre 0,92 % en 2018), sans écart notable entre hommes (0,96 %) et femmes (0,95 %).

L'offre de formation professionnelle et technique a été renforcée avec la création de 2 nouveaux établissements à Nouadhibou et Nouakchott, la construction de salles d'apprentissage à Néma et Mbera, et la relance de l'extension du CSET. Le lancement de la plateforme Tekwin marque un tournant vers une gestion axée sur les résultats.

L'enseignement supérieur

Dans l'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants dans le public est passé de 23 656 en 2019 à 34 616 en 2024, avec 45 % de filles. Toutefois, le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants a légèrement baissé, de 690 à 643, en raison de la mise à jour des données démographique. Le taux d'encadrement s'est amélioré, passant de 31 à 39 enseignants pour 1000 étudiants.

Dans l'enseignement supérieur, la pression croissante a conduit à la mise en service d'un nouveau complexe universitaire de 11 000 places et à l'ouverture de filières en médecine, IA, traduction, logistique. L'ENS a introduit 8 nouvelles filières, et 98 professeurs ont été recrutés. La suppression des bourses de premier cycle à l'étranger vise à rediriger les ressources vers la recherche scientifique, soutenue par la restructuration du HCRSI et de l'ANRSI, l'accréditation de 11 nouvelles unités de recherche, et le soutien à 41 unités existantes.

TABLEAU 18 : INDICATEURS DE SUIVI DU CHANTIER 4 DU PLAN D'ACTION 2021-2025 DE LA SCAPP

Intitulé de l'indicateur	Valeur / Donnée de référence	Année de référence	Source Valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024
Part de l'éducation dans les dépenses courantes de l'Etat (Service de la dette exclu)	18%	2020	MENRSE ⁴	23,1% en 2025 et 30% en 2030	19,9% ⁵	19,8% (Exécution LFR 2023)	ND
Dépenses publiques en éducation (% du PIB)	1,89% ⁶	2020					ND
Taux de préscolarisation	9,30%	-	-	50%		10,98% (RGPH)	ND
Nombre de garderies, jardins d'enfants et écoles coraniques en milieu rural fonctionnels	773 structures	-	-	Construction de 2000 écoles coraniques		NI	ND
Taux net de scolarisation au fondamental	79,90%	2020	MENRSE	90% en 2025 et 100% en 2030			56% (RGPH)
Taux d'achèvement du primaire	89,80%	2020	MENRSE	92% en 2025 et 100% en 2030	61,2% (MENRSE)	61,2%	65,6%
Taux d'analphabétisme	31,3%	-	-	-			30% (RGPH)
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une Formation professionnelle diplômante	8 170	-	-	16 118 en 2024		9255 (Bilan annuel)	9 591
Nombre de formateurs en FTP formés	598	-	-	-	ND	ND	614 (Revue PNDSE)
Nombre de femmes déscolarisées alphabétisées	43,35% chez les plus de 24ans	-	-	-		ND	ND
Etablissements construits et ouverts devant les étudiants	28 000	-	-	36 400 en 2030		NI ⁷	
Centres de développement des compétences et Institut supérieur de formation aux métiers du gaz construits	3 CDC + 1 Institut	-	-	6 CDC + 1 Institut		ND	ND

Réformes

Sur le plan institutionnel, plusieurs avancées ont été enregistrées : installation de la Commission nationale des curricula, création du Comité scientifique de l'IPELAN, et élaboration d'un cadre de référence des programmes.

⁴ Données tirées du Plan d'actions de la SCAPP 2021-2025

⁵ Source PNDSE III

⁶ La matrice de indicateurs de la SCAPP ne précise pas la source ni la cible

⁷ Indicateur non identifié

La réforme curriculaire a abouti à la réécriture des programmes du primaire et du collège, avec l'introduction de nouveaux contenus en informatique et technologie, et des expérimentations en langues nationales.

En 2024, le gouvernement mauritanien a adopté le PNDSE III (2023-2030) et son plan d'action triennal (2024-2026), marquant son engagement à garantir le droit à l'éducation. Ce programme, partiellement fondé sur les résultats du RESEN 2024, a cependant souffert de retards dans l'élaboration de la politique linguistique et des textes d'application de la loi d'orientation 2022-023, limitant son intégration complète. Ce programme prévoit :

- Une scolarisation de 50 % des enfants de 5 ans en classes préparatoires d'ici 2029,
- Un taux d'achèvement du primaire de 88 %,
- Une capacité d'accueil de 20 000 étudiants dans la formation professionnelle ; et
- Le renforcement de l'enseignement supérieur par la création de cinq écoles régionales et d'une université à Nouadhibou.

Un Pacte de partenariat a été signé avec les partenaires techniques et financiers, bien que son opérationnalisation soit encore incomplète. Le Groupe local des PTF a notamment émis des réserves concernant la prise en compte limitée des enseignements du PNDSE II.

IV.1.2. Défis et contraintes du chantier 4

Le secteur éducatif mauritanien est confronté à des défis structurels majeurs entravant la mise en œuvre effective des politiques publiques. Parmi les plus préoccupants figurent la dispersion géographique de la population, compliquant l'accès équitable à l'éducation, et des normes sociales défavorables, notamment en milieu rural, qui freinent la scolarisation des filles. Le sous-financement chronique du secteur, affectant l'éducation de base, la formation continue et l'alphabétisation, aggrave la précarité éducative, dans un contexte où 44 % des jeunes de 15 à 24 ans sont sans emploi ni formation.

Les financements du PNDSE restent en effet insuffisants pour assurer l'obligation scolaire des 6-14 ans, dans un contexte de désengagement progressif du secteur privé.

La gouvernance sectorielle reste faible, en raison d'une coordination insuffisante entre les ministères, d'un déficit en planification et d'un usage limité des données pour le pilotage. La qualité de l'enseignement est fortement compromise par un corps enseignant peu qualifié, mal encadré et faiblement valorisé.

Avec plus de 50 % de la population âgée de moins de 18 ans, la pression démographique renforce les défis du système éducatif, en particulier pour le sous-secteur de la formation technique et professionnelle (FTP). Ce dernier est perçu comme un levier essentiel pour la transition démographique et la cohésion sociale, dans un contexte régional fragile. En

2020, plus de 40 % des jeunes de 15 à 24 ans étaient hors système éducatif et sans emploi.

De même, le préscolaire accuse des déficits importants par rapport à une valeur cible de l'objectif de 50%, prévue initialement par le plan d'action pour l'année 2025 et devenue pour l'année 2030 à la suite d'une révision faite dans le cadre du nouveau PNDSE.

IV.1.3. Financement du chantier 4

Le financement du secteur éducatif reste en ligne avec les engagements de la SCAPP et des normes internationales. En 2024, la loi de finances rectificative a alloué 13 % des dépenses publiques à l'éducation, dans un contexte où la loi d'orientation 2022-2023 impose la mobilisation de ressources suffisantes, conformément au plancher de 4 % du PIB recommandé par le Cadre d'action Éducation 2030.

L'État demeure le principal bailleur, avec 1,544 milliard MRU investis à travers le budget d'investissement (BCI), soit 59 % des prévisions. Les partenaires techniques et financiers (PTF) ont apporté un financement de 1,026 milliard MRU, dépassant les objectifs fixés par le plan d'action triennal du PNDSE III (111 % de réalisation), bien que freinés par des contraintes administratives et un manque de traçabilité budgétaire.

TABLEAU 19 : INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION SELON LA NATURE DU FINANCEMENT (MILLIONS MRU)

Coût du chantier 4 du Plan d'Action SCAPP 2021-25	Année 2021		Année 2022		Année 2023		Année 2024	
	Budget Etat	Fin. Ext	Budget Etat	Fin. Ext	Budget Etat	Fin. Ext	Budget Etat	Fin. Ext
26 266 (5 ans)	1 076	153	1 639	703	839	662,35	1544 ⁸	1026

Le pacte de partenariat avec les bailleurs, le projet Sahel et la réallocation progressive de ressources nationales constituent des leviers clés pour renforcer la résilience du système éducatif et garantir une éducation équitable, inclusive et de qualité pour tous.

IV.1.4. Recommandations

Les mesures prioritaires recommandées portent sur :

- La création d'une Agence nationale pour le préscolaire,
- L'élaboration d'une Stratégie nationale d'inclusion éducative,
- La mise en place d'un fonds de valorisation du métier enseignant,
- Une révision de la carte scolaire,
- Un programme ambitieux d'infrastructures éducatives ; et
- Le lancement d'une nouvelle politique du livre scolaire.

⁸ Source Rapport de la revue conjointe du PNDSE

IV.2. Chantier 5 : Renforcement des conditions d'accès aux services de santé

IV.2.1. Analyse des progrès et évolution des indicateurs

Le volet Santé du plan quinquennal 2021-2025 de la SCAPP s'est inscrit dans une dynamique de relance postpandémie, marquée par des réformes structurantes visant à améliorer la gouvernance sanitaire, l'accès aux soins et la qualité des services. Deux axes majeurs ont guidé les interventions : le renforcement du pilotage du système de santé et l'amélioration de la couverture et de l'efficacité des prestations.

Malgré cet engagement et le rôle que joue la santé dans la productivité et la lutte contre la pauvreté, les progrès restent partiels dans un contexte encore fragilisé par des déséquilibres structurels, des capacités institutionnelles limitées et des disparités régionales marquées.

L'analyse des indicateurs repose principalement sur les données du SNIS et du RGPH 2023. Toutefois, plusieurs limites méthodologiques persistent : l'absence d'intégration des données hospitalières au SNIS, le décalage temporel des données d'impact et le manque d'articulation entre les cibles de la SCAPP et les indicateurs rendent difficile une lecture complète des résultats. Cette situation freine l'appréciation réelle de l'efficacité des politiques mises en œuvre.

La plupart des indicateurs de suivi du plan d'action SCAPP pour la santé ne sont pas actualisés pour l'année 2024.

Concernent la mortalité maternelle, en matière de couverture sanitaire, seules 32,4 % des femmes ont bénéficié de quatre consultations prénatales en 2024, alors que l'objectif national est de 55 % d'ici 2025. De plus, un tiers des accouchements continue de se faire à domicile, exposant les femmes à des risques évitables.

En santé infantile, si la mortalité des moins de 5 ans a été estimée à 46,2 ‰, des poches de vulnérabilité subsistent dans certaines régions. L'objectif de 25 pour 1.000 en 2025 ne pourrait pas être atteint. Les maladies non transmissibles comme le paludisme, les infections respiratoires aiguës et les diarrhées aiguës restent parmi les principales causes de morbidité infantile.

La prise en charge de la malnutrition a enregistré une avancée notable, avec une augmentation de 237 % du nombre de cas dépistés au niveau des formations sanitaires, bien que la prévalence globale demeure préoccupante.

TABLEAU 20 : INDICATEURS DE SUIVI DU PLAN D'ACTION DE LA SCAPP POUR LE SECTEUR DE LA SANTE

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source	Valeur 2024
Taux de mortalité maternelle	424 pour 100.000 naissances vivantes	EDSM : 2020	Moins de 140 pour 100.000 naissances vivantes	ND	ND	ND
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	41 pour 1000	-	25 pour 1.000			46,2 pour 1000 (RGPH)
Taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles	37,06%	-	12%		ND	ND
Prévalence de la sous-Alimentation et malnutrition aigüe globale	11,10%	SMART/2021	5%	13,50% (SMART)	ND	ND
Prévalence de la malnutrition Chronique	17%	SMART/2021	14%	24.8%(SMART)	ND	ND
Prévalence de l'anémie chez les enfants de moins de 5 ans	76,70%	EDSM/2020	-		ND	ND
Alimentation complémentaire adéquate chez les 6-23 mois	21,70%	SMART/2021	0,35	23.9% (SMART)	ND	ND
Taux d'incidence du VIH/SIDA	0.29 pour 1000	Programme VIH/Sida - 2020	0,20 (en 2024)	0,2 pour 1000	0,1 pour 1000	ND
Taux incidence du paludisme	7%	PNLP- 2018-	1%	4,6‰	4,6‰	ND
Taux d'incidence TB	87 pour 100 000	Programme TB/2020	69 pour 100 000(en 2024)	81 pour 100 000	74 pour 100 000	ND
Taux de population qui bénéficie d'une assurance-santé, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	20%	-	50%	NI	ND	ND

En matière de ressources humaines, le recrutement de 700 agents de santé et le lancement d'un plan de formation continue constituent des avancées pour pallier les déficits en personnel et améliorer la répartition territoriale. Bien que l'effectif ait connu une amélioration – atteignant 17,6 agents de santé pour 10 000 habitants – les normes de

l'OMS ne sont toujours pas atteintes et les disparités régionales restent très prononcées, notamment pour les médecins spécialistes. Cela a un impact direct sur l'accessibilité aux soins dans les zones rurales et enclavées.

Sur le plan des infrastructures, des investissements ont permis de construire ou d'équiper des établissements de référence, notamment à Sélibaby et Nouakchott, ainsi que 180 postes de santé répartis sur 12 wilayas. Ces actions visent à renforcer la fonctionnalité des services de base à l'échelle des Moughataas.

Réformes et mesures entreprises en 2024

En 2024, plusieurs mesures structurelles ont été entreprises pour renforcer le système comme l'élaboration d'un système de gestion des ressources humaines.

Par ailleurs, la mise en œuvre progressive de la CNASS a permis à plus de 156 000 personnes d'avoir un accès gratuit aux soins dans les structures publiques, constituant une avancée majeure en matière de protection contre les risques financiers liés à la maladie.

Le cadre réglementaire pharmaceutique a également été renforcé avec l'adoption d'une Politique Pharmaceutique Nationale, la création de la Commission Nationale du Médicament et le déploiement d'inspections pour lutter contre les circuits illégaux.

Une réforme hospitalière est en cours, appuyée par de nouveaux textes fixant les normes d'exploitation, de hiérarchisation et de tarification des services.

Le secteur privé bénéficie désormais d'un encadrement plus strict, notamment par l'obligation de contractualiser avec des paramédicaux agréés.

Enfin, la validation d'une Politique Nationale de Qualité marque le lancement d'une démarche visant à instaurer progressivement des normes, des audits et des évaluations au sein des structures sanitaires.

IV.2.2. Contraintes et défis du chantier 5

Malgré ces avancées, plusieurs contraintes limitent l'efficacité globale des interventions :

- Le pilotage institutionnel reste faible, en raison d'une appropriation incomplète de la SCAPP et de la non-fonctionnalité du cadre de concertation.
- Le dispositif de suivi-évaluation est encore peu opérationnel et mal intégré aux outils de programmation.
- Les inégalités territoriales demeurent prononcées, notamment dans l'allocation des ressources humaines et l'accès aux services.
- Bien que les données statistiques soient disponibles, leur exploitation à des fins de ciblage reste limitée.

- En outre, l'absence d'un système intégré, actualisé et cohérent d'indicateurs de performance nuit à l'analyse rigoureuse des progrès, d'autant plus que la programmation sectorielle ne s'aligne pas toujours sur les objectifs de la SCAPP.
- En matière de ressources humaines, les normes de l'OMS ne sont toujours pas atteintes et les disparités régionales restent très prononcées, notamment pour les médecins spécialistes.
- Si les progrès en matière de mortalité infanto-juvénile sont encourageants, l'atteinte des cibles ODD, notamment pour la mortalité maternelle (objectif < 70), semble compromise à l'horizon 2030 sans mesures correctrices.
- Les inégalités régionales d'accès persistent, avec des couvertures sanitaires variant de 51 % à 100 %.
- Les financements en deçà des normes OMS réduisent l'impact des investissements actuels.

IV.2.3. Financement du chantier 5

Le portefeuille du secteur santé comprend 21 projets d'une enveloppe de 495,7 milliards MRU (2018-2026). En 2024, dix projets étaient actifs mais seuls 786 millions MRU ont été décaissés, dont 56 % pour le projet Inaya, non prévu initialement. Cinq projets n'ont enregistré aucun décaissement au titre de l'année 2024, révélant des lacunes majeures dans la planification et la capacité d'absorption des ressources.

Les ressources allouées au secteur de la santé atteignent 6,21 milliards MRU, soit 5 % du budget général, en recul par rapport à 2023 et bien en deçà de la cible des 12 % prévue par les engagements internationaux.

TABLEAU 21 : FINANCEMENT DU SECTEUR DE LA SANTE

Coût Plan d'Action SCAPP 2021-25	Année 2021		Année 2022		Année 2023		Année 2024	
	Budget Etat	Fin. Ext						
9 839	618	1 925	879	1 271	486	636,52		786

IV.2.4. Recommandations du chantier 5

Les recommandations prioritaires suivantes sont formulées :

- Renforcer la gouvernance et le pilotage stratégique
 - Adoption d'une carte sanitaire contraignante.
 - Intégration du SNIS pour le suivi-évaluation.
 - Meilleure coordination multi-niveau.
- Réformer les ressources humaines
 - Mise en œuvre de la politique nationale de formation continue.

- Déconcentration de la gestion RH.
- Suivi de performance du personnel.
- Améliorer la qualité et l'équité des services
 - Ciblage des zones vulnérables.
 - Mise en œuvre de la stratégie de santé communautaire.
 - Renforcement de la communication et des pratiques préventives.
- Optimiser les ressources et le financement
 - Audit et réforme de la chaîne d'approvisionnement (CAMEC, LNCQM).
 - Développement d'une stratégie nationale de financement équitable.
 - Clarification des rôles public-privé.
- Adopter une approche accélérée et équitable pour le développement du secteur de la santé.

IV.3. Chantier 6 : Promotion de l'emploi, de la jeunesse et de la résilience des couches les plus vulnérables

Le Chantier 6 du deuxième Plan d'Action (2021–2025) de la SCAPP contribue à la réalisation du levier stratégique visant le développement du capital humain et l'accès équitable aux services sociaux. Il regroupe des domaines majeurs d'intervention relatifs, d'une part, à la promotion de l'emploi décent et la valorisation de la jeunesse et, d'autre part, à la protection sociale et la résilience. Ces domaines sont pris en charge par plusieurs institutions nationales, notamment le MAJESSC, le MASEF, le CSA et la Délégation TAAZOUR.

L'état d'exécution globale des projets programmés dans le plan d'action pour le chantier 6 fait ressortir en fin 2024 un nombre de 19 projets achevés ou en cours d'exécution sur un portefeuille de 32 projets (tableau 6 en annexe 1). Comme le plan d'action n'est pas annualisé, il s'agit là d'une situation en fin de période 2021-2024.

Le tableau 22 ci-après présente les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du chantier 6 du Plan d'action. Ces indicateurs sont analysés et passés en revue ci-dessous au niveau des différents domaines concernés.

TABLEAU 22: INDICATEURS DE SUIVI DU CHANTIER 6

Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence	Année de référence	Source	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024
Taux de Chômage (ODD 8.5)	12,2%	2019	ANSADE	D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif	12,2%		11,1%
Proportion de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté (ODD 1)	28,2%	2019	ANSADE	-	28,2%		

Proportion de la population en milieu rural vivant en dessous du seuil de pauvreté (ODD 1)	41,2%	2019	ANSADE	D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté	41,2%		
Pertes alimentaires (ODD 12.1)	4 700 T		-	-			
Proportion des ressources nationales directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté (ODD 1.a.1)	53,82%	2019	MEF (LFI)	-			
Indice de Gini	0,32	2019	ANSADE	-			

IV.3.1. Progrès enregistrés en 2024

Emploi productif et jeunesse

L'année 2024 a été marquée par une baisse du taux de chômage, qui est passé de 12,2 % en 2019 à 11,1 %, traduisant une amélioration modeste mais significative de l'accès à l'emploi. Toutefois, des disparités subsistent, notamment chez les jeunes (16,5 %) et les femmes (15%).

Cette évolution s'explique par la combinaison d'efforts multisectoriels, comprenant notamment la création directe de 4 674 emplois, l'accompagnement de 739 entrepreneurs et la mise en œuvre de plus de 49 000 opportunités de formation et de stages. Des programmes spécifiques, tels que le Projet d'Employabilité des Jeunes (PEJ), PNIME, VADAAT (Accompagnement d'entrepreneurs), MEHENTI pour la soutenabilité des emplois au profit de professionnels ou encore les licences de formation en ligne, ont permis de structurer cette dynamique.

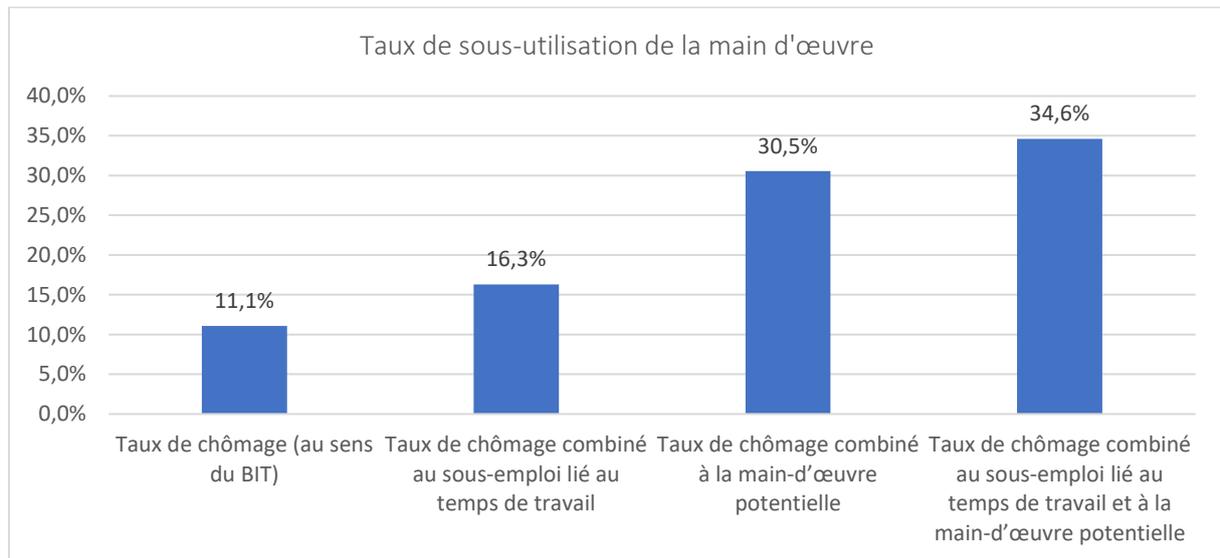
TABLEAU 23 : TAUX DE CHOMAGE PAR SEXE ET MILIEU DE RESIDENCE (2024)

		Trimestre				Total
		T1-2024	T2-2024	T3-2024	T4-2024	
Sexe	Masculin	10,9	8,7	8,5	6,6	8,7
	Féminin	16,1	17,2	16,8	10,0	15,0
	Total	13,0	11,9	11,6	7,9	11,1
Groupe d'âge	14-35 ans	17,1	18,5	18,0	12,4	16,5
	36-64 ans	8,7	4,0	4,1	2,6	4,9
	Total	13,0	11,9	11,6	7,9	11,1
Milieu	Urbain	14,7	11,8	12,2	8,6	11,9
	Rural	9,8	12,1	10,5	6,9	9,7
	Total	13,0	11,9	11,6	7,9	11,1

Source : ANSADE. ENTE 2024

Il convient néanmoins de noter que la combinaison de la mesure du chômage au sens du BIT à la fois au sous-emploi lié au temps de travail et à la main-d'œuvre potentielle donne un taux de sous-utilisation de la main d'œuvre évalué à 34,6%, reflétant le niveau du besoin en emplois non satisfaits correspondant à la fois à une demande exprimée et celle latente liée au sous-emploi et aux actifs potentiels classés comme inactifs.

GRAPHIQUE 2 : TAUX DE SOUS-UTILISATION DE LA MAIN D'ŒUVRE



Source : ANSADE. ENTE 2024

Protection sociale et résilience

Les progrès enregistrés dans la protection sociale sont mesurés notamment à travers la proportion des ressources nationales directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté. L'encadré 2 au niveau de la partie « Suivi-Evaluation de la SCAPP » ci-dessous est centré sur un éclaircissement relatif à cet indicateur ODD.

En l'absence de la valeur de cet indicateur, difficile à calculer, l'indicateur ODD 1.a.2 « Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale) » est estimé en 2024 à 28,44% selon l'état d'exécution du budget 2024 établi par la Direction Générale du Budget (DGB).

D'autre part, Les progrès enregistrés dans la protection sociale sont aussi mesurés à travers les deux indicateurs relatifs à la pauvreté portant sur la proportion de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté, soit 28,20% en 2109, et celle en milieu rural vivant en dessous du seuil de pauvreté (41,20% en 2019). Si l'on considère l'évaluation de la pauvreté selon la méthode de l'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle en Mauritanie (IPM-M), environ un peu moins de 6 personnes sur 10 (56,9%) sont considérées multidimensionnellement pauvres en 2019-2020. L'encadré 3 au niveau de la partie « Suivi-Evaluation de la SCAPP » ci-dessous porte sur des éléments de métadonnées relatifs à cet indicateur.

Quant à l'indice de Gini, retenu lui aussi comme l'un des indicateurs de suivi du plan d'action de la SCAPP, il mesure l'évolution de l'inégalité des revenus et valait 0,32 en 2019.

La source de ces différents indicateurs est l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV) dont la dernière édition remonte à l'année 2019. Une nouvelle édition est en cours de préparation au niveau des services de l'ANSADE. Ils ne sont pas renseignés pour le moment.

En matière de protection sociale, les progrès sont perceptibles à travers les mesures ciblées en faveur des populations vulnérables telles que :

- (i) L'assistance sociale aux groupes vulnérables traduite par la prise en charge de frais médicaux et l'aide sociale
- (ii) La promotion de l'autonomisation des personnes en situation de handicap et la promotion de leurs droits par le biais d'appuis en termes d'équipements et de transferts monétaires et en termes de formation
- (iii) La préservation de la famille, l'autonomisation des femmes et la protection et le développement de la petite enfance
- (iv) L'accès décent aux services publics de base et à un cadre de vie amélioré à travers la création de conditions pour l'accès à une vie décente dans les zones rurales et urbaines précaires avec plus d'équité, d'égalité des chances et de perspectives meilleures et la réalisation d'actions ciblées dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie et de l'habitat social (Programmes DARI et Cheyla)
- (v) L'accès de membres de ménages pauvres et vulnérables à des emplois décents et à des AGR (Programme ALBARAKA)
- (vi) Le renforcement du pouvoir d'achat des ménages les plus pauvres (Programme TEKAVOUL)
- (vii) La collecte et la mise à jour des données des ménages pauvres au niveau du Registre Social.

Des efforts notables ont été effectivement consentis en matière d'inclusion, d'autonomisation des femmes, de protection de la petite enfance, ainsi que de développement de logements sociaux et d'infrastructures de base (écoles, forages, postes de santé).

En effet, des appuis structurés en termes d'équipements et de transferts monétaires ont été prodigués à 17.324 personnes en situation de handicap, en parallèle de la prise en charge de soins gratuits à 3.759 patients démunis et des aides sociales à 19.918 bénéficiaires.

La démarche de sortie de la pauvreté et de la vulnérabilité a été poursuivie à travers : (i) l'accès de membres de ménages pauvres et vulnérables à des emplois décents et pérennes et à des activités génératrices de revenus, notamment, à travers le

financement de 35 projets communautaires, 800 AGR, 557 coopératives et 10 boutiques communautaires hors complexes communautaires ; (ii) le soutien par les transferts monétaires directs d'environ 1.109.841.600 MRU à des ménages pauvres via le Programme Tekavoul, contribuant au renforcement du pouvoir d'achat des ménages les plus pauvres, et la promotion sociale et économique ; (iii) l'amélioration du cadre de vie des communautés, notamment à travers des projets ciblant l'infrastructure, l'accès aux services de base dont la construction de 2508 logements sociaux, l'alimentation eau/électricité de 476 logements, 10 Infrastructures scolaires, 100 000 rationnaires de cantines scolaires, 3000 Kits scolaires, la réparation de 13.605 tables bancs, 6 écoles pilotes à Nouakchott, 11 Postes de santé, 53 forages et des équipements ainsi que des AEP.

Cette démarche vise à favoriser la création d'emplois durables et décents, en particulier pour les jeunes et les membres des familles vulnérables, notamment à travers le soutien et le développement de coopératives productives dans les secteurs agricoles et artisanaux.

En ce qui concerne la sécurité alimentaire, les actions de 2024 ont permis d'atténuer les effets de la vulnérabilité alimentaire pour des centaines de milliers de bénéficiaires, le renforcement du pouvoir d'achat des ménages vulnérables, le secours aux ménages sinistrés victimes des tempêtes et inondations, la nutrition scolaire et communautaire, le renforcement de la résilience communautaire et de la capacité de stockage.

Ainsi, la prise en charge de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables au cours de l'année 2024 s'est traduite par : (i) la vente subventionnée et la distribution gratuite de 30 420 tonnes de vivres au bénéfice de 314 337 ménages ; (ii) vente subventionnée de 52.200 tonnes d'aliment de bétail au profit des éleveurs et 50.330 tonnes d'engrais et 120.540 litres d'herbicides au bénéfice des agriculteurs ; (iii) la distribution d'un montant total 487.692.966 MRU au profit de 50.712 ménages (EL MAAOUNA) et de 120.000 réfugiés maliens dans le Camp de M'Berra ; (iv) la prise en charge de 18.340 enfants malnutris et femmes enceintes ou allaitantes et de 78.102 élèves au niveau des cantines scolaires ; et le financement de 279 microprojets de création d'actifs et de réhabilitation des moyens d'existence pour un cout global de 96.975.987 MRU ainsi que la mobilisation de 4.000.000 MRU pour le financement de 65 activités génératrices de revenus (AGRs) pour la création de revenus en milieu rural.

Quant à l'indicateur SCAPP des pertes alimentaires, il reste limité car il ne correspond pas aux standards internationaux de l'ODD 12.3. Un examen approfondi des métadonnées de cet indicateur est reflété dans l'encadré 4 dans la partie Suivi et Evaluation de la SCAPP plus loin dans ce rapport.

Réformes et mesures stratégiques mises en œuvre

Durant l'année 2024, plusieurs réformes ont été engagées afin de renforcer la cohérence et l'efficacité des interventions.

Dans le secteur de l'emploi, des outils innovants sont en cours de développement comme la plateforme de l'Observatoire national de l'emploi permettant de croiser les données de la DGI, de la CNAM et des demandeurs d'emplois et/ou de permis ainsi que le Référentiel des métiers intégrant l'IA. Par ailleurs, la mise en place prochaine d'un "Small Business Act mauritanien" vise à encadrer l'entrepreneuriat des jeunes.

En parallèle, le secteur de la protection sociale a connu un renforcement normatif à travers l'élaboration d'une Stratégie Nationale d'Inclusion des personnes handicapées, la révision de la stratégie de protection sociale, ainsi que la création de plateformes multisectorielles contre la violence.

IV.3.2. Défis structurels et contraintes persistantes

Malgré les progrès réalisés, plusieurs contraintes ont freiné la mise en œuvre optimale du chantier. On note particulièrement :

- Une lenteur dans la réalisation d'infrastructures sociales ;
- Un déficit de création d'emplois en phase avec les flux démographiques ;
- Des systèmes d'alerte précoce insuffisamment développés ;
- Une couverture structurelle insuffisante des besoins des personnes handicapées, des familles pauvres et des enfants vulnérables ; et
- Une menace récurrente de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition pour une proportion de la population.

IV.3.3. Financement du chantier 6

Les interventions du Chantier 6 ont mobilisé un budget important en 2024, atteignant environ 7,95 milliards MRU, avec un taux d'exécution budgétaire global de 96,6 %. Les ressources externes ont représenté environ 802 millions MRU, avec toutefois un taux d'exécution plus faible (54,6 %), révélant des contraintes en matière de décaissement et de coordination des bailleurs.

Le coût des projets programmés dans le plan d'action 2021-2025 pour le chantier 6 s'élève à 9 653 millions MRU. Ce coût n'était pas renseigné pour un nombre de 12 projets inscrits au plan d'action sur un portefeuille de 32 projets du chantier. Il se trouve que ces derniers projets avaient un niveau de maturité faible ou moyen lors de l'élaboration du plan d'action en 2021. Cependant certains de ces projets ont été financés sur ressources de l'Etat compte tenu de leur importance stratégique dans le renforcement de la résilience sociale ou la lutte contre le chômage des jeunes. C'est le cas de plusieurs activités à caractère sociales réalisées par le MASEF en faveur des groupes vulnérables, les projets d'appui à l'emploi des jeunes réalisés par le MAJESSC, les initiatives visant à renforcer la sécurité alimentaire menées par le CSA ainsi que les actions multisectorielles de lutte contre la pauvreté et renforçant la solidarité nationale conduites par TAAZOUR.

Le tableau 24 ci-dessous porte sur l'exécution des dépenses du budget de l'Etat des ministères et agences impliqués dans le chantier 6 pour l'exercice 2024. Il en ressort que les dépenses ordonnancées de ces ministères et agences en charge des programmes de

développement du chantier 6 ont atteint 7.950.697.115 MRU, avec un taux d'exécution de 96,6%. Il est vrai que ce montant comprend les charges du personnel et de fonctionnement, outre certaines dépenses d'investissement.

TABLEAU 24 : DEPENSES DU BUDGET DE L'ÉTAT DES MINISTÈRES DU CHANTIER 6 EN 2024

Libellé titre	BUDGET TOTAL (MRU)			
	Inscrit	Engagé	Ordonnancé	Tx exécution (base ordon.)
MINISTÈRE DE L'AUTONOMISATION DES JEUNES, DE L'EMPLOI, DES SPORTS ET SERVICE CIVIQUE	541 250 059	467 324 031	465 967 377	86,09%
COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE	1 312 699 213	1 284 670 978	1 284 623 978	97,86%
MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	836 764 395	955 932 918	955 568 797	114,20%
TAAZOUR	5 538 322 975	5 308 900 254	5 244 536 964	94,70%
TOTAL BUDGET	8 229 036 642	8 016 828 181	7 950 697 115	96,62%

Source : MEF/Direction Générale du Budget

Quant aux dépenses strictement sur financement extérieur, elles s'élèvent à 801,77 millions MRU sur une programmation de 1 469,44 millions MRU, soit un taux d'exécution de 54,56% pour l'année 2024 (tableau 25).

TABLEAU 25 : EXECUTION DES PROJETS SUR RESSOURCES EXTERIEURES DU CHANTIER 6 EN 2024 (MILLION MRU)

Projets	Programmation	Décaissements
Emploi pour tous et de promotion de la jeunesse, de la culture et du sport	815,94	347,33
Jeunesse, Culture et Sport	163	40
Prévention des conflits et Promotion du dialogue interculturel SEMAH	40	0
Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion socio-économique des jeunes vulnérables/BAD	28,8	70,79
Projet d'appui au développement de l'entrepreneuriat en Mauritanie, notamment en faveur des femmes	48	60,38
Projet employabilités des jeunes/IDA	536,14	176,16
Une meilleure résilience des couches les plus vulnérables	653,50	454,44
Accès aux Denrées Alimentaires et défense du pouvoir d'achat/Projet d'appui au plan national de veille et de riposte à la COVID-19	0	92,02
Programme de conversion de la dette extérieure (PCDE) Mauritanie-Espagne	114	6,06
Programme de financement des risques de catastrophe (ADRIFi) en Afrique	28,5	0
Programme d'urgence pour contrecarrer les effets de la Pandémie de la Covid-19	150	0

Programme régional conjoint Sahel en réponse aux défis COVID-19, conflits et changements climatiques en Mauritanie	30	0
Projet d'appui au Système de Filets Sociaux	210	165,21
Projet d'appui au dispositif national de protection sociale adaptative en Mauritanie/Réponse à la crise alimentaire via une contribution au Fonds national de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles	96	134,15
Projet d'appui au dispositif national de protection sociale adaptative en Mauritanie/Volet Renforcement du système de protection sociale-PASyFIS	25	0
Projet d'Appui au Système de Filets Sociaux (PHASE II) - Financement additionnel	0	57
Total	1 469,44	801,77

Source : MEF / DFCE - Exécution du BCI

Le tableau 26 ci-dessous récapitule les dépenses relatives aux activités menées en 2024 pour chacune des institutions impliquées dans le chantier 6. Il en ressort que l'Etat supporte la très grande majorité des coûts.

Comme les coûts des projets du plan d'action ne sont pas annualisés, il n'est pas aisé de comparer les montants exécutés avec les inscriptions initiales du plan d'action et donc difficile d'en dégager un gap de financement.

TABLEAU 26 : DEPENSES PUBLIQUES DU CHANTIER 6 EN 2024 PAR INSTITUTION (MRU)

	MASEF	TAAZOUR	CSA	MAJESSC
Budget Etat	576 203 529	5 509 373 603	2 481 699 666	
Ressources extérieures	62 210 000	1 173 117 884	610 471 767	
Total	638 413 529	6 682 491 487	3 092 171 433	

Source : MASEF, TAAZOUR, CSA, MAJESSC - Bilans des réalisations 2024

IV.3.4. Recommandations pour le chantier 6

Pour maximiser l'impact du Chantier 6, il est notamment recommandé de :

- Renforcer les programmes d'insertion économique pour les jeunes ;
- Accélérer la mise en œuvre des projets sociaux ;
- Elargir les capacités d'intervention face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles ;
- Consolider les dispositifs de protection des groupes vulnérables par des actions multisectorielles coordonnées ; et
- Prendre les dispositions nécessaires pour l'élaboration et la mise à disposition à temps des indicateurs de suivi du chantier et les adapter aux besoins de la SCAPP.

V. RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DANS TOUTES SES DIMENSIONS

V.1. Chantier 7 « Gouvernance politique, sécurité et décentralisation »

V.1.1. *Analyse des progrès et évolution des indicateurs*

Le chantier 7 de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) est consacré à la gouvernance politique, à la consolidation de la sécurité et à la promotion de la décentralisation.

Les indicateurs de suivi du chantier 7 du plan d'action de la SCAPP et leurs valeurs cibles ne sont pas formulés de manière adéquate. Des objectifs ODD avaient été considérés à tort comme indicateurs et des cibles d'indicateurs ODD considérées comme des valeurs cibles. Il n'est donc pas possible de les passer en revue. Une révision de ces indicateurs s'impose.

Les efforts déployés ont porté sur un ensemble d'interventions transversales visant à renforcer les institutions démocratiques, consolider la paix et la cohésion sociale, moderniser les mécanismes de sécurité, améliorer la gestion des territoires et des populations et rapprocher les services de l'État des citoyens à travers la décentralisation.

Les principaux résultats obtenus en 2024 sont présentés ci-après.

Amélioration de la gouvernance politique

Des actions importantes ont été entreprises pour consolider le cadre institutionnel et favoriser un dialogue politique constructif :

- Élaboration d'un nouveau projet de loi sur les partis politiques, conformément aux recommandations issues des consultations nationales, visant à garantir davantage de transparence et de régulation dans leur fonctionnement ;
- Révision du cadre juridique électoral, fondée sur les leçons tirées du processus électoral de 2023, en vue d'en améliorer la crédibilité, l'inclusivité et la transparence ;
- Préparation d'un dialogue politique national axé sur la réforme du cadre juridique régissant les partis politiques.
- Organisation de journées de concertation du 9 au 15 mars 2024 afin de renforcer la participation citoyenne et politique. Ces rencontres ont réuni les partis politiques (reconnus, dissous ou en voie de légalisation), les syndicats, ainsi que les représentants de la société civile. Le suivi des recommandations issues de ces concertations vise à promouvoir une gouvernance plus inclusive et participative.

- Numérisation des procédures d'enregistrement et de suivi des entités politiques et associatives et création de bases de données centralisées et interconnectées ;
- Simplification des procédures de déclaration des associations et de la société civile avec pour résultats enregistrés à fin 2024 : 7 531 ONG autorisées, 19 entités reconnues et 7 réseaux enregistrés ;
- Réformes réglementaires engagées pour renforcer le contrôle et l'encadrement des entreprises de sécurité privée ;
- Coordination institutionnelle avec la Commission des droits de l'homme pour harmoniser les procédures liées à l'encadrement des associations et mettre en œuvre des projets de gouvernance démocratique renforcée.

Renforcement des forces de défense et de sécurité

Plusieurs actions majeures ont été entreprises en 2024, articulées autour de :

- Modernisation des équipements, infrastructures, moyens logistiques et opérationnels, équipement des forces en technologies de surveillance avancées (drones, caméras, capteurs et systèmes de communication sécurisée) ;
- Réhabilitation de plusieurs commissariats à Nouakchott (Arafat, Sebkhah, El Mina, Riyad, Teyaret) et dans d'autres moughataas ;
- Construction d'infrastructures militaires et de sécurité, incluant casernes, dortoirs, centres de formation, salles de commandement et unités spécialisées ;
- Renforcement des structures de santé militaire, avec la création ou l'extension de centres de soins (ex. centre de santé du Tarhil) et d'infrastructures médicales de garnison ;
- Formation, renforcement des capacités et développement des compétences ;
- La mise en place d'unités spécialisées dans le maintien de l'ordre et la sécurité carcérale ;
- Numérisation, développement des systèmes d'information et digitalisation des processus de gestion interne, déploiement de systèmes de surveillance électronique dans des établissements pénitentiaires, interconnexion des structures sécuritaires par fibre optique pour améliorer la communication et la réactivité opérationnelle.

Gestion efficace des migrants et des réfugiés

Le nombre de réfugiés est passé de 150.000 en 2023 à 260.000 en 2024, soit une évolution de 73%, à la suite d'une accélération des flux des réfugiés vers le Hodh Chargui.

Face à l'évolution des dynamiques migratoires dans la région et à la pression croissante sur les zones frontalières, la Mauritanie a engagé en 2024 un ensemble d'actions pour structurer, sécuriser et humaniser sa politique migratoire, en s'appuyant sur une

approche multisectorielle et partenariale. Dans un contexte régional marqué par des flux migratoires importants, plusieurs actions ont été menées :

- Adoption officielle, le 27 mars 2024, de la stratégie nationale de gestion des migrations 2024–2028, des partenariats ont été développés pour sa mise en œuvre ;
- Des visites de terrain ont été effectuées dans les zones frontalières avec le Mali pour évaluer la situation des réfugiés et des communautés hôtes, missions qui ont permis l'élaboration d'un plan d'action multi-acteurs, en coordination avec les autorités locales et les partenaires techniques ;
- Renforcement du cadre juridique et institutionnel avec des avancées significatives enregistrées sur le plan normatif : Préparation d'un nouveau Code des migrations, dont l'adoption est prévue en 2025 et mise en place d'une commission interministérielle chargée du suivi et de la coordination des politiques migratoires.
- Le renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale a permis de consolider les ressources et les partenariats, concrétisé par la signature d'un accord global avec l'Union européenne pour un montant de 500 millions d'euros, dont 210 millions spécifiquement dédiés à la gestion des flux migratoires, le lancement de deux projets pilotes cofinancés par l'Union européenne et l'OIM, à hauteur de 1 million d'euros chacun ;
- Partenariat avec l'Espagne dans le cadre de la migration circulaire, avec l'envoi de 50 travailleurs agricoles, et signature d'une déclaration d'intention avec le ministère espagnol de l'Intérieur portant sur la lutte contre la criminalité transfrontalière.
- Sécurisation et modernisation des frontières : Dans un contexte de pression accrue sur les frontières, la sécurisation et la modernisation des points d'entrée ont été renforcées à travers l'activation et l'équipement de 88 postes frontaliers avec des dispositifs biométriques, scanners et systèmes de vidéosurveillance, l'expérimentation d'un modèle d'autorité autonome de gestion des frontières, notamment au niveau du poste-frontière Algérie–Mauritanie et la signature d'accords bilatéraux avec les pays voisins pour la délimitation et la régulation des frontières.
- Gestion opérationnelle et protection des migrants et réfugiés : Des dispositifs ont été mis en place pour assurer la protection et l'accueil des personnes en situation de vulnérabilité, à travers la création de centres d'accueil pour migrants en situation irrégulière, le déploiement d'un système d'identification biométrique pour les demandeurs d'asile ;
- Intégration socio-économique et soutien aux communautés d'accueil afin d'éviter les tensions communautaires, mise en œuvre de programmes de formation professionnelle pour migrants et réfugiés, facilitation de l'accès aux

services de base (santé, éducation) pour les communautés hôtes et déploiement de projets de développement local dans les zones à forte pression migratoire, en collaboration avec les collectivités territoriales.

- Lutte contre la migration irrégulière : la lutte contre les réseaux de migration clandestine s'est renforcée à travers l'intensification des patrouilles frontalières et la coordination accrue avec les pays de transit, le lancement de campagnes de sensibilisation à destination des jeunes sur les risques liés à la migration irrégulière et le déploiement d'un système de suivi en temps réel des flux migratoires pour appuyer la prise de décision stratégique.

Politique active d'aménagement du territoire

En 2024, plusieurs actions ont été engagées pour renforcer la planification, moderniser les infrastructures, promouvoir un développement régional intégré et accompagner la transition écologique des villes.

- Renforcement des outils de planification urbaine, avec une mise en œuvre progressive du Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) dans les principales agglomérations ;
- Dématérialisation des procédures foncières via la plateforme numérique "Tatwir Al-Aqar", avec l'appui de la Banque Mondiale (2022) ;
- Élaboration de Plans Climat Urbains dans cinq villes côtières vulnérables, dans le cadre du Programme d'Adaptation du PNUD (2023).
- Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT)

Effectivité de la décentralisation et du développement local

L'approfondissement de la décentralisation et la promotion d'un développement local inclusif et durable figurent parmi les priorités du second plan d'actions de la SCAPP. En 2024, des avancées significatives ont été enregistrées dans huit domaines visant à renforcer les capacités des collectivités, améliorer leur autonomie financière, moderniser leur gouvernance et renforcer leur résilience.

- Renforcement des capacités des acteurs locaux à travers l'organisation d'ateliers de formation à l'intention de responsables de collectivités territoriales et la mise en œuvre d'un programme de formation continue pour les autorités administratives
- Amélioration du cadre juridique et institutionnel, notamment la finalisation du projet de loi portant Code des collectivités territoriales et l'adoption du décret définissant les missions générales de la police municipale ;
- Développement des infrastructures locales, notamment la réhabilitation d'écoles, de points de santé et d'ouvrages hydrauliques dans plusieurs communes, la construction de centres de traitement des déchets à Rosso et Kiffa ;

- Tenue du 8^e Congrès national des maires, présidé par le Chef de l'État, ayant permis de formuler des recommandations sur les avantages institutionnels et financiers des élus ;
- Mise en œuvre du Programme DECLIC d'appui aux communes ;
- Mise en œuvre du Programme MOUDOUN d'appui à la décentralisation et au développement urbain.

Accès à un état civil performant

En 2024, des avancées notables ont été enregistrées dans la couverture, la digitalisation, la sécurisation et l'interconnexion du système national d'état civil.

- Achèvement de l'opération nationale d'enregistrement massif menée pour lutter contre le sous-enregistrement, avec pour résultats 655 908 citoyens enregistrés en 7 moi et 96 % des dossiers traités avec succès ;
- Digitalisation des services via la plateforme "هوييتي" (Hawiyeti) : Le déploiement du système Hawiyeti a transformé l'accès aux services d'état civil en facilitant les démarches à distance, avec 205 000 utilisateurs enregistrés à fin 2024 ;
- Sécurisation des documents officiels et interconnexion des bases : Une approche intégrée a été adoptée pour améliorer la fiabilité des données et prévenir la fraude, en partenariat actif avec le ministère de la transformation numérique ;
- Unification et fiabilisation des données, à la suite du renforcement du registre national par des outils de vérification et de croisement des données :

V.1.2. Contraintes et défis du chantier 7

Les contraintes majeures identifiées sont :

- Coordination interinstitutionnelle et intersectorielle perfectible, limitant la synergie des interventions ;
- Faiblesse du pilotage effectif de la SNDDL ;
- Ressources humaines et financières insuffisamment consolidées au niveau local pour appuyer efficacement les collectivités ;
- Retards dans l'adoption de textes juridiques essentiels à la mise en œuvre des réformes, en particulier dans les domaines de la décentralisation, de l'état civil et de la gouvernance migratoire.

V.1.3. Financement du chantier 7

Le coût annuel global de l'aide humanitaire aux réfugiés avoisine 82 millions de dollars.

V.1.4. *Recommandations prioritaires*

Les recommandations formulées sont les suivantes :

- Réviser le plan d'action du chantier 7 afin d'adapter les interventions au nouveau contexte ;
- Redynamiser les instances de coordination, notamment le Haut Conseil de la Décentralisation ;
- Adopter et mettre en œuvre des réformes juridiques en attente (collectivités territoriales, statut des agents, loi sur l'asile) ;
- Renforcer les capacités institutionnelles et techniques des structures déconcentrées ;
- Mettre en place un cadre budgétaire consolidé et un système de suivi-évaluation harmonisé.

V.2. *Chantier 8 : Droits humains, justice, contrôle citoyen de l'action publique et culture*

V.2.1. *Analyse des progrès et évolution des indicateurs*

Le chantier 8 SCAPP couvre les droits humains, le secteur de la justice, le contrôle citoyen de l'action publique, y compris les médias et les OSC. La culture y a été rajoutée pour respecter l'actuel découpage administratif. Les principales interventions sont déclinées ci-après.

Consécration des Droits Humains

Des avancées notables ont été enregistrées dans l'accès aux droits humains à la suite des actions décrites ci-après.

- Adoption de la stratégie nationale des droits humains, accompagnée de campagnes de vulgarisation régionales.
- Mise en place d'une base de données pour le suivi des recommandations internationales en matière de droits humains (traités, EPU), remplie à 90 %.
- Analyse des procédures discriminatoires dans l'accès aux services publics, ayant abouti à un rapport finalisé en cours de diffusion.
- Mise en œuvre du programme Cohabitation pacifique et citoyenneté (TAAYOUCH) : Élaboration de plans régionaux de lutte contre les discriminations, validés pour plusieurs wilayas de l'intérieur, sensibilisation à la citoyenneté dans des zones à fortes tensions communautaires et production de supports d'éducation civique, formation à la justice réparatrice.

- Renforcement de la résilience communautaire et du relèvement : lancement de Pôles de Développement Intégré (PDI) dans 6 wilayas couvrant 25 localités rurales et périurbaines, ateliers d'échange autour de la Stratégie nationale de résilience en cours de validation technique, mise en œuvre d'une aide humanitaire ciblée, notamment dans les prisons de Nouakchott et Nouadhibou.

Renforcement de la Justice

Le renforcement de la justice a été marqué par l'adoption de plusieurs réformes législatives, la professionnalisation des acteurs judiciaires (magistrats, greffiers, huissiers), la modernisation des outils de gestion judiciaire (numérisation des procédures, mallette judiciaire) et l'amélioration des infrastructures (construction et réhabilitation de tribunaux). Des avancées notables ont été aussi enregistrées dans l'accès à l'assistance juridique et le développement de la médiation communautaire à travers le programme Mouslih.

- Accès aux droits et assistance juridique : Les efforts se sont concentrés sur l'amélioration de l'accès aux mécanismes de justice pour les populations vulnérables avec la mise en place de la plateforme numérique "Himayety" pour le dépôt et le suivi des plaintes en matière de droits humains, opérationnelle à 100 % et le renforcement de l'aide judiciaire à travers le déploiement de bureaux dédiés dans plusieurs juridictions secondaires et la signature d'une convention avec l'Ordre des avocats permettant l'assistance juridique gratuite à environ 5 000 enfants, grâce à la mobilisation de 21 avocats.
- Mise en œuvre du programme "Mouslih" :
- Modernisation du cadre légal de la justice : création d'un tribunal spécialisé à travers la loi n°2024-039, dédié à la lutte contre l'esclavage, la traite des personnes et le trafic de migrants, renforcement de la coopération judiciaire internationale avec l'adoption de 4 accords bilatéraux avec le Sénégal, réforme des professions judiciaires avec la promulgation de la loi n°2024-019 sur les notaires et huissiers (anciens commissaires de justice), préparation du cadre juridique pour un institut de formation judiciaire.
- Renforcement des capacités et professionnalisation des acteurs de la justice, par le biais de formations spécialisées
- Mise en œuvre du Projet PASJ-TEMHYNE.
- Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures judiciaires avec de nouvelles constructions :
- Numérisation des procédures : 95 % des procédures pénales numérisées à Nouakchott et élaboration d'une base de données pour l'archivage des jugements opérationnelle à 100 %.

- Sécurisation des centres de détention avec l'installation de scanners à rayons X et caméras de surveillance à Dar Naim et le transfert de détenus pour désengorger les établissements.

Contrôle citoyen de l'action publique et développement des OSC et des médias

Le contrôle citoyen et le rôle de la société civile a connu des avancées avec l'adoption d'une stratégie nationale de promotion des OSC, le déploiement de la plateforme Feddai, la mise en œuvre d'activités de formation et le lancement du projet de maison de la presse :

- Lancement de la plateforme numérique "Feddai" : un espace de dialogue entre l'État, les OSC et les partenaires, ayant permis de financer 50 initiatives de la société civile.
- Renforcement des capacités institutionnelles et de la société civile
- Analyse des procédures discriminatoires dans l'accès aux services publics, ayant abouti à un rapport finalisé en cours de diffusion.
- Phase préparatoire du projet de création et mise en place d'une maison de la presse : Élaboration du projet architectural et du modèle de gouvernance de la future maison de la presse, en concertation avec les associations professionnelles de journalistes, Identification du site d'implantation à Nouakchott et mobilisation des partenaires pour le financement.

Culture

- Organisation de la 13^{ème} édition annuelle du Festival du patrimoine des villes historiques à Chinguetti ;
- Organisation de la 2^{ème} Semaine Nationale de la Culture, de la Jeunesse et du Sport scolaire ;
- Organisation de la 16^{ème} édition de l'Exposition du Livre Mauritanien ;
- Préparatifs pour la création d'un Palais de la Culture ;
- Appui à l'organisation de plusieurs festivals ;
- Enregistrement de sites historique dans le patrimoine islamique ;
- Construction et équipement du siège de la Radio du Saint Coran et de plusieurs stations locales ;
- Appui à la presse privée.

Examen des indicateurs

- L'indicateur relatif à la proportion de la population carcérale en instance de jugement reste non mesurable en raison de l'absence de données désagrégées.
- La construction de tribunaux de Moughataa affiche un taux d'exécution estimé entre 40 % et 55 %.

- Les efforts de réhabilitation des tribunaux de wilaya sont en cours, mais leur couverture reste partielle.
- Le taux d’accompagnement des politiques publiques par les OSC est en nette progression, grâce aux mécanismes institutionnels mis en place.
- L’indicateur relatif au nombre de médias ne peut être évalué, faute de données statistiques actualisées, bien qu’un projet structurant (maison de la presse) soit en préparation.
- Un autre indicateur international sur la liberté de la presse publié régulièrement par Reporters Sans Frontières (RSF) place la Mauritanie en tête des pays africains et arabes et ce, plusieurs années de suite, et attribue le 33^{ème} rang au niveau mondial.

TABEAU 27 : INDICATEURS DE SUIVI DU CHANTIER 8 DU PLAN D’ACTION SCAPP 2021-2025

Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence	Année de référence	Source valeur de référence	Valeur cible	Valeur 2023	Valeur 2024
Constructions des 15 tribunaux de Moughataa à l’intérieur du pays ;	0%	-	-	100%	ND	40 % et 55 %
Réhabilitation de l’ensemble des tribunaux des tribunaux de wilaya de l’intérieur du pays	45% de réhabilitat ions	-	-	100%	ND	
Taux d’accompagnement et de suivi des politiques publiques par les acteurs de la SC	20%	-	-	100%	ND	
Nombre de médias	230 médias	-	-	460 médias	ND	

V.2.2. Analyse des contraintes et défis du chantier 8

Plusieurs facteurs ont freiné l’atteinte des résultats attendus et la progression des indicateurs de la mise en œuvre du chantier 8 de la SCAPP. Ces contraintes sont d’ordre institutionnel, technique, juridique et informationnel, affectant aussi bien les capacités de mise en œuvre que les mécanismes de suivi-évaluation. Les principales contraintes identifiées sont relatives à :

- Structuration incomplète des dispositifs de concertation, notamment au niveau régional (ex. : plateforme Feddai).
- Données désagrégées insuffisantes sur certains indicateurs (ex. : population carcérale par statut judiciaire).
- Absence de données actualisées sur certaines activités de terrain, notamment pour les initiatives communautaires.

- Manque d'un système d'information consolidé pour le suivi des droits humains et du secteur de la justice.
- Capacités logistiques limitées pour généraliser certains dispositifs pilotes (centres de réinsertion, médiation).
- Retards dans la finalisation de certains cadres juridiques et institutionnels (maison de la presse, institut de formation judiciaire).
- Lenteur dans l'adoption des textes d'application nécessaires à l'opérationnalisation de certaines réformes.
- Ressources humaines qualifiées en nombre insuffisant, notamment dans les régions intérieures.
- Besoin de formations continues pour garantir la qualité et la durabilité des interventions (magistrats, médiateurs, OSC).

V.2.3. Financement du chantier 8

En matière de financement extérieur, le BCI reporte deux projets d'appui au secteur de la justice : le Projet d'Appui au secteur de la justice en Mauritanie avec un décaissement de 62,55 millions MRU en 2024 et le Programme d'appui à la réforme de la justice (PARJ) qui n'a pas fait de décaissement en 2024.

Au niveau du Budget de l'Etat, la dotation la plus importante est celle du ministère de la Culture qui inclut les ressources allouées aux médias publics.

V.2.4. Recommandations du chantier 8

Les recommandations formulées sont destinées à renforcer la cohérence et l'efficacité des interventions du chantier 8, en vue d'un impact durable sur la gouvernance, la justice et les droits fondamentaux dans le pays.

- Améliorer la disponibilité et la fiabilité des données : formaliser la collaboration avec la direction de l'administration pénitentiaire pour la remontée de données désagrégées sur les populations carcérales, renforcer les capacités des acteurs en charge de la collecte et de l'analyse des données liées aux droits humains, à la justice et à la participation citoyenne et intégrer des indicateurs qualitatifs et de perception dans les outils de suivi.
- Accélérer l'adoption et la mise en œuvre des réformes juridiques, finaliser les textes d'application relatifs aux lois récemment adoptées (Justice spécialisée, professions judiciaires).
- Veiller à la mise en œuvre effective des dispositifs prévus, notamment l'institut de formation judiciaire et la maison de la presse.
- Renforcer les capacités des acteurs de première ligne : Développer des programmes réguliers de renforcement de capacités pour les magistrats, greffiers, inspecteurs, médiateurs et animateurs communautaires.
- Promouvoir les approches intégrées de prise en charge (juridique, sociale, psychologique) dans les centres de réinsertion.

- Étendre les actions pilotes réussies à d'autres régions en fonction des priorités locales.
- Soutenir la structuration et la professionnalisation des OSC, accompagner la mise en œuvre de la stratégie nationale des OSC par des formations, outils de gestion et accès au financement.
- Assurer un appui technique et institutionnel aux plateformes numériques de participation citoyenne comme *Feddai*.
- Promouvoir le dialogue entre autorités publiques, OSC et médias autour des enjeux de transparence, de justice et de cohésion sociale.

V.3. Chantier 9 : Gouvernance administrative, économique et financière et dividende démographique

V.3.1. Analyse des progrès et évolution des indicateurs

L'année 2024 marque un tournant dans la mise en œuvre du chantier 9, avec des avancées notables dans plusieurs domaines structurants, mais aussi des stagnations persistantes qui rappellent l'ampleur des réformes encore nécessaires. Ce chantier, qui articule les enjeux de gouvernance, de performance publique, de transformation de l'administration et de dividende démographique, s'est affirmé comme l'un des leviers transversaux du développement du pays.

Les progrès enregistrés cette année s'illustrent effectivement par une amélioration visible de certains indicateurs.

Performance du Système de Planification et de financement du développement

L'indicateur de cette intervention l'intitulé retenu (Mise en place de mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable - ODD 17.14) est en fait celui d'une cible alors que son indicateur est formulé comme suit : Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable (17.14.1). Il y a donc une révision à procéder à ce niveau.

TABLEAU 28 : INDICATEURS DE SUIVI DU PLAN D'ACTION SCAPP POUR LA PLANIFICATION (CHANTIER 9)

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de Valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024
Mise en place de mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable (ODD 17.14)	NON	2020	-	OUI (en 2025)	Non	Non	

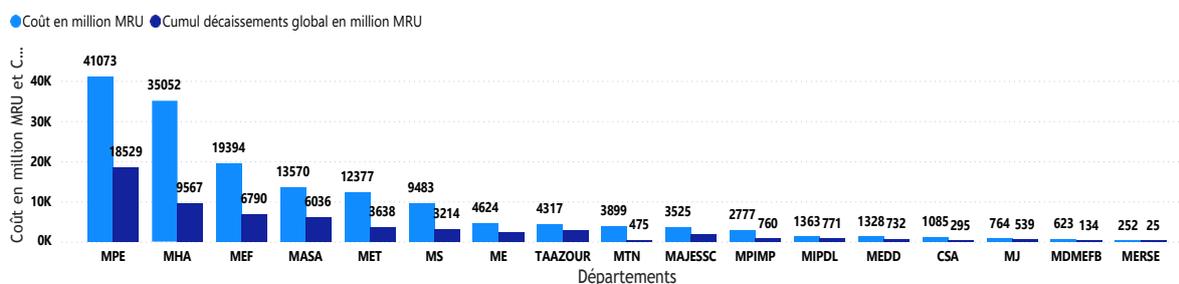
En 2024, le système national de planification et de mobilisation du financement du développement a connu des réformes majeures visant à renforcer la qualité de la

programmation publique et l’alignement des investissements sur les priorités nationales. Les avancées enregistrées sont les suivantes :

- L’élaboration et la validation des SCRAPP des wilayas de Nouakchott et de Dakhlet Nouadhibou ;
- Le nombre de conventions démarrées en 2024 est de 24 et le nombre de projets est de 14 pour un coût de 27 503 millions MRU et un cumul global des décaissements de 969 millions MRU.
- La révision du décret sur la programmation des investissements publics intégrant désormais la dimension climatique à toutes les étapes du cycle des projets ;
- Un manuel de procédures unifié pour la gestion du Portefeuille National des Projets Publics (PNPIP) et du Programme d’Investissement Public (PIP) a été diffusé, contribuant à l’harmonisation des pratiques.
- La réalisation de l’évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA).

GRAPHIQUE 3 : DECAISSEMENT DU PORTEFEUILLE DE PROJETS PAR DEPARTEMENT

Cumul des décaissements du portefeuille par rapport aux coûts par département au 31/12/2024



Source : DGFCE/MEF

Développement de la Statistique, en aide à la décision

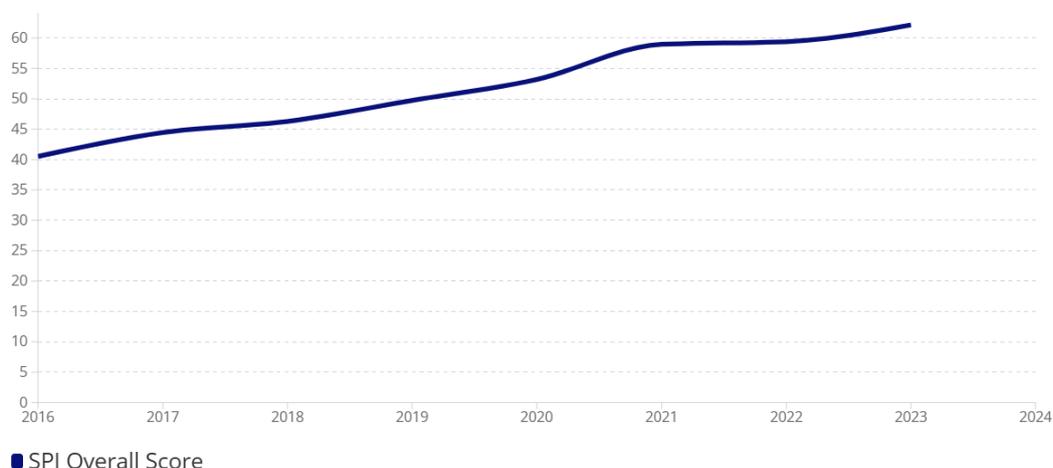
Des progrès importants ont été réalisés dans la modernisation des outils d’aide à la décision.

Ainsi, le score ODIN (Open Data Inventory) a franchi la barre des 42 points en 2024 contre 41 en 2023 et 34 en 2022, dépassant ainsi la valeur cible prévue de 40 pour 2025. Cette progression est le fruit d’un effort soutenu en matière de publication régulière des données, d’ouverture de plateformes thématiques et de respect des calendriers de diffusion, confirmés notamment par la Revue par les Pairs du Système Statistique National conduite en août 2024.

Quant au Score de capacité statistique (Statistical Capacity Index), il a été remplacé par le Indicateur de Performance Statistique (IPS) par l’organisme qui l’élabore (Banque Mondiale). Entre 2016 et 2023, la Mauritanie a connu une progression régulière de son score IPS global, passant d’environ 42 à 62,16, selon les dernières données disponibles. Cette amélioration traduit des avancées structurelles, notamment dans la production régulière d’enquêtes et d’agrégats macroéconomiques, la conformité aux normes internationales et la disponibilité croissante de données en ligne. Il y a lieu de citer

notamment la réalisation en 2024 du 5^{ème} recensement général de la population (RGPH) et de la nouvelle enquête nationale trimestrielle sur l'emploi (ENTE).

GRAPHIQUE 4 : INDICATEUR DE PERFORMANCE STATISTIQUE (SPI GLOBAL)



Source : Banque mondiale⁹

La réforme du système statistique s'est poursuivie à travers l'opérationnalisation des textes relatifs au Conseil National de la Statistique, la révision du cadre juridique encadrant la production des données publiques et l'élargissement du recrutement technique au sein de l'ANSADE. Ces actions s'inscrivent dans la mise en œuvre continue de la Stratégie Nationale Décennale de Développement de la Statistique (SNDDS 2021-2030).

Au total deux indicateurs sur deux attestent des bonnes performances du système statistique national.

TABLEAU 29 : INDICATEURS DE SUIVI DU PLAN D'ACTION SCAPP POUR LA STATISTIQUE (CHANTIER 9)

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de Valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024
Score de capacité statistique	57,8	-	Paris 21	65	61.1	58.9	Remplacé par le l'IPS : 62,16
Score Ouverture des données (Open Data Inventory - ODIN)	34	-	Open Data Watch	40	34	41	42

Capture effective du dividende démographique

Le taux de rétention scolaire des filles dans les zones d'intervention du projet SWEDD a atteint 97 %, dépassant l'objectif fixé à l'horizon 2025, et confirmant une dynamique soutenue depuis trois ans. Ce résultat n'est pas isolé : il s'inscrit dans une série d'actions coordonnées, incluant la mobilisation de centaines de leaders communautaires, la

⁹ Banque Mondiale : <https://www.worldbank.org/en/programs/statistical-performance-indicators/explore-data#1>

formation d'imams et de mourchidates et l'organisation d'une conférence régionale à Nouakchott sur le rôle des religieux dans la promotion de l'autonomisation des filles.

L'année a été marquée par une mobilisation massive des acteurs sociaux et religieux. Pas moins de 850 enseignants du fondamental et du secondaire, ainsi que 360 imams et 108 mourchidates, ont été formés à la communication pour le changement social et comportemental (C4D). Ces formations, déployées dans l'ensemble des zones d'intervention du projet (Gorgol, Guidimakha, Assaba, Hodh El Gharbi, Hodh Ech Chargui et Nouakchott), ont contribué à ancrer un discours communautaire favorable à l'éducation des filles, à la santé reproductive, et à la lutte contre les mariages précoces.

Sur le plan institutionnel, il convient de noter le renforcement des capacités techniques des écoles de santé publique ainsi que du centre de mentorat clinique de Nouakchott, l'opérationnalisation du système informatisé de suivi de l'Observatoire National du Dividende Démographique (ONDD), développé en partenariat avec l'ANSADE.

L'indicateur indique de bons résultats pour ce volet relatif au dividende démographique.

TABLEAU 30 : INDICATEURS DE SUIVI DU PLAN D'ACTION SCAPP POUR LE DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE (CHANTIER 9)

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de Valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024
Taux de rétention scolaire des adolescentes inscrites dans les écoles secondaires dans les zones d'intervention du SWEDD	70%	-	-	95%	96.10%	97%	97%

Lutte efficace contre la corruption

L'indice de perception de la corruption n'a pas évolué par rapport aux années récentes, en dépit de l'adoption d'une stratégie nationale et de la création d'un cadre de pilotage. Cette inertie interroge sur l'efficacité des dispositifs mis en place et souligne la nécessité d'un renforcement institutionnel et d'un meilleur ancrage opérationnel.

Cependant des avancées notables ont été enregistrées dont :

- La mise en place du Comité National de pilotage de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption et de son Comité technique d'appui, élargi aux représentants de la société civile et du secteur privé ;
- La réalisation d'un diagnostic de la gouvernance (Mauritanie et FMI) et la formulation d'un plan d'action.
- La mise en œuvre accélérée de plusieurs réformes juridiques, institutionnelles et opérationnelles, coordonnées à travers le Plan d'Action Gouvernance sous la supervision de l'Inspection Générale d'État (IGE).

- La professionnalisation de l'Inspection Générale des Finances (IGF), à travers l'élaboration de guides de procédures et la préparation d'un décret créant un organisme dédié à l'IGF.
- L'entrée en vigueur du décret n°2024-013/PM relatif à la dématérialisation des procédures de passation, de contrôle et de régulation des marchés publics, visant à renforcer la transparence, l'efficacité et la traçabilité des procédures de la commande publique.
- Un portail national des marchés publics a été lancé en mode pilote, avec des tests fonctionnels dans plusieurs ministères clés.

TABLEAU 31 : INDICATEURS DE SUIVI DU PLAN D'ACTION SCAPP POUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (CHANTIER 9)

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de Valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024
Score CPI (Indice Perception de la corruption)	29/100	2020	Corruption perception index	40/100 en 2025	30/100	30/100	30/100

Source : Transparency International

Amélioration du Climat des affaires et promotion du secteur privé et de l'investissement

L'indice Doing Business n'est plus élaboré ni publié depuis quelques années. De même, le World Economic Forum (WEF) n'a pas publié de rapport sur l'indice de compétitivité mondiale (Global Competitiveness Index, GCI) depuis 2020. Un autre indice, l'Indice mondial de l'innovation (Global Innovation Index, GII), classe la Mauritanie en 2024 au 126^{ème} rang sur 133 économies, soulignant des défis en matière d'innovation et de compétitivité.

En 2024, plusieurs réformes d'envergure ont été engagées pour renforcer l'attractivité du climat des affaires et sécuriser les investissements :

- La révision de la loi sur les Partenariats Public-Privé (PPP) a été finalisée et intègre désormais des mécanismes de sélection plus transparents des projets, un encadrement du partage des risques entre partenaires publics et privés, ainsi que des dispositions facilitant le financement des infrastructures stratégiques par le secteur privé.
- Adoption de loi portant nouveau Code des Investissements, ce texte introduit des incitations majeures, notamment un crédit d'impôt pour la formation professionnelle, des dispositions favorables à la durabilité environnementale, un régime renforcé pour les PME, et un régime dédié aux investissements structurants.
- L'adoption de la loi Startup Act, la planification d'un technopôle et la préparation d'un fonds dédié aux startups mauritaniennes et la diaspora pour renforcer l'innovation et l'entrepreneuriat.

TABLEAU 32 : INDICATEURS DE SUIVI DU PLAN D'ACTION SCAPP POUR LE CLIMAT DES AFFAIRES (CHANTIER 9)

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de Valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024
Score de compétitivité (WEF)	40,9	2019	WEF	60 en 2025			Non publié depuis 2020
Indicateur Doing Business ¹⁰	51,1	2020	-	-			Plus publié

Gestion efficiente des finances publiques

Sur le plan fiscal, la proportion du budget national financé par les impôts a progressé à 64,52 %, signe tangible des effets des réformes engagées dans le cadre du Schéma Directeur des Réformes des Finances Publiques. Cette tendance traduit une meilleure mobilisation des recettes internes et une volonté croissante de renforcer l'autonomie financière de l'État.

En revanche, le service de la dette, en proportion des exportations de biens et services, s'établit à 8,9 %, alors que l'objectif est de 7 % à l'horizon 2025. Cette vulnérabilité financière témoigne de la nécessité d'une gestion plus proactive de la dette extérieure et d'un suivi rigoureux des engagements budgétaires.

TABLEAU 33 : INDICATEURS DE SUIVI DU PLAN D'ACTION SCAPP POUR LES FINANCES PUBLIQUES (CHANTIER 9)

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de Valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024 et source
Proportion du budget national financé par les impôts nationaux (ODD 17.1.2)	57,68%	2020	-	68% en 2025	56.65%	56.00%	64,52 ¹¹
Service de la dette en proportion des exportations de biens et services (ODD 17.4.1)	10,93%	2020	-	7% en 2025	8.50%	9.20%	8,9% (BCM)

A cela s'ajoutent :

- Sur le plan de la rénovation du cadre budgétaire, l'adoption de l'architecture budgétaire par programme généralisée à 18 ministères, marquant un pas décisif vers la budgétisation axée sur la performance ;
- La Loi de Finances 2025 a été élaborée et exécutée selon la logique des Crédits d'Engagement et de Paiement (CE/CP), renforçant la lisibilité et la prévisibilité budgétaire ;

¹⁰ La Banque mondiale a abandonné l'indicateur Doing Business)

¹¹ Source : PLFR 2024

- Finalisation du projet de loi sur les entreprises publiques ;
- Elargissement du Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) aux collectivités territoriales, favorisant une meilleure consolidation budgétaire.
- Evaluation PEFA.
- Pose des fondations d'une comptabilité d'exercice conforme aux normes IPSAS pour une meilleure transparence et une comptabilité patrimoniale plus fidèle : la mise en œuvre de la comptabilité matière a progressé de manière significative (60 %) et un projet de loi d'apurement des comptes des collectivités territoriales est en cours (50 %) ;
- Concernant la mobilisation des ressources, des avancées importantes ont été enregistrées dans la structuration des dispositifs douaniers avec l'institutionnalisation d'un code d'éthique des Douanes et la mise en place de mécanismes de règlement des litiges (85 % de réalisation).
- En parallèle, une étude analytique sur la fiscalité minière a été engagée.

Promotion d'un secteur financier stable et inclusif, y compris les assurances

Au cours de l'année 2024, la Banque Centrale de Mauritanie (BCM) a engagé une série de réformes décisives pour consolider la stabilité du système bancaire, renforcer la transparence des pratiques financières et accélérer l'inclusion économique à travers la digitalisation des services et l'élargissement de l'accès aux produits financiers.

Avec un nombre de 348¹² agences sur l'ensemble du territoire national, Le nombre d'agences bancaires pour 100 000 adultes (Indicateur ODD 8.10.1a) a atteint 14, à comparer avec la cible qui est de 25 en 2025.

Le nombre de comptes actifs au 31/12/2024, y compris les comptes sur applications mobiles, est de 2 493 994¹³. Du fait du double compte dans ce dernier chiffre, il n'est pas facile de calculer la proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles (ODD 8.10.2).

Néanmoins, selon la BCM, le taux d'inclusion financière est estimé à 45,25 % en 2024¹⁴ contre 21 % seulement en 2021 et plus d'un million de citoyens ont désormais accès à des services de paiement interopérables grâce au système GIMTEL.

Les avancées majeures sont les suivantes :

- L'opérationnalisation d'un marché interbancaire de change.
- Le lancement d'un laboratoire d'innovation financière (Digilab) ;
- L'adoption d'un nouveau cadre législatif bancaire : Lois relatives aux Statuts de la BCM, aux Obligations Sécurisés, à la modernisation du marché des capitaux et aux Etablissements de Crédit ;
- Un audit externe a été réalisé sur l'ensemble des pratiques bancaires alignant ainsi le secteur sur les standards IFRS.

¹² Sources : BCM et Association Professionnelle des Banques de Mauritanie (APBM)

¹³ Sources : Idem

¹⁴ Source : <https://www.essahraa.net/44885> et BCM/PAFIID

- De nouveaux instruments monétaires islamiques ont été introduits ;
- L'écosystème de la microfinance a été renforcé, ouvrant de nouvelles perspectives pour les populations rurales, les jeunes et les femmes ;
- Elaboration de la Stratégie nationale d'inclusion financière SNIF 2023 – 2028 ;
- Renforcement des outils de supervision à travers la mise en œuvre d'un nouveau système informatique de supervision bancaire (BSA), permettant aux banques de transmettre de manière automatisée leurs données prudentielles ;
- La politique monétaire a bénéficié d'une impulsion nouvelle avec l'activation de nouveaux instruments, classiques et islamiques, à taux fixe et variable.
- La plateforme interbancaire de change, lancée fin 2023, a été pleinement opérationnalisée en 2024, avec une augmentation de 85 % des échanges interbancaires ;
- La demande bancaire pour les bons du Trésor s'est intensifiée, traduisant une confiance accrue dans le marché domestique des titres publics.
- Le lancement du premier volet du programme national d'éducation financière.
- Organisation de la Journée nationale de l'inclusion Financière le 16 mai 2024 sous le thème « L'inclusion financière pour une croissance accélérée et une prospérité partagée », avec la participation de près de 700 participants.
- Dans le champ de la gestion des risques financiers, des guides de contrôle du secteur des assurances ont été préparés et les instances de supervision mises en place (70 % de réalisation), renforçant ainsi la stabilité du secteur financier.

TABLEAU 34 : INDICATEURS DE SUIVI DU PLAN D'ACTION SCAPP POUR LE SECTEUR FINANCIER (CHANTIER 9)

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de Valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022	Valeur 2023 et source	Valeur 2024 et source
Nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes (ODD 8.10.1a)	15	2019	-	25 en 2025	12	13 (BCM)	14 (BCM)
Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles (ODD 8.10.2)	38%	2020	-	50% en 2025	59.70%	ND	45,25% (BCM)

Transformation de l'administration et amélioration de la performance de ses ressources humaines

Le nombre de services numériques reposant sur l'identité numérique s'élève désormais à 22, grâce à l'intégration de plateformes telles que Khidmaty, Houwiyeti ou encore AIN, et à l'essor des applications bancaires et de paiement, dépassant la valeur cible fixée à

20 en 2025. Ces outils améliorent l'accès aux services, la traçabilité des démarches et l'inclusion des populations éloignées.

A cela s'ajoute la dématérialisation des procédures de passation, de contrôle et de la régulation des marchés publics.

TABLEAU 35 : INDICATEURS DE SUIVI DU PLAN D'ACTION SCAPP POUR LA TRANSFORMATION DE L'ADMINISTRATION (CHANTIER 9)

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de Valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024
Nombre de services reposant sur l'identité numérique	0	2020	-	20 en 2025	0		22
Nombre de services en ligne transactionnels	0	2020	-	110 en 2025	0		

V.3.2. Analyse des défis et contraintes du chantier 9

L'analyse des contraintes met en évidence plusieurs goulots d'étranglement. Sur le plan institutionnel, la réorganisation de certaines entités ministérielles a créé des chevauchements de responsabilités, une dilution des mandats et des pertes de continuité. Sur le plan technique, de nombreux département ministériel font face à un déficit de compétences spécialisées. Par ailleurs, les retards de décaissement ont pénalisé plusieurs projets, surtout ceux sans ancrage auprès d'un partenaire technique solide.

V.3.3. Financement du chantier 9

Le financement total du chantier s'élève à 988,35 millions MRU en 2024, avec un taux global de décaissement de 78,1%. Ce chiffre masque cependant des disparités importantes. Certains projets, comme le RGPH-V ou le programme HISWACA, présentent des taux d'exécution élevés tandis que d'autres projets stratégiques n'ont pas connu de décaissement malgré leur programmation.

V.3.4. Recommandations du chantier 9

Les recommandations mettent en lumière les ajustements prioritaires à opérer pour consolider les acquis et accélérer la mise en œuvre des réformes du chantier 9 :

- Mettre en place les budgets programmes instaurées par la nouvelle LOLF et assurer leur cohérence avec les chantiers et interventions de la SCAPP.
- Nécessité d'opérationnaliser les projets encore au stade de conception, en clarifiant les responsabilités techniques et en mobilisant les ressources adéquates.

- Une meilleure coordination interinstitutionnelle et un suivi plus rigoureux sont jugés essentiels pour éviter la fragmentation et assurer la convergence des efforts.
- Les écarts constatés dans l'exécution financière appellent à une anticipation plus efficace des procédures, un accompagnement au montage des projets, ainsi qu'un appui renforcé à l'absorption des fonds, en particulier dans les domaines encore sous-financés.
- Le renforcement des capacités humaines, notamment dans les secteurs techniques, est également présenté comme une condition sine qua non à la réussite des réformes.
- En matière de digitalisation, il est nécessaire de renforcer l'interopérabilité des plateformes et de veiller à leur accessibilité pour les populations les plus vulnérables.
- Enfin, la transparence et la redevabilité doivent être consolidées à travers une mise en œuvre effective des dispositifs de lutte contre la corruption et une meilleure communication institutionnelle sur les avancées réalisées.

VI. MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION ET DE COORDINATION

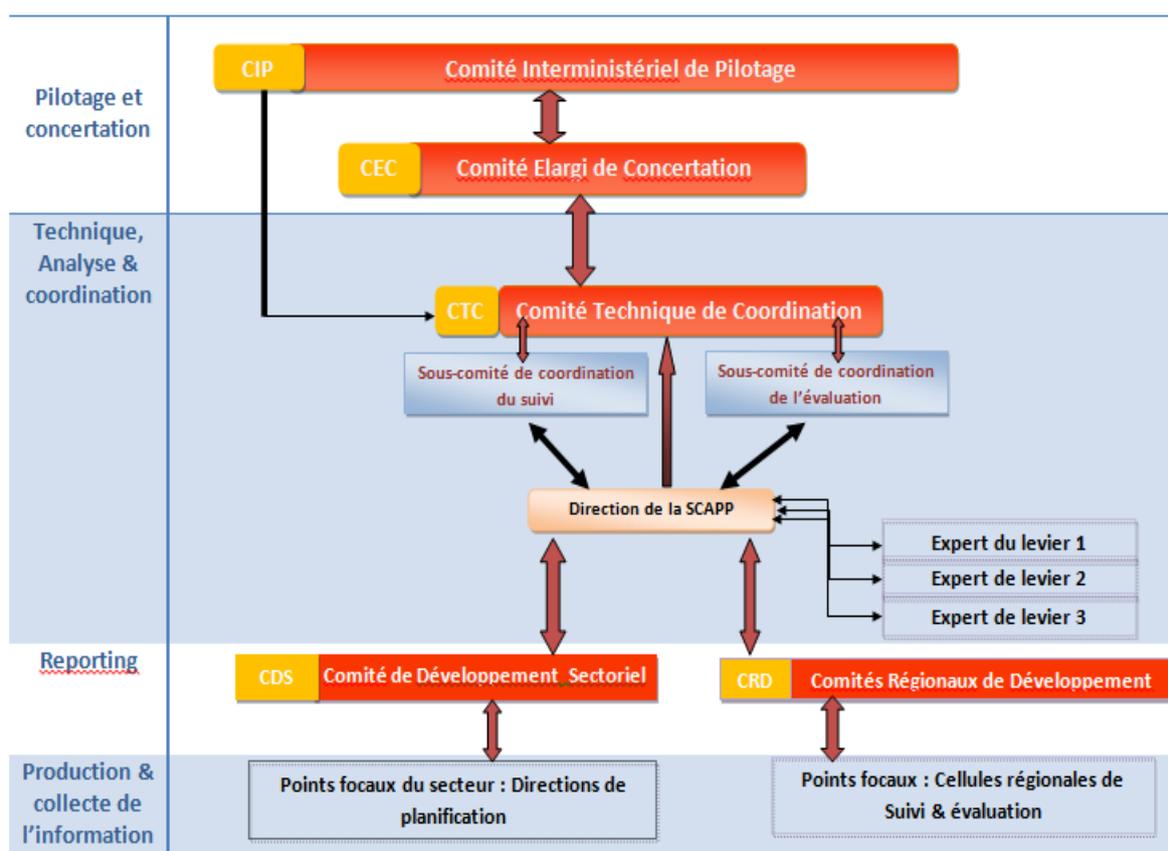
Le Système de Suivi-Evaluation (SSE) de la mise en œuvre du plan d’actions de la SCAPP comprend : (i) un volet institutionnel ; (ii) une batterie d’indicateurs ; et (iii) des outils et modalités de reporting.

VI.1. Le cadre légal et institutionnel

Le dispositif du SSE de la SCAPP est encadré par le décret n°2019-085 du 6 mai 2019, pris en application de la loi d’orientation n°2018-021 du 12 juin 2018 qui a érigé la SCAPP en cadre de référence pour les interventions de développement conduites par le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers (PTF).

Ce cadre légal instaure un dispositif institutionnel composé des entités figurant dans le schéma et brièvement décrites ci-après.

FIGURE 1 : DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE SUIVI ET EVALUATION DE LA SCAPP



- Le Comité Interministériel de Pilotage (CIP) a la charge de la validation finale des rapports annuels de mise en œuvre du plan d’action de la SCAPP.

- Le Comité Elargi de Concertation (CEC) comprend outre le Ministre de l'Economie et des Finances, les chefs d'agences de coopération bilatérales et multilatérales. Il joue un rôle consultatif auprès du CIP.
- Le Comité Technique de Coordination (CTC), composé des Directeurs Généraux de Stratégies, des Réformes, du Financement, du Budget, des Collectivités et de l'Administration Territoriales, est chargé de valider techniquement le RAMO avant sa soumission au CIP. Il est composé de deux sous-comités chargés respectivement du suivi et de l'évaluation et son secrétariat est assuré par la Direction en charge de la SCAPP.
- Les Comités de Développement Sectoriels (CDS) : Au nombre de neuf à raison d'un comité par chantier, ils servent de forum de discussions et d'échanges sur les questions liées aux secteurs concernés et à ce titre ils ont la charge de l'élaboration des NASMO. Ils sont composés des responsables chargés des fonctions de planification ou programmation et de représentants de PTF, de la Société Civile et du secteur privé.
- Les Comités Régionaux de Développement joue le rôle de suivi de la mise en œuvre des SCRAPP au niveau régional, en regroupant l'ensemble des acteurs et partenaires au développement régionaux.

Le pilotage institutionnel reste faible, en raison d'une appropriation incomplète de la SCAPP par les ministères concernés et de la non-fonctionnalité de plusieurs cadres de concertation.

Pour renforcer le fonctionnement de ce dispositif, il est recommandé de :

- Faire présider les CDS par des ministres des secteurs concernés.
- Désigner les membres des CDS par des arrêtés ;
- Constituer un Comité pour la mise à disposition à temps des indicateurs du plan d'action de la SCAPP, sous la houlette conjointe de la DGPSD et l'ANSADE ;
- Mettre en place un autre comité pour la mise à disposition des données et agrégats sur l'exécution financière du plan d'action de la SCAPP, sous le leadership de la DGB et de la DGFCE.
- Structurer la Direction en charge de la SCAPP selon les trois leviers de la SCAPP.

VI.2. Les indicateurs de suivi

En plus de la vision globale de la SCAPP (Ambitions du second Plan d'action), le cadre logique de la SCAPP est articulé autour d'objectifs généraux (les chantiers des leviers stratégiques), des objectifs spécifiques ou effets (les interventions) des produits ou outputs (les projets et réformes). Comme la SCAPP est à un niveau stratégique, sa logique d'intervention s'arrête à ce niveau, les activités étant du domaine opérationnel.

Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du plan d'action de la SCAPP sont réputés être en adéquation avec cette logique. Seulement, le choix de ces indicateurs dont le nombre est de 154 n'a pas toujours été pertinent, probablement pour plusieurs raisons

dont la disponibilité de l'information. A cela s'ajoute l'absence d'un véritable cadre de résultats et de métadonnées pour assurer une lecture constante de ces indicateurs. Le tableau 36 ci-après récapitule le nombre de ces indicateurs selon les chantiers.

TABEAU 36 : NOMBRE D'INDICATEURS SELON LES CHANTIERS

Levier	Chantiers	Nb Indicateurs
Levier 1 : Promotion d'une croissance forte, durable et inclusive	1. Croissance diversifiée	35
	2. Environnement	7
	3. Infrastructures de soutien à la croissance	31
Levier 2 : Développement du capital humain et accès aux services sociaux	4. Education	12
	5. Santé	12
	6. : Emploi, Jeunesse, Protection et résilience sociales	6
Levier 3 : Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions	7. Gouvernance politique, Sécurité et lutte contre l'extrémisme, Décentralisation	33
	8. Etat de droit, Droits humains et Justice	5
	9. Gouvernance économique, financière et administrative et Capture du Dividende démographique	13
Ensemble		154

Le présent exercice a mis en exergue les limites de certains de ces indicateurs dont :

- L'indicateur sur les « Etablissements construits et ouverts devant les étudiants » (chantier 4) : une confusion est apparue lors des discussions du CDS 4 à propos de cet indicateur et de la situation de référence qui lui est attribuée (28000). L'interprétation la plus plausible penche vers un nombre d'étudiants et non d'établissements.
- L'indicateur « Doing Business » (chantier 9) : La Banque mondiale a abandonné l'élaboration de cet indicateur depuis quelques années.
- L'indicateur « Proportion des ressources nationales directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté » (chantier 6) : il correspond à l'indicateur ODD 1.b.1 et non 1.a.1 comme mentionné dans le Plan d'Action SCAPP et la dernière version du Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD propose trois indicateurs. Il n'est pas facilement renseignable et la situation de référence fournie n'est pas vraisemblable (voir Encadré 2 ci-dessous).
- L'indice des pertes alimentaires (chantier 6) : l'indicateur n'est pas couramment calculé en Mauritanie et il est permis de penser que la valeur de référence de 4700T (situation de référence) ne coïncide pas avec la définition internationale de l'indicateur (Encadré 4 ci-dessous).
- Les indicateurs de suivi des chantier 7 et 8 du plan d'action de la SCAPP et leurs valeurs cibles ne sont pas formulés de manière adéquate. Des objectifs ODD avaient été considérés à tort comme indicateurs et des cibles d'indicateurs ODD considérées comme des valeurs cibles. Une révision de ces indicateurs s'impose.

Une meilleure intégration des indicateurs de performance, leur actualisation et leur cohérence permettrait une analyse plus rigoureuse des progrès, et cela sera d'autant plus valable que les programmations sectorielles s'alignent davantage sur les objectifs de la SCAPP.

Les encadrés qui suivent donnent plus de précisions sur les métadonnées et des éclaircissements relativement à certains des indicateurs évoqués ci-dessus.

ENCADRE 1 : INDICATEURS ODD SUR LA MOBILISATION DE RESSOURCES PRO-PAUVRES

L'indicateur « Proportion des ressources nationales directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté » utilisé pour le suivi du chantier 6 correspond à l'indicateur ODD 1.b.1 et non 1.a.1 comme mentionné dans le Plan d'Action SCAPP. En fait la dernière version du Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD propose les trois indicateurs suivants pour les cibles 1.a et 1.b :

1.a.1 : Total des dons d'aide publique au développement axés sur la réduction de la pauvreté exprimé en proportion du revenu national brut du pays bénéficiaire ;

1.a.2 : Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale) ; et

1.b.1 : Dépenses sociales publiques favorables aux pauvres.

Pour rappel les cibles 1.a et 1.b portent respectivement sur la mobilisation de ressources provenant de sources multiples visant à mettre fin à la pauvreté et la mise en place de cadres d'action fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres.

L'indicateur retenu par la SCAPP correspond donc au 1.b.1. Il s'avère que le chiffre de la situation de référence (53,82% en 2019) n'est pas vraisemblable si l'on se réfère à la aux métadonnées de cet indicateur (définition, champ).

Aussi, il est proposé d'utiliser plutôt l'indicateur 1.a.2 : « Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale) » plus facile à calculer dans le cas de la Mauritanie compte tenu de la disponibilité des données budgétaires selon une nomenclature adaptée.

ENCADRE 2 : DEFINITION DE L'INDICE DE PAUVRETE MULTIDIMENSIONNEL (IPM)

L'IPM mesure directement les privations auxquelles les personnes sont confrontées au même moment dans différents aspects de leur vie. Il est composé de de 4 dimensions (éducation, santé, conditions de vie et emploi) et 19 indicateurs.

Il prend en compte non seulement la proportion des personnes qui sont pauvres (Incidence de la pauvreté multidimensionnelle) mais aussi le nombre de privations simultanées que les personnes pauvres subissent (Intensité de la pauvreté multidimensionnelle).

Un seuil de pauvreté de 38% (correspondant à plus d'une dimension et demie) a été retenu, reflétant le niveau minimum des privations simultanées qu'un individu doit subir pour être considéré comme multidimensionnellement pauvre.

Source : ANSADE et OPHI

ENCADRE 3 : L'INDICE DES PERTES ALIMENTAIRES

Indicateur 12.3.1 - Pertes et gaspillages alimentaires

L'objectif de développement durable (ODD) 12 vise à « établir des modes de consommation et de production durables ». La troisième cible de cet objectif (cible 12.3) appelle à réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et à réduire les pertes de produits alimentaires, y compris les pertes après récolte, tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, d'ici à 2030.

La cible 12.3 des ODD comporte deux composantes, les pertes et les déchets, qui doivent être mesurées par deux indicateurs distincts.

- Sous-indicateur 12.3.1.a - L'indice des pertes alimentaires se concentre sur les pertes alimentaires qui se produisent de la production jusqu'au niveau de la vente au détail, couvrant tous les segments de la chaîne d'approvisionnement qui commence après la récolte et se termine juste avant la vente au détail. Le pourcentage de nourriture perdue dans le monde après la récolte, le transport, le stockage, les niveaux de vente en gros et de transformation, est estimé à 13,2 % en 2021 (Source : FAO). En Mauritanie, les pertes post-récoltes ont fait l'objet d'une estimation de 8%, selon une enquête réalisée en 2023 par le ministère de l'Agriculture avec l'assistance de la FAO.

- Sous-indicateur 12.3.1.b - Indice de gaspillage alimentaire, imputable aux consommateurs et aux détaillants, comprend les niveaux de vente au détail de restauration et de consommation. Pour cet indice, une méthodologie est en cours d'élaboration.

Au regard de ce qui précède, l'indicateur n'est pas couramment calculé en Mauritanie et il est permis de penser que la valeur de référence de 4 700 T ne coïncide pas à la définition internationale de l'indicateur.

Recommandations relatives au cadre de résultats :

Pour améliorer la lecture complète des résultats et l'appréciation réelle de l'efficacité des politiques mises en œuvre, outre la proposition mentionnée plus haut et relative au Comité des Indicateurs de la SCAPP, les recommandations suivantes sont formulées :

- Etablir un véritable cadre de résultats pour le prochain cycle de la SCAPP (2026-2030) ;
- Eliminer de manière générale les limites méthodologiques auxquelles fait face l'élaboration des indicateurs ;
- Faire coïncider certains indicateurs d'effets des futurs budgets-programmes avec certains indicateurs du prochain plan d'action de la SCAPP afin d'assurer une intégration du dispositif de suivi-évaluation de la SCAPP aux outils de programmation ;
- Intégrer les données hospitalières au SNIS ;
- Réaliser une édition de l'enquête STEPwise, qui n'a plus été réalisée depuis 2007, pour renseigner certains indicateurs de la santé, en particulier pour les maladies non transmissibles.

VI.3. Les outils de reporting

Le cadre légal cité plus haut instaure aussi l'obligation d'élaboration des Notes Annuelles Sectorielles de Mise en Ouvre (NASMO) et du Rapport annuel de mise en œuvre de la SCAPP (RAMO), qui sont les deux principaux éléments de reporting sur la mise en œuvre de la SCRAPP.

Malgré ces obligations légales, le dispositif de suivi-évaluation de la SCAPP nécessite d'être rendu plus opérationnel et plus intégré aux outils de programmation.

VII. ANNEXES

VII.1. Exécution du budget de l'Etat 2024

Situation de l'exécution du budget de l'Etat au 31 12 2024, en MRU

Libellé titre	BUDGET TOTAL				
	Inscrit	Bloqué	Engagé	Ordonnancé	Taux exécution (base ordon.)
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	374 972 796	6 940 392	374 466 522	374 466 522	99,86%
MINISTÈRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	141 250 129	587 320	137 109 855	137 109 855	97,07%
PREMIER MINISTÈRE	541 808 160	31 938 891	546 250 890	544 860 033	100,56%
ASSEMBLEE NATIONALE	493 463 444	0	493 463 444	493 463 444	100,00%
CONSEIL CONSTITUTIONNEL	26 649 757	0	26 649 757	26 649 757	100,00%
COUR DES COMPTES	106 501 095	0	122 815 875	122 815 875	115,32%
MINISTÈRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT	890 904 775	0	868 113 200	867 578 580	97,38%
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES AFFAIRES DES RETRAITS ET DESENFANTS DE MARTYRS	10 942 889 603	0	10 950 957 812	10 950 957 812	100,07%
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA COOPÉRATION ET DES MAURITANIENS DE L'EXTÉRIEUR	1 812 409 227	0	1 818 465 922	1 816 577 747	100,23%
MINISTÈRE DE L'AUTONOMISATION DES JEUNES, DE L'EMPLOI, DES SPORTS ET SERVICE CIVIQUE	541 250 059	0	467 324 031	465 967 377	86,09%
HAUT CONSEIL DE LA FATWA ET DES RECOURS GRACIEUX	23 730 863	3 218 848	23 730 863	23 730 863	100,00%
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	854 025 852	0	902 274 411	902 092 408	105,63%
MINISTÈRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ARTISANAT ET DES METIERS	323 370 407	0	261 792 610	261 624 351	80,91%
MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME	408 160 302	0	435 463 411	434 442 482	106,44%
MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME	1 447 721 538	0	1 072 939 650	1 069 102 219	73,85%
MINISTÈRE DES DOMAINES, DU PATRIMOINE DE L'ETAT ET DE LA REFORME FONCIERE	105 273 135	0	23 831 123	22 570 302	21,44%
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	5 582 835 811	0	5 385 459 248	5 385 320 048	96,46%
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE	2 931 777 646	4 278 818	2 774 631 357	2 703 395 766	92,21%
COMMISSION ÉLECTORALE NATIONALE INDÉPENDANTE	432 507 080	0	432 507 080	432 507 080	100,00%

Situation de l'exécution du budget de l'Etat au 31 12 2024, en MRU

Libellé titre	BUDGET TOTAL				
	Inscrit	Bloqué	Engagé	Ordonné	Taux exécution (base ordon.)
RÉGIONS	393 000 006	0	393 000 006	393 000 006	100,00%
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RÉFORME DU SYSTÈME ÉDUCATIF	9 498 034 173	0	8 694 629 850	8 676 353 915	91,35%
MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE	1 458 868 212	985 404	1 470 537 174	1 456 883 780	99,86%
MINISTÈRE DES MINES ET DE L'INDUSTRIE	131 838 597	0	106 911 951	106 842 351	81,04%
MINISTÈRE DE L'EMPLOI, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	560 505 223	1 197 062	601 321 313	599 215 150	106,91%
MINISTÈRE DÉLEGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA PROMOTION DE LA DÉCENTRALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL, CHARGE DE LA DÉCENTRALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL	11 400 000	0	11 162 132	11 162 132	97,91%
COUR SUPRÊME	101 944 062	0	97 248 087	97 248 087	95,39%
HAUTE COUR DE JUSTICE	17 397 500	0	17 397 500	17 397 500	100,00%
COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE	1 312 699 213	0	1 284 670 978	1 284 623 978	97,86%
MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE, DE L'INNOVATION ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION	414 071 486	0	358 903 181	352 046 041	85,02%
CONSEIL DU PRIX CHINGUITTI	17 100 000	2 070 388	17 110 672	17 110 672	100,06%
MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	1 924 353 953	0	2 026 367 533	2 022 348 516	105,09%
MINISTÈRE DES AFFAIRES ISLAMIQUES ET DE L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL	1 012 738 652	90 992 662	1 034 615 239	1 034 232 078	102,12%
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	1 968 325 102	3 717 214	1 936 017 039	1 926 977 923	97,90%
HAUTE AUTORITÉ POUR LA PRESSE ET L'AUDIOVISUEL	20 754 087	1 962 972	20 567 534	20 567 534	99,10%
MINISTÈRE DE LA SANTÉ	5 896 039 447	65 204 352	5 988 562 161	5 974 013 064	101,32%
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL	198 891 168	0	201 509 364	200 521 692	100,82%
MINISTÈRE DES FINANCES	1 601 658 501	0	1 662 606 046	1 662 144 142	103,78%
MINISTÈRE DÉLEGUÉ AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES CHARGE DES MAURITANIENS DE L'ÉTRANGER	8 891 233	0	8 891 229	6 731 789	75,71%

Situation de l'exécution du budget de l'Etat au 31 12 2024, en MRU

Libellé titre	BUDGET TOTAL				
	Inscrit	Bloqué	Engagé	Ordonnancé	Taux exécution (base ordon.)
CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	42 730 619	0	42 730 616	42 730 616	100,00%
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION	6 144 391 601	16 038 700	6 294 032 406	6 288 060 296	102,34%
MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	3 453 939 001	1 235 003	3 310 606 910	3 305 541 258	95,70%
MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	4 357 245 029	53 510 402	4 216 695 771	4 022 562 458	92,32%
MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	836 764 395	26 496 976	955 932 918	955 568 797	114,20%
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT	811 665 551	0	814 365 098	813 035 873	100,17%
COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME, A L'ACTION HUMANITAIRE ET AUX RELATIONS AVEC LA SOCIETE CIVILE	239 557 872	811 561	234 149 209	232 931 715	97,23%
MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	1 374 426 059	61 815 963	1 154 571 259	1 152 365 821	83,84%
MINISTÈRE DU PÉTROLE, DES MINES ET DE L'ÉNERGIE	8 406 059 691	0	7 737 018 029	7 696 007 520	91,55%
CONSEIL NATIONAL DE LA JEUNESSE	12 272 014	2 615 383	12 471 133	12 471 133	101,62%
TAAZOUR	5 538 322 975	0	5 308 900 254	5 244 536 964	94,70%
FONDS DE CONCOURS POUR LA LUTTE CONTRE CORONAVIRUS	1 009 361 995	0	0	0	0,00%
AUTORITÉ DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS	41 847 909	6 575 577	41 847 903	41 847 903	100,00%
CAISSE DE RETRAITE	1 500 000 000	0	1 500 000 000	1 500 000 000	100,00%
CHARGES DE LA DETTE PUBLIQUE	4 137 280 976	0	4 115 099 517	4 115 099 517	99,46%
DÉPENSES COMMUNES	5 293 458 042	0	5 289 918 504	5 279 933 504	99,74%
TOTAL BUDGET	97 729 336 023	382 193 888	94 078 615 576	93 597 346 246	95,77%

Source : MEF/Direction Générale du Budget

VII.2. Exécution du BCI 2024 – Ressources extérieures

TABLEAU 37 : PROGRAMMATION ET EXECUTION DU BCI 2024 SUR RESSOURCES EXTERIEURES

Levier/Chantier/Projet	En million MRU	
	Programmation 2024	Décaissements 2024
PROMOUVOIR UNE CROISSANCE FORTE, DURABLE ET INCLUSIVE	8 166,86	6 039,87
Promotion d'une croissance plus diversifiée des secteurs porteurs	1 770,97	1 853,65
Acquisition d'équipements agricoles	0	118,19
Appui à la Sécurité Alimentaire dans les Régions de Gorgol et Guidimagha (ASARIGG)	130	175,09
Appui au Projet gazier et renforcement des capacités institutionnelles en Mauritanie	0	62,06
Contrat d'augmentation pour le projet Surveillance Pêche phase V	100	0
Développement des Ressources Energétiques et Appui au secteur Minier (DREAM) - phase 1	0	22,18
Étude de faisabilité d'un projet d'appui au développement des filières porteuses et de l'agriculture et contractuelle	0	1,72
Extension et Réhabilitation du Canal Koundi	0	14,31
Programme d'Appui à la Transformation Agricole en Mauritanie (PATAM)	267,36	298,85
Projet d' Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS)	56	19,18
Projet d'amélioration des Installations du Centre de Qualification et de Formation aux Métiers de la Pêche	136,04	406,98
Projet d'Aménagement de la cuvette orientale du Lac R'Kiz	0	65,03
Projet d'Appui au développement et aux Innovations dans le Secteur Agricole en Mauritanie	120	109,38
Projet de développement des filières inclusives (PRODEFI)	219,48	0
Projet de promotion et de développement des Oasis	110	37,03
Projet de réalisation du chenal d'Aleg	2	0
Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS-phase 2)	402,12	523,65
Promotion des chaînes de valeur et de l'emploi dans le secteur des pêches	167,97	0
Promotion du Développement de Filières Agricoles et Pastorales Durables (RIMFIL)	60	0
Promotion du secteur privé et de l'amélioration de la pratique des affaires	121,00	190,00
Programme d'appui au Secteur des Micro, Petits et Moyens Projets	121	190
Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance	6 274,89	3 996,22
Accès abordable à une électricité propre et renouvelable	80	0
AEP Diguenni et Aioun à partir de la nappe de Dhar	0	57,5

Construct° Pont sur le fleuve Sénégal à partir de Rosso	456	106,34
Construction de la route Amourj-Adel Bagrou	50	17
Construction de la route Atar-Chinguitti	104	95,88
Construction Route Tidjikja - Kiffa-Kankossa-Sélibaby-Kayes	296,03	302,74
Etudes d'un corridor économique entre Nouadhibou-Nouakchott-Rosso-Dakar	3,8	0
Ligne électrique 225 k.v entre Kiffa-Aioun et Tintane-Yelimane et postes associés	618	0
Ligne HT Nouakchott Zouératt	2190	886,09
Mise en place d'une seconde connexion par câble sous-marin dans le cadre de la résilience de la Covid-19	140	0
Parc Eolien de 100 MW à Boulenoir	0	157,38
Programme régional d'intégration numérique en Afrique de l'Ouest/WARDIP	126	107,33
Projet Aftout Echargui	110	303,06
Projet d'extension de réseaux de moyenne tension dans les zones Sud-Est	971,07	3,96
Projet de connectivité nationale (WARCIP Mauritanie)	0	193,46
Projet de Développement des Réseaux de Transport et de Distribution de l'Electricité	0	70,88
Projet de Renforcement des Capacités dans le Secteur de l'Energie Electrique	60	0
Projet régional d'accès à l'électricité et à la technologie de stockage d'énergie par batteries	144	1117,92
Renforcement de l'interconnexion Electrique entre la Mauritanie et le Sénégal (ligne Nouakchott-Tobène)	0	198,82
Renforcement des investissements productifs et énergétiques en Mauritanie pour le développement durable des zones rurales (RIMDIR)	366	11,91
Réseaux de distribution eau NKTT	349,99	192,37
Travaux de Construction de la route Achemim -Nbeiket Lehwache	90	143,13
Travaux de Construction du tronçon Boutilimitt- Aleg	120	30,45
DEVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN ET L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	6 076,98	4 182,98
Amélioration des conditions d'accès aux services de santé	679,27	748,67
Appui à la mise en œuvre du plan national de développement sanitaire 2021-2030	4	0
Appui aux services de la santé maternelle et néonatale	84,85	149,33
Construction de l'hôpital Salmane Ben Abdel Aziz	150	29,41
Programme d'appui au développement humain en Mauritanie/Volet Santé	160	0
Programme d'Appui au Secteur de la Santé PASS	192	0
Projet d'Appui à la Santé Maternelle et Néonatale	80	0
Projet d'Appui au Système de Santé (Inaya Elargi)	0	419,72
Projet stratégique de préparation et de réponse au COVID-19 en Mauritanie (SPRP)	0	125,78

Projet TEMEYOUZ/ Volet infrastructures et équipements	8,42	0
Renforcement des systèmes de surveillance en Afrique (REDISSE)	0	24,43
Emploi pour tous et de promotion de la jeunesse, de la culture et du sport	815,94	347,33
Jeunesse, Culture et Sport	163	40
Prévention des conflits et Promotion du dialogue interculturel SEMAH	40	0
Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion socio-économique des jeunes vulnérables//BAD	28,8	70,79
Projet d'appui au développement de l'entrepreneuriat en Mauritanie, notamment en faveur des femmes	48	60,38
Projet employabilités des jeunes/IDA	536,14	176,16
Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle	861,32	514,43
Appui à la Formation Technique et Professionnelle/KFW	15,36	0
Construction du nouveau campus de l'Université de Nouakchott	0	179,86
Construction et équipement des Ecoles	44,08	2,26
PNDSE Phase II-financement complémentaire	80	0
Programme d'appui au développement humain en Mauritanie/Volet Education	80	0
Programme d'Appui aux Cantines Scolaires	95	0
Projet d'Appui à l'Education de Base	395	200,71
Projet de construction et d'équipement d'Instituts spécialisés dans les domaines vitaux	15	0
Projet de création des établissements de l'enseignement supérieur régionaux	25	40,81
Projet de renforcement de l'enseignement et apprentissage des sciences, des technologies et de l'innovation au secondaire	111,88	90,79
Une meilleure résilience des couches les plus vulnérables	3 720,45	2 572,55
Accès aux Denrées Alimentaires et défense du pouvoir d'achat/Projet d'appui au plan national de veille et de riposte à la COVID-19	0	92,02
Programme de conversion de la dette extérieure (PCDE) Mauritanie-Espagne	114	6,06
Programme de financement des risques de catastrophe (ADRFi) en Afrique	28,5	0
Programme d'urgence pour contrecarrer les effets de la Pandémie de la Covid-19	150	0
Programme régional conjoint Sahel en réponse aux défis COVID-19, conflits et changements climatiques en Mauritanie	30	0
Projet AEP de la Ville de Kiffa à partir du Fleuve du Sénégal	512,24	13,81
Projet d'accès à l'eau et à l'assainissement dans les deux Hodhs (G5 Sahel)	180	66,41
Projet d'accès à l'eau et à l'assainissement dans les deux Hodhs, l'Adrar et le Tagant (2HAT)	109	18,12

Projet d'appui au Système de Filets Sociaux	210	165,21
Projet d'étude pour l'assainissement inclusif dans cinq villes de Mauritanie (PETAIV)	0	10,74
Projet d'appui au dispositif national de protection sociale adaptative en Mauritanie/Réponse à la crise alimentaire via une contribution au Fonds national de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles	96	134,15
Projet d'appui au dispositif national de protection sociale adaptative en Mauritanie/Volet Renforcement du système de protection sociale-PASyFIS	25	0
PROJET D'APPUI AU SYSTÈME DE FILETS SOCIAUX (PHASE II)- Financement additionnel	0	57
Projet de Gestion Durable des Ressources Naturelles, d'Equipements Communaux et de Structuration des Producteurs Ruraux (PROGRES)	276,64	210,59
Projet intégré de mobilisation de l'eau (PIME)	0	220
Projet Intégré de Valorisation de la Ressource en Eau dans les deux Hodhs (PIVRE)	97,07	88,68
Projet sectoriel eau et assainissement	284	275,6
Renforcement du système d'AEP de la ville de Nouadhibou à partir de Boulanouar	996	878,65
Sécurisation et renforcement AEP Nouakchott à partir de la nappe d'Idini	612	335,51
RENFORCER LA GOUVERNANCE DANS TOUTES SES DIMENSIONS	1 980,22	1 344,89
Capture du dividende démographique	631,75	358,20
Projet Régional d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique	631,75	358,2
Consolidation de l'Etat de droit, des droits humains et de la justice	187,67	62,55
Maitrise du territoire, stabilité des zones frontalières et gestion des migrations	80	0
Programme d'appui à la réforme de la justice (PARJ)	60	0
Projet d'Appui au secteur de la justice en Mauritanie	47,67	62,55
Développement local et décentralisation	727,20	420,86
Programme Cadre en Appui au Pilotage de la Décentralisation et au Développement Économique Local Intégré	15,2	0
Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires Productives	490	241,35
Projet d'appui au développement économique concerté local et aux Initiatives communales (DECLIC)	120	71,92
Projet d'appui au développement économique concerté local et aux Initiatives communales dans les 2 Hodhs (DECLIC 2 Hodhs)	80	88,13
Projet pilote d'appui au développement territorial intégré d'Amourj, Bougadoum et Adel Begrou/Projet TIK	22	19,46
Gouvernance Politique, cohésion sociale, paix et Sécurité	-	93,74

Projet de développement et de résilience de la vallée du Fleuve Sénégal	0	93,74
Meilleure gouvernance économique et financière	145,60	83,43
Assistance technique pour l'appui à la réforme de l'ANSADE et au développement de ses activités	2,8	2,78
Programme d'appui à la mise en œuvre du 11 ^{ème} FED(PAMO 11 FED)	6	0
Programme d'appui à la Croissance Inclusive et Durable	7,6	0
Programme d'appui à la gouvernance financière et administrative en Mauritanie	20	0
Projet d'appui à la gouvernance des entreprises publiques	24	0
Projet d'Appui à la Gouvernance Economique et à la Gestion des Investissements (PA2GI)	36	0
Projet d'appui à la modernisation de l'infrastructure financière (PAMIF)	43,2	61,65
Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-V)	6	19
Meilleure gouvernance environnementale, gestion rationnelle des ressources naturelles et réduction des risques de désastres	198,00	185,91
Appui à la mise en œuvre de la grande muraille verte en Mauritanie	102	0
Projet d'amélioration de la résilience climatique des investissements du secteur de l'eau/REVUWI	20	116,49
Projet d'Investissement de Résilience des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest (WACA)	76	69,42
Transformation de l'administration publique	90,00	140,20
Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre	90	140,2
Total général	16 224,06	11 567,74

VII.3. Bibliographie

- Bilans des principales réformes et activités réalisées en 2024 par les Ministères
- Rapport de Synthèse du Second Plan d'Action de la SCAPP, Aout 2023
- Second Plan d'action 2021 -2025 de la SCAPP, Volume II : Plan d'action 2021-2025,
- Second Plan d'actions 2021-2025 de la SCAPP Rapport Provisoire Volume I ;
- Rapport annuel de mise en œuvre du second plan d'action de la SCAPP pour l'année 2023
- Bilan de l'action du gouvernement pour l'année 2024 et les grandes lignes des perspectives de l'action du gouvernement pour 2025
- Bulletin trimestriel de conjoncture, T4, ANSADE
- Note sur la croissance économique au 4ème trimestre 2024, ANSADE
- Stratégie Nationale d'Industrialisation à l'horizon 2030, Décembre 2022
- Bilan des principales réformes et activités réalisées pour la période de janvier à novembre 2024, ministère de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires (MPIMP)
- Bilan des réalisations durant 2024, MPIMP
- Rapport sur le Bilan 2024 et les Perspectives 2025, Ministère du Commerce et du Tourisme
- Rapport sur le bilan des réalisations 2024 et perspectives 2025 (Lettre circulaire n°0007/MSGG du 22 octobre 2024)
- Canevas de collecte d'information pour le RAMO 2024, DEGSTA
- Stratégie Nationale Mauritanienne pour la mise en vigueur de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine, MCIAT
- Les principales réalisations du secteur de janvier à novembre 2024, Ministère des Mines et de l'Industrie
- Bilan Taahoudati Elevage, 2019 - 2024
- Base des données des projets du deuxième plan d'action de la SCAPP (PA2-SCAPP)
- Loi d'orientation 023-2022 du système éducatif national ;
- SCAPP 2016-2030
- Plan d'actions 2021-2025
- Rapport d'Etat de diagnostic du system éducatif RESEN 2023
- Programme national de développement du secteur de l'éducation II et III, ministère de l'Éducation nationale, Mauritanie

- Politique nationale enseignante 2023-2030, mai 2023, ministère de l'Éducation nationale et de la réforme du système éducatif, Mauritanie
- Rapport d'évaluation indépendante du PNDSE II, Institutions et développement, 2024, Mauritanie
- Rapport de la revue conjointe du PNDSE
- Indicateurs de prestation de services en éducation (SDI), 2024, ANSADE, Cellule d'évaluation, Mauritanie

FAO

- Évaluation des pertes et des gaspillages de nourriture liée à la méthode d'analyse des pertes de denrées alimentaires. Conférence Régionale de la FAO pour L'Afrique. 31ème session. Mars 2020

ANSADE

- Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages 2019-2020
- Annuaire des Statistiques Economiques de la Mauritanie 2022
- Annuaire des Statistique Démographiques et Sociales de la Mauritanie 2024
- Données provisoires du Recensement Général de la Population et de l'Habitat en Mauritanie RGPH 2023
- Situation de l'Emploi et du Secteur Informel en Mauritanie ENESI 2017
- Pauvreté Multidimensionnelle en Mauritanie. Novembre 2022.

MEF

- Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030
- Plan d'action de la SCAPP 2021-2025
- Décret 2019-085 portant organisation du dispositif institutionnel de formulation, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la SCAPP, 2019
- Loi d'orientation 2018-021 relative à la SCAPP, 2018

Nations Unies

- Agenda 2030-Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015
- Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030, 2017, Révision 2024
- Bilan de mise en œuvre du Programme TAAHOUDATY 2024. ;
- Bilan et des perspectives du MJ 2024,
- Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2024 ;
- Bilan MIDEDEC 2024 et Perspectives 2025
- Bilan MIDEDEC 2024
- Budget Consolidé d'Investissement 2024 ;

- Décret 2019-085 portant organisation du dispositif institutionnel de formulation, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la SCAPP du 6 mai 2019.
- Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme (DPBMT), 2023-2025
- Exécution BCI 2024
- Loi d'orientation de la SCAPP 2018-021 du 12 juin 2018
- Loi des finances 2024
- PIP perspectives, 2023-2025
- Programme Elargi du Président de la République (ProPEP)
- Rapport CNDH 2024